

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS

NOMENCLATURE CAMEROUNAISE DES METIERS, EMPLOIS ET PROFESSIONS

Elaborée sous la coordination de l'*Institut National de la Statistique*



Avec le soutien financier de :

l'*Union Européenne* à travers le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques - volet statistique (PARFIP/SSN)



la *Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique* (ACBF) à travers le Programme de Renforcement des Capacités en Gestion Économique et Financière du Cameroun (CAMERCAP)



et le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD)



Septembre 2013

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	1
AVANT PROPOS.....	3
I. INTRODUCTION	4
II. PRESENTATION DES NOMENCLATURES.....	5
II-1 Les principes fondamentaux	5
II-1-1 L'unité de classification	5
II-1-2 Les variables de classification.....	6
II-1-3 Les critères de similarité	6
II-2 Elaboration de la classification	7
II.2.1 Le cadre et les concepts	7
II-2-2 Caractéristiques clés de la MEPC.....	8
III. STRUCTURE DETAILLEE DE LA MEPC.....	11
IV. NOTES EXPLICATIVES.....	30
V. EQUIPE D'ELABORATION.....	144

LISTE DES ABREVIATIONS

ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
BIT	Bureau International du Travail
CAMERCAP	Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière du Cameroun
CEQD	Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données
CITP	Classification Internationale Type des Professions
COMSTAT	Commission Statistique pour les Nations Unies
EBA	Enquête de Base dans l'Adamaoua
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ESA	Enquête de Suivi du programme de convergence de l'UNICEF dans l'Adamaoua
FMI	Fonds Monétaire International
INS	Institut National de la Statistique
OIT	Organisation Internationale du Travail
PARFIP	Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques
PCS	Professions et Catégories Socioprofessionnelles
PETS	Public Expenditure Tracking Survey
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
CIST	Conférence Internationale des Statistiques du Travail
OIT	Organisation Internationale du Travail
EPA	Etablissement Public Administratif
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SNIS	Système National d'Information Statistique
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication

AVANT PROPOS

La statistique est un outil d'aide à la prise de décision. La méthodologie d'élaboration de l'information statistique doit obéir aux principes et règles communément partagés. Cette disposition permet de garantir la comparabilité des données dans le temps et dans l'espace afin d'en assurer une plus grande appropriation par les utilisateurs potentiels.

L'intérêt de recourir à la gouvernance statistique comme boussole pour orienter les politiques et les modèles de développement économique et social, exige au préalable le consensus de l'ensemble des producteurs et utilisateurs des données statistiques. Les décisions consensuelles prises à l'échelle nationale, régionale ou internationale ont ainsi abouti à la normalisation des indicateurs d'appréciation des différents phénomènes de la vie. Dans ce sens, la Commission Statistique pour les Nations Unies (COMSTAT) met régulièrement à la disposition des pays membres ou des universités et autres chercheurs, des documents de normalisation ou de classification afin que tous puissent disposer d'un même référentiel.

Le Cameroun a manifesté son adhésion à cette vision de transparence dans la production des informations statistiques à travers l'adoption des documents de normalisation produits au niveau international ou sous-régional, moyennant une contextualisation. En s'appuyant sur ces normes internationales, le Système National d'Information Statistique (SNIS), qui a adopté le Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (CEQD) du FMI, a produit entre autres le manuel des concepts et définitions utilisés pour la production des statistiques officielles au Cameroun, le dictionnaire des enquêtes, les nomenclatures d'activités et de produits, etc.

La présente nomenclature des métiers, emplois et professions, est la première version officielle de l'adaptation de la Classification Internationale Type des Professions (CITP) pour le Cameroun. Elle s'inspire de la CITP 2010 publiée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Plusieurs regroupements des acteurs du monde du travail ont été nécessaires pour obtenir ce résultat.

A cet effet, nous témoignons notre profonde gratitude à l'endroit des administrations sectorielles membres du SNIS et à l'endroit des bailleurs de fonds notamment la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) à travers le Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière du Cameroun (CAMERCAP), l'Union Européenne (UE) à travers le volet statistique du Programme d'Appui à la Réforme des Finance Publiques (PARFIP-SSN) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'Institut National de la Statistique

I. INTRODUCTION

La Nomenclature des métiers, emplois et professions est conçue pour donner une description statistique ou procéder à une analyse du marché du travail et de la structure économique et sociale. Elle facilite également la répartition d'emplois et de personnes entre groupes.

Au niveau international, la Classification Internationale Type des Professions (CITP) est placée sous la responsabilité du Bureau International du Travail (BIT) et fait partie de la famille internationale des classifications économiques et sociales.

En termes de structure, la première génération de CITP comprenait neuf « grands groupes » de professions, qui constituaient, l'ossature de la classification. Cette première version de la CITP (CITP-58) avait été adoptée en 1957 par la Neuvième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. La CITP-58 a été remplacée par la CITP-68, adoptée par la onzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en 1966. La troisième version, la CITP-88, a été adoptée par la quatorzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en 1987. Plusieurs classifications nationales de professions se basent sur l'une des trois versions de la CITP, selon la date à laquelle elles ont été développées. La CITP est aujourd'hui à sa quatrième version. Sa dernière mise à jour appelée CITP 08 a été adoptée en décembre 2007, remplaçant ainsi la CITP 88. La prise en compte des évolutions dans le monde du travail dans la CITP n'a affecté ni les principes de base ni la structure de la classification de 1988, mais pris en compte des améliorations considérables dans certains domaines.

Au niveau national, les premiers travaux d'élaboration d'une nomenclature des professions adaptée au contexte camerounais (MEPC) s'est appuyée sur la base des conventions collectives datant de 1960 à 1978. Elle a été conçue pour l'analyse de l'activité économique et surtout pour l'emploi dans le cadre des plans quinquennaux. Cette classification mettait l'accent d'une part sur le diplôme (formation qualifiante ou académique) du travailleur et d'autre part sur la compétence de ce dernier dans la pratique de l'emploi exercé par **secteur d'activité**.

Cette version inadaptée à l'évolution du contexte socioéconomique, a été abandonnée au profit du modèle français de la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles de 1993 revue et améliorée en 2003. Lors des opérations statistiques telles que ECAM, EESI, EDS, ESA, EBA, PETS, etc., l'on a souvent procédé à des mises à jour ou à des adaptations de la CITP et des professions et catégories socioéconomiques (PCS) (modèle français) pour disposer d'un document de nomenclatures des professions. Cette situation était susceptible de rendre difficiles des comparaisons au niveau international ou d'une opération à l'autre ou encore des informations venant des administrations sectorielles. C'est pour aplanir ces difficultés que l'INS a élaboré la nomenclature des métiers, emplois et professions. Le présent document est articulé autour de 5 points présentés ci-après :

II. PRESENTATION DES NOMENCLATURES

Afin de garantir la comparabilité dans le temps, au niveau national et international des statistiques produites sur les métiers, emplois et professions, la méthodologie d'élaboration de la MEPC s'appuie essentiellement sur celle de la Classification Internationale Type des Professions du BIT. Le modèle français (PCS) utilisé depuis plus d'un demi-siècle bien qu'il permette d'étudier les milieux sociaux, de décrire les emplois tout en combinant le statut, le métier et la qualification, fait l'objet de nombreuses critiques. Car si la Classification Internationale Type des Professions (CITP) s'intéresse en premier lieu aux tâches accomplies dans l'exercice d'une profession, cette logique est sensiblement différente de celle qui préside en France, où la définition des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) s'appuie non seulement sur le contenu des tâches mais aussi sur le clivage salarié/indépendant et sur le statut public ou privé.

Tout comme la CITP, la MEPC se compose de deux éléments:

- ✓ *Le système de classification hiérarchique*, qui fixe les règles de classement des emplois dans les groupes les plus détaillés de la classification et dont ces groupes détaillés sont agrégés ensuite dans des groupes plus grands. Il englobe les titres et les codes professionnels, et représente un ensemble de valeurs pour la variable "métier, emploi, profession", qui décrit les différentes tâches des emplois.
- ✓ *Le dictionnaire des professions* qui se compose habituellement de descriptions des tâches ainsi que d'autres aspects des emplois qui font partie de chacun des groupes définis, y compris des biens produits et des services rendus, du niveau de compétences et de spécialisation, des professions incluses et exclues, des restrictions d'admission, etc.

La méthodologie est composée de deux parties : Les principes fondamentaux et l'établissement de la classification.

II-1 Les principes fondamentaux

La classification camerounaise des métiers, emplois et professions est basée sur trois principes fondamentaux :

- ▶ *l'unité de classification* ;
- ▶ *la variable de classification* ;
- ▶ *le critère de similarité*.

II-1-1 L'unité de classification

L'unité de classification est l'emploi. Les emplois peuvent être :

- ▶ *des emplois rémunérés* ;
- ▶ *des emplois indépendants*.

II-1-1-1 Les emplois rémunérés

Il s'agit des emplois dont les titulaires disposent de contrats d'emplois explicites (écrits ou oraux) ou implicites qui leur assurent une rémunération de base ne dépendant pas directement du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent. Cette unité peut être une société, une institution à but non lucratif, une unité gouvernementale ou un ménage. Les personnes ayant un "emploi rémunéré" reçoivent en général un salaire ou un traitement, mais elles peuvent aussi recevoir des commissions pour ventes, un salaire à la tâche ou être payées en nature sous forme de nourriture, logement ou formation.

II-1-1-2 les emplois indépendants

Ce sont des emplois pour lesquels la rémunération est directement dépendante des bénéfices (ou des bénéfices potentiels) provenant des biens produits et des services rendus (dans les cas où l'autoconsommation est considérée comme faisant partie des bénéfices). Les titulaires prennent les décisions de gestion de l'entreprise, ou délèguent de telles décisions tout en conservant la responsabilité de la rentabilité de l'entreprise. Dans ce contexte, "entreprise" englobe les activités déployées par une personne.

Les emplois qui impliquent le même ensemble de tâches sont agrégés (regroupés) en professions ou domaines professionnels. Les domaines professionnels sont réunis en des groupes professionnels ou catégories professionnels définis de manière précise ou générale sur la base de la similarité du type de travail effectué, c'est-à-dire la similarité des tâches et des compétences. Les unités décrites dans un dictionnaire des professions sont des professions et des groupes professionnels.

Une personne ne peut être classée selon une profession ou un groupe professionnel qu'en fonction de son lien avec un emploi. Il s'agit d'un emploi détenu. Dans ce contexte, "avoir un emploi" est pris dans un sens large, afin que la classification puisse être applicable à toutes les situations d'emploi. Les modalités peuvent être : employés, travailleurs indépendants et membres de la famille contribuant à l'exercice d'une profession, c'est-à-dire toute personne qui travaille pour un salaire, des membres de la famille qui contribuent aux recettes ou au gain de la famille. Il s'ensuit que selon les circonstances, une personne peut être classée selon différentes professions si elle a plus d'un emploi. Les règles de priorité pour sélectionner un emploi devant être classé (emploi principal) sont habituellement formulées en fonction du plus grand nombre d'heures de travail consacrées à certaines tâches ou du revenu le plus important touché durant la période de référence.

II-1-2 Les variables de classification

Les variables de classification professionnelle ont trait au type de travail effectué, ou aux tâches accomplies.

II-1-3 Les critères de similarité

Ils sont fondamentaux et déterminent le cadre conceptuel de la composition et de l'emplacement des catégories et fournissent des orientations sur la façon dont des professions nouvelles, ou omises, doivent être classées, sur la façon d'établir la similarité des attributions

principales, et sur la façon d'organiser la classification des professions. Elles sont déterminées par l'utilisation qui en sera faite dans la pratique. Il s'ensuit que pour être utile pour le placement en matière d'emploi, de budgétisation des ressources humaines, de planification de l'enseignement, **les compétences devraient être le meilleur critère**; mais si la classification doit être utile pour l'analyse de la stratification sociale ou de la mobilité, alors le prestige professionnel serait un critère plus approprié.

II-2 Elaboration de la classification

II.2.1 Le cadre et les concepts

La MEPC regroupe les emplois en professions et dans des groupes plus agrégés essentiellement sur la base de la similarité des compétences requises pour assumer les tâches qu'implique l'emploi. Deux dimensions du concept de compétences sont utilisées dans la définition des groupes de la MEPC. Il s'agit du niveau des compétences et de la spécialisation des compétences.

- ✓ *Le niveau de compétences, qui est fonction de la complexité et du spectre des tâches à accomplir, la complexité des tâches ayant la priorité par rapport au spectre;*
- ✓ *La spécialisation des compétences, qui reflète le type de connaissances utilisées, les outils et l'équipement employés, les matériaux travaillés, ou avec lesquels on travaille, et la nature des biens et services produits. Il convient de relever que la MEPC est centrée sur les compétences requises pour assumer les tâches d'une profession et non pas sur le fait qu'un travailleur exerçant une profession particulière est plus ou moins compétent qu'un autre travailleur de la même profession ou d'autres professions.*

L'emploi est défini comme un ensemble de tâches qui sont assignées (ou peuvent être assignées) à une personne et qui doivent être assumées par cette personne.

Pour l'établissement du système de classification la MEPC, la détermination de la façon dont un emploi devrait être classé est basée sur la nature des compétences qui sont requises pour assumer les tâches de l'emploi et non pas sur la façon dont ces compétences ont été acquises. On ne tient pas non plus compte du fait que le titulaire d'un emploi ait des compétences qui ne sont pas requises pour l'emploi.

Par ailleurs, la spécialisation de compétences peut être indiquée d'une manière générale ou plus détaillée; elle est le résultat d'une spécialisation dans certains domaines, dans des procédés de production, dans l'équipement utilisé, dans les matières avec lesquelles on travaille, dans les produits élaborés et les services offerts, etc.

Les mots employés pour décrire le domaine, les procédés de production, etc. doivent servir d'étiquettes pour les ensembles de compétences fondamentales qui se rapportent aux professions. Le même genre de mots peut être utilisé pour décrire le type d'activité, c'est-à-dire, l'industrie de l'unité de production. Pour certains travailleurs, il sera par conséquent possible de "prédir" assez bien la profession qu'ils exercent, étant donné qu'ils savent comment ils sont classés par l'industrie. Cela ne signifie pas que la MEPC utilise l'industrie comme un critère de

classification (sauf dans quelques cas où il joue un rôle décisif) mais seulement que les compétences sont en fait liées aux produits, aux matériaux, etc. qui sont les facteurs qui déterminent l'industrie de l'établissement dans lequel le travail est effectué. Il convient de ne pas oublier la différence conceptuelle entre les deux types de classifications, même si elle est en partie rendue obscure par la corrélation entre ces deux types de classifications et par la terminologie utilisée.

II-2-2 Caractéristiques clés de la MEPC

Structure de la MEPC

La structure de la MEPC est définie de manière à permettre un classement systématique des professions de l'ensemble de la population active. Cette structure est hiérarchisée et s'étage, en ordre croissant sur trois niveaux :

- ✓ *Grands groupes* ;
- ✓ *Sous-groupes* ;
- ✓ *Groupes de base*.

Dated'adoption	Occasion	Version	Structure					
			CITP - OIT					
			Grand Groupe	Sous Grand-Groupe	Sous Groupe	Groupe de base	Groupe socio-professionnel	
			Code (Nombre de positions)	1	2	3	4	//
			Nombre	10 & 2		73	201	1345
				10		83	284	1506
				8	28	118	390	//
				10	42	143	435	//
MEPC								
2011	Atelier de lancement des travaux d'élaboration de la MEPC, réunissant tous les acteurs du SNIS	MEPC version 2011	Nombre	8	//	130	435	//

Pour être fidèle avec les conventions de la CITP08, un chiffre représente un grand groupe, deux chiffres symbolisent un sous-groupe, et enfin quatre chiffres un groupe de base. La distinction au sein d'un grand groupe et d'un sous-groupe se fait par la création d'une catégorie correspondante en complétant avec un ou, deux zéros le code de cette catégorie.

Des références au niveau de compétences ne sont pas faites dans les définitions des deux groupes intitulés respectivement Directeurs, cadres de direction et gérants, et Professions militaires car d'autres aspects du type de travail ont été considérés comme étant plus importants que le critère de similarité, à savoir respectivement les fonctions d'élaboration des politiques et de gestion, et les devoirs militaires. Il s'ensuit qu'il y a des différences de niveau de compétences considérables entre les emplois classés dans chacun de ces deux groupes.

Au niveau supérieur d'un grand groupe, une distinction est faite entre les professions qui sont déterminées essentiellement selon le type d'activités (comme dans le grand groupe 1 "Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture, de la pêche et des autres activités liées à la forêt") et les professions qui sont essentiellement déterminées pour l'utilisation d'outils, de machines et par le type d'usines industrielles (comme dans le grand groupe 7 "Artisans et ouvriers de l'industrie) afin de tenir compte de la différence des compétences requises pour des professions.

Les professions qui sont axées sur des corps de métiers englobent des métiers qualifiés qui servent directement à la production de biens ou de services, et dont les tâches requièrent une compréhension et une expérience des ressources naturelles et des matières premières utilisées pour obtenir le résultat recherché. Les travailleurs de ces emplois peuvent également utiliser des outils et des machines de technologies plus avancées, à condition que cela ne change pas les compétences de base et la compréhension requises pour ces emplois. Des machines et des outils modernes peuvent être utilisés pour réduire l'effort physique et/ou le temps nécessaire pour accomplir des tâches spécifiques, ou pour accroître la qualité des produits.

En revanche, les tâches d'emplois des professions qui sont axées sur l'utilisation d'outils, de machines et des usines industrielles exigent essentiellement une compréhension des machines: comment les machines doivent être utilisées correctement, comment faut-il être capable de détecter un mauvais fonctionnement et ce qu'il faut faire alors. Les compétences requises sont axées sur les machines et sur ce à quoi elles servent plutôt que sur le processus de transformation même ou sur ce dont il résulte. Les professions dont les tâches consistent à assembler des pièces de produits en respectant des règles et des procédures strictes sont considérées comme appartenant au même groupe que les professions axées sur les machines utilisées.

Les emplois qui impliquent un large éventail de tâches sont classés en appliquant les règles de priorité, c'est-à-dire que la priorité est donnée à certaines tâches dans la détermination de la catégorie professionnelle dans laquelle l'emploi devrait être classé:

- ✓ dans les cas où les tâches sont liées aux divers stades du processus de production et de distribution des biens et services, les tâches qui sont liées aux stades de la production devraient avoir la priorité sur des tâches connexes, telles que celles qui ont trait à la vente et

à la commercialisation des mêmes biens, à leur transport ou à la gestion du processus de production (à moins que l'une de ces tâches joue un rôle prépondérant). Par exemple, le travailleur qui cuit son pain et prépare ses pâtisseries et les vend ensuite, devrait être classé en tant que "boulanger", et non pas en tant que "vendeur"; les travailleurs qui sont chargés de faire fonctionner des machines doivent être classés comme opérateurs de machines; le chauffeur d'un taxi qui conduit sa propre voiture et tient aussi les comptes doit être classé parmi les conducteurs de véhicule à moteur;

- ✓ dans les cas où les tâches accomplies requièrent habituellement des compétences acquises à des niveaux différents de formation et d'expérience, les emplois devraient être classés en fonction des tâches qui exigent le niveau de compétences le plus élevé. Par exemple, il y a un certain nombre d'emplois dont les tâches requièrent la plupart du temps un ensemble de compétences pouvant être acquises assez facilement, mais on attend également des travailleurs qu'ils aient des compétences qui exigent plus de formation ou d'expérience, afin qu'ils soient en mesure de faire face à des situations inattendues et peu fréquentes, par exemple pour éviter des accidents ou des lésions.

III. STRUCTURE DETAILLEE DE LA MEPC

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4	
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base			
1	AGRICULTEURS ET OUVRIERS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DES AUTRES ACTIVITES LIEES A LA FORET			6	
	11	Planteurs /cultivateurs et ouvriers des cultures		611, 631 et 633	
		1101	Exploitants agricoles	6114,6310	
		1102	Ouvriers agricoles	6114,6310	
	12	Eleveurs et ouvriers de l'élevage (sauf aquaculteurs)		612, 632 et 633	
		1201	Eleveurs de bovins	6121,6320	
		1202	Eleveurs de caprins et ovins	6129,6330	
		1203	Eleveurs de porcins	6129,6330	
		1204	Eleveurs de volailles et des oiseaux	6129,6330	
		1205	Autres éleveurs (apiculteurs, aviculteurs, aulacodiculteurs, etc.)	6122, 6123, 6129	
		1206	Berger et autres ouvriers de l'élevage	6130	
	13	Pêcheurs et ouvriers de la pêche		622 et 634	
		1301	Pêcheurs de la pêche artisanale	6222	
		1302	Pêcheurs de la pêche industrielle	6223	
		1303	Aquaculteurs	6221	
		1304	Ouvriers de la pêche et de l'aquaculture	6221	
	14	Professions de forestage (bucherons, abatteurs, scieurs, sylviculteurs)		621	
		1401	Exploitants forestiers	6210	
			<i>Bucherons/abatteurs/scieurs, prospecteurs forestiers et autres ouvriers forestiers</i>	6210	
			<i>Sylviculteurs</i>	6210	
			<i>Autres exploitants forestiers</i>	6210	
		1402	Exploitant des produits forestiers non ligneux, les cueilleurs et assimilés	6210	
			<i>Charbonniers</i>	6210	
			<i>Exploitant de produits spéciaux (Ebène, gnectum (okok), écorce d'arbres, lianes,...) et assimilés</i>	6210	
	15	Professions fauniques		622, 634	
		1501	Chasseurs/collecteurs et assimilés (non compris cueilleurs de vin)	622	
		1502	guides de chasses, pisteurs,...	6221	
		1503	Taxidermiste ou empailleur	6221	
		1504	Autres professions fauniques non comprises ailleurs (Captureurs)	6340	

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4	
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base			
2	DIRIGEANTS, DIRECTEURS, CADRES DE DIRECTION ET GERANTS			1	
	21	Membres de l'Exécutif, des corps législatifs, Directeurs Généraux et Cadres Supérieurs de l'Administration Publique		111	
		2101	Membres de l'Exécutif	1111	
			Chef de l'Etat/Président de la République	1111	
			Chef du Gouvernement/Premier Ministre	1111	
			Ministres et assimilés (Secrétaires d'Etat, Gouverneurs, Recteurs d'université d'Etat, Conseillers spéciaux à la Présidence, Ministres Chargés de Missions, Délégués du Gouvernement auprès des communautés urbaines)	1111	
			Secrétaires Généraux et assimilés (Secrétaires permanents, Chargés de mission à la Primature, Inspecteurs Généraux des services des Ministères, Inspecteurs d'Etat), Conseillers techniques à la Présidence	1111	
			Prefets et assimilés (Conseillers techniques à la Présidence, Secrétaires Généraux des Régions, Adjoints préfectoraux)	1111	
			Sous-Prefets et assimilés	1111	
			Maires et Conseillers municipaux	1111	
			Représentants diplomatiques (Hauts Commissaires, Ambassadeurs, Consuls, Ambassadeurs Itinérants...)	1111	
	2102	Membres des Corps Législatifs (Parlement : Sénat, Assemblée Nationale)		1111	
			Président du Sénat, Président de l'Assemblée Nationale	1111	
			Chefs de groupes parlementaires, Présidents des groupes sénatoriaux	1111	
			Présidents de commissions spécialisées	1111	
			Questeurs	1111	
			Députés	1111	
	2103	Directeurs Généraux et Cadres Supérieurs de l'Administration Publique (y compris ceux des EPA)		1112	
			Directeurs Généraux et assimilés (Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints, Directeurs d'EPA dotés d'un Comité de Direction ou d'un Conseil d'Administration)	1112	
			Conseillers Techniques des ministères	1112	
			Inspecteurs de Service	1112	
			Directeurs et assimilés	1112	
			Directeurs adjoints et assimilés	1112	
			Sous-directeurs et assimilés	1112	
			Chefs de Services et assimilés	1112	
			Chefs de Services adjoints et assimilés	1112	
			Chefs de Bureau de l'Administration Publique	1112	
	2104	Chefs traditionnels		1113	

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			<i>Chef de premier degré</i>	1113
			<i>Chef de deuxième degré</i>	1113
			<i>Chef de troisième degré</i>	1113
			<i>Autre détenteur d'autorité traditionnelle non compris ailleurs</i>	1113
22	Dirigeants et cadres supérieurs des organisations spécialisées			1114
	2201	Dirigeants et cadres supérieurs de parti politique		1114
	2202	Dirigeants et cadres supérieurs d'organisation professionnelle de travailleurs		1114
	2203	Dirigeants et cadres supérieurs d'organisation professionnelle des employeurs		1114
	2204	Dirigeants et cadres supérieurs d'organisation humanitaire, d'ONG et d'associations		1114
	2205	Dirigeants et cadres supérieurs d'organismes spécialisés non classés ailleurs		1114
23	Directeurs et Cadres de Direction des Grandes Entreprises			121, 112
	2301	Présidents Directeurs Généraux, Directeurs Généraux, Directeurs et Cadres de Direction des Affaires Générales (Administratives, Financières ; Ressources Humaines)		121
		<i>Président directeur général, Directeur général, Administrateur, Gérant</i>		1120
		<i>Directeur des affaires générales</i>		1213
		<i>Président du conseil d'administration</i>		1213
		<i>Directeur à la présidence de la république</i>		1213
		<i>Conseillers d'administration</i>		1213
		<i>Directeur administratif et Cadres de Direction</i>		1219
		<i>Directeur financier et Cadres de direction</i>		1211
		<i>Directeurs et Cadres de Direction des ressources humaines</i>		1212
	2302	Directeurs et Cadres de Direction des services de vente, commercialisation et développement		122
	2303	Directeurs et Cadres de Direction, Agriculture, Pisciculture		1311
	2304	Directeurs et Cadres de Direction, Industrie Manufacturière, Mines et Distribution		132
	2305	Directeurs et Cadres de Direction des services spécialisés non compris ailleurs		1324, 133
24	Dirigeants et Gérants des petites entreprises			131, 142, 143
	2401	Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans l'agriculture, la chasse et la pêche		131
	2402	Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les industries manufacturières		1321
	2403	Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les travaux publics		1323
	2404	Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans le commerce de gros et de détail		142
	2405	Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans la restauration et l'hôtellerie		141

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
		2406	Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les transports, l'entreposage et les communications	1439
		2407	Dirigeants et Gérants des petites entreprises d'intermédiation et de services aux entreprises	1439
		2408	Dirigeants et Gérants des petites entreprises de services de soins personnels, de nettoyage et de services similaires	1439
		2409	Dirigeants et Gérants des Petites Entreprises non compris ailleurs	1439
3	PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET SCIENTIFIQUES			21 à 26
	31		Spécialiste des sciences et techniques	21
		3101	Physiciens, chimistes et assimilés (sauf ingénieur de l'électrotechnique cf. 3104)	211 et 214
			Chimistes	2113
			Ingénieurs chimistes	2145
			Physiciens et astronomes	2111
			Météorologues	2112
			Géologues et géophysiciens	2114
			Ingénieurs mécaniciens	2144
			Autres physiciens, chimistes et assimilés non classés ailleurs	2146, 2149
		3102	Mathématiciens, actuaires, statisticiens et démographes	212
			Mathématiciens	2120
			Ingénieurs statisticiens, Démographes	2120
			Actuaires	2120
		3103	Spécialistes des sciences de la vie, de la terre et assimilés (sauf spécialistes de la santé)	213, 214
			Biologistes, Botanistes, Ecogiste, Zoologistes	2131
			Ingénieur des mines	2146
			Géologues	2114
			Ecologistes, spécialistes de protection et de gestion de l'environnement	2133
			Agronomes et assimilés	2132
			Spécialistes des sciences de la vie, de la terre et assimilés non classés ailleurs	2131, 2143
		3104	Ingénieurs de l'électrotechnique et des télécommunications	215
			Ingénieurs électriciens, électroniciens	2151 et 2152
			Ingénieurs des télécommunications	2153
		3105	Architectes, urbanistes, géomètres, ingénieur de Génie civil et assimilés	214, 216
			Ingénieur en génie civil / ponts et chaussées	2142
			Ingénieur en génie rural (équipement rural, hydraulique, etc.)	2146, 2149
			Architectes paysagiste, bâtiments	2161 et 2162
			Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière	2164
			Cartographes, géomètres et spécialistes des systèmes d'information géographique	2165

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
		3106	Autres personnels spécialistes des sciences et techniques	2149
	32		Spécialistes de la santé	22
		3201	Médecins et assimilés	221
			Médecins Généralistes	2211
			Médecins Spécialistes	2212
		3202	Cadres infirmiers et sages-femmes	222
			Infirmiers spécialistes (bloc opératoire, anesthésistes, accoucheurs, etc.)	2221
			Sages-femmes	2222
		3203	Ingénieurs et techniciens médicaux-sanitaires	226
			Ingénieurs et techniciens d'appareils électro médicaux	2269, 3211
			Ingénieurs et techniciens de laboratoire médical	2269, 3212
			Ingénieurs et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie	2269, 3213
			Ingénieurs et techniciens de prothèses médicales et dentaires	2269, 3214
			Autres spécialistes médicaux sanitaires	2269
		3204	Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	2230
			Naturopathes	2230
			Herboristes	2230
			Médecins traditionnels	2230
		3205	Praticiens paramédicaux	2240
			Aides-soignants	532
			Ambulanciers, brancardiers	2240, 3258
			Délégués médicaux	2240
			Diététiciens	2265
			Autres praticiens paramédicaux non compris ailleurs	2240
		3206	Vétérinaires	2250
			Vétérinaires praticiens	2250
			Vétérinaires inspecteurs sanitaires	2250
			Vétérinaires conseils	2250
		3207	Autres spécialistes des professions de la santé	226
			Dentistes	2261
			Pharmaciens	2262
			Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail	2263
			Physiothérapeutes	2264
			Diététiciens et spécialistes de la nutrition	2265
			Audiologistes et orthophonistes	2266
			Optométristes	2267
			Epidémiologistes	2269

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			<i>Spécialistes de la santé de la reproduction</i>	2269
			<i>Spécialistes de la santé non classés ailleurs</i>	2269
33			Spécialistes de l'enseignement	23
		3301	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	2310
			<i>Assistant, Maître de conférences, Chargé de cours, Professeurs</i>	2310
			<i>Directeur de recherches, Maître de recherches, Chargé de recherches</i>	2310
			<i>Autre spécialistes de ce groupe non classé ailleurs</i>	2310
		3302	Professeurs, enseignement secondaire technique et professionnel	2320
			<i>Professeur et répétiteur de l'enseignement secondaire technique</i>	2320
			<i>Professeur d'éducation permanente et physique de l'enseignement technique</i>	2320
			<i>Autre emploi de ce groupe non classé ailleurs</i>	2359
		3303	Professeurs, enseignement secondaire général et normal	2330
			<i>Professeur et répétiteur de l'enseignement secondaire général</i>	2330
			<i>Professeur d'éducation permanente et physique de l'enseignement général</i>	2330
			<i>Enseignant des écoles normales d'instituteurs</i>	2330
			<i>Autre emploi de ce groupe non classé ailleurs</i>	2330
		3304	Autres spécialistes de l'enseignement	235
			<i>Inspecteur d'enseignement (primaire ou secondaire)</i>	2351
			<i>Conseiller pédagogique,</i>	2359
			<i>Spécialiste des méthodes d'enseignement</i>	2351
			<i>Autre spécialiste de l'enseignement non classé ailleurs</i>	2359
34			Spécialistes en administration et management d'entreprises	33, 24
		3401	Spécialistes en finances	241
			<i>Cadres comptables</i>	2411
			<i>Contrôleurs et auditeurs de gestion</i>	3315
			<i>Fiscalistes et conseillers fiscaux</i>	3315
			<i>Conseillers en finances et investissements</i>	2412
			<i>Ingénieurs et Analystes financiers</i>	2413
		3402	Spécialistes des fonctions administratives	242
			<i>Analystes, gestion et organisation</i>	2421
			<i>Spécialistes, administration et politiques/stratégie</i>	2422
			<i>Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière</i>	2423
			<i>Spécialistes de la formation du personnel</i>	2424
		3403	Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques	243
			<i>Spécialistes de la publicité et de la commercialisation</i>	2431
			<i>Spécialistes des relations publiques</i>	2432

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)	2433
			Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications	2434
	3404	Spécialistes en gestion des projets		3315
			Spécialistes en suivi et évaluation des projets	3315
	3405	Autres spécialistes en administration des entreprises		3315
35		Spécialistes des technologies de l'information et des communications (sauf télécommunications)		25
	3501	Concepteurs et Analystes de logiciels et de multimédia		251
		Analystes de systèmes		2511
		Concepteurs de logiciels		2512
		Concepteurs de sites Internet et de multimédia		2513
		Programmeurs d'applications		2514
		Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs		2519
	3502	Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs		252
		Spécialistes des bases de données		2521
		Administrateurs de systèmes		2522
		Spécialistes des réseaux d'ordinateurs		2523
		Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs non classés ailleurs		2529
	3503	Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications		2529, 2519
36		Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture		26
	3601	Juristes		261
		Magistrat		2612
		Administrateur de Greffe		2619
		Avocat		2611
		Notaire		2619
		Huissier		2619
	3602	Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés		2622
	3603	Spécialistes des sciences sociales et du clergé		263
		Economistes		2631
		Sociologues, anthropologues et assimilés		2632
		Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques		2633
		Psychologues et parapsychologues		2634
		Spécialistes du travail social		2635
		Ministres des cultes		2636
	3604	Auteurs, journalistes et linguistes		264
		Auteurs et autres écrivains		2641

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			<i>Journalistes</i>	2642
			<i>Traducteurs, interprètes et linguistes</i>	2643
	3605	Artistes créateurs et exécutants		265
			<i>Artistes plasticiens</i>	2651
			<i>Compositeurs, musiciens et chanteurs</i>	2652
			<i>Danseurs et chorégraphes</i>	2653
			<i>Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles</i>	2654
			<i>Acteurs</i>	2655
			<i>Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias</i>	2656
			<i>Artistes créateurs et exécutants non compris ailleurs</i>	2659
37		Spécialistes de l'animation et de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle		235
	3701	Conseillers d'orientation		2359
	3702	Conseillers et animateurs de la jeunesse		2352
			<i>Autres spécialistes d'animation et de l'orientation</i>	2359
38		Spécialistes de la logistique et de la messagerie		
	3801	Logisticien		
	3802	Spécialistes des services postaux		
4	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES			3
41	Professions intermédiaires des sciences et techniques			31
	4101	Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques		311
			<i>Techniciens des sciences chimiques et physiques</i>	3111
			<i>Techniciens du génie civil</i>	3112
			<i>Techniciens en électricité</i>	3113
			<i>Techniciens en électronique</i>	3114
			<i>Techniciens en construction mécanique</i>	3115
			<i>Techniciens en chimie industrielle</i>	3116
			<i>Techniciens en maintenance industrielle</i>	3116
			<i>Techniciens en maintenance et réparation automobile</i>	3119
			<i>Techniciens des mines, techniciens métallurgistes</i>	3117
			<i>Dessinateurs industriels, Dessinateurs bâtiments et assimilés</i>	3118
			<i>Techniciens de la statistique</i>	3314
			<i>Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs</i>	3119
	4102	Contremaires, mines, industries manufacturières et bâtiment		312
			<i>Superviseur/Contremaires, mines</i>	3121
			<i>Superviseur/Contremaires, industries manufacturières</i>	3122
			<i>Superviseur/Contremaires, bâtiment</i>	3123
	4103	Conducteurs, techniciens et contrôleurs de processus industriels		313
			<i>Conducteurs d'installations de production d'énergie</i>	3131

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			Conducteurs d'installations de dispositifs de traitement de l'eau et d'incinération	3132
			Conducteurs d'installations de dispositifs de traitement chimique	3133
			Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel	3134
			Contrôleurs des processus industriels, métallurgie	3135
			Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs	3139
	4104		Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie, de la terre et assimilés	314
			Techniciens des sciences de la vie et de la terre (à l'exception de la médecine)	3141
			Techniciens, agriculture, élevage et pisciculture	3142
			Techniciens zoologistes	3142
			Techniciens, sylviculture (y compris horticulture) et activités de forestage	3143
	4105		Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien	315
			Officiers mécaniciens de navires, avions et dispositifs héliportés	3151
			Officiers de pont et pilotes	3152
			Pilotes d'avions et assimilés	3153
			Contrôleurs de la circulation aérienne et maritime	3154
			Techniciens de la sécurité aérienne et maritime	3155
	4106		Contrôleurs et techniciens des moyens de transport terrestre	
			Transports routiers : officiers assermentés de sécurité et de prévention routière et assimilés	
			Transports ferroviaires : contrôleurs de régie et contrôleurs de rails	
42	Professions intermédiaires de la santé et de l'enseignement			32
	4201		Techniciens de la médecine et de la pharmacie	321
			Techniciens d'appareils électro-médicaux	3211
			Techniciens de laboratoire médical	3212
			Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie	3213
			Techniciens de prothèses médicales et dentaires	3214
			Techniciens supérieurs de la santé	
	4202		Personnel infirmier, aide-soignant et sages-femmes	322
			Personnel infirmier	3221
			Sages-femmes	3222
			Aides-soignants en institution	5321
	4203		Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	3230
			Tradipraticiens, marabouts, guérisseurs	3230
			Praticiens des médecines traditionnelles, des médecines	3230

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4	
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base			
			<i>complémentaires et assimilés</i>		
		4204	Techniciens et assistants vétérinaires	3240	
			Techniciens en soins vétérinaires	3240	
			Assistants en soins vétérinaires et assimilés	3240	
		4205	Autres professions intermédiaires de la santé	325	
			Assistants et thérapeutes en médecine dentaire	3251	
			Techniciens de dossiers médicaux	3252	
			Agents de santé communautaire	3253	
			Opticiens	3254	
			Techniciens et assistants en physiothérapie	3255	
			Assistants médicaux	3256	
			Inspecteurs, salubrité de l'environnement et de la santé au travail, et assimilés	3257	
			Ambulanciers, brancardiers	3258	
			Morguiers	3259	
			Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs	3259	
		4206	Professions intermédiaires de l'enseignement primaire et pré-primaire	234	
			Instituteurs et assimilés	2341	
		4207	Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation		
			Instituteurs vacataires	2342	
			Maîtres des parents	2342	
			Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	2342	
		4208	Formation continue	235	
			Moniteurs de conduite, moniteurs d'auto-école	2352, 5165	
			Formateurs et animateurs de formation continue	2352	
		4209	Education sportive, sport professionnel	235	
			Moniteurs d'éducation physique sportive, maîtres des sports homologués	2359	
		4210	Documentation, patrimoine	441	
			Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	4411, 4415	
43	Professions intermédiaires finances et administration			33	
		4301	Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques	331	
			Courtiers en valeurs et cambistes	3311	
			Responsables des prêts	3312	
			Professions intermédiaires de la comptabilité	3313	
			Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées	3314	
			Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation	3315	
		4302	Agents de vente et d'achat, courtiers	332	
			Agents d'assurances	3321	

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			<i>Représentants et techniciens commerciaux</i>	3322
		4303	Agents de services commerciaux	333
			Agents concessionnaires	3331
			Organisateurs de conférences et d'événements	3332
			Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre	3333
			Agents immobiliers	3334
			Agents de services commerciaux non classés ailleurs	3339
	4304		Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés	334
			Superviseurs, travail de bureau	3341
			Secrétaires, services juridiques	3342
			Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs	3343
			Secrétaires médicaux/ales	3344
	4305		Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées	335
			Contrôleurs des régies financières et assimilés (douane, impôt et trésor)	3351, 3352
			Agents des services publics accordant des prestations sociales	3353
			Agents des services publics accordant des permis et des licences	3354
			Greffiers	3355
44	Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés			34
		4401	Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions	341
			Professions juridiques intermédiaires et assimilées (commis de greffe et autres professions juridiques intermédiaires)	3411
			Professions intermédiaires du travail social (assistantes sociales, agents communautaires)	3412
			Professions intermédiaires des religions (catéchistes, moniteurs de culte)	3413
		4402	Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme	342
			Athlètes et sportifs de compétition	3421
			Entraîneurs sportifs et arbitres de sport	3422
			Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme	3423
		4403	Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	343
			Photographes	3431
			Décorateurs et designers d'intérieurs	3432
			Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques	3433
			Chefs cuisiniers	3434
			Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique	3435
45	Techniciens de l'information et des communications			35

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
		4501	Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications	351
			Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations	3511
			Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs	3512
			Techniciens, réseaux et systèmes d'ordinateurs	3513
			Techniciens de l'Internet	3514
		4502	Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion	352
			Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audio-visuel	3521
			Techniciens de télécommunications	3522
46	Autres personnels opérationnels de la douane et des eaux et forêts			
		4601	Personnel de rang de la douane	
			Brigadiers de douanes	
			Commis de douanes	
			Contrôleur adjoint de douanes	
			Préposé de douanes	
		4602	Personnel de rang des eaux et forêts	
			Brigadiers des eaux et forêts (éco-gardes)	
5	EMPLOYES DE TYPE ADMINISTRATIF			4
	51	Employés de bureau		
		5101	Employés de bureau, fonctions générales	4110
			Employés de bureau, fonctions générales	4110
		5102	Secrétaires (fonctions générales)	4120
			Secrétaires (fonctions générales)	4120
		5103	Opérateurs sur clavier	413
			Dactylographes	4131
			Opérateurs de traitement de texte	4131
			Opérateurs de saisie	4132
	52	Employés de réception, guichetiers et assimilés		
		5201	Guichetiers, encaiseurs et assimilés	421
			Guichetiers de banque et assimilés	4211
			Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard	4212
			Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds	4213
			Encaiseurs et assimilés	4214
		5202	Employés chargés d'informer la clientèle/usagers	422
			informateurs et employés d'agence de voyages	4221
			Employés de centre d'appel	4222
			Téléphonistes-standardistes	4223

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			Réceptionnistes, hôtellerie	4234
			Employés, service d'information	4225
			Réceptionnistes et assimilés	4226
			Intervieweurs, enquêteurs d'études	4227
			Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs	4229
53	Employés des services comptables et d'approvisionnement			43
	5301	Employés des services comptables et financiers		431
		Aides-comptables et teneurs de livres		4311
		Employés de services financiers		4312
		Commis et agents de paie/caissiers		4313
	5302	Employés d'approvisionnement et de classification spatio-temporelle		4312
	5303	Employés du service de transports		4323
		Employés du service de manutention		
		Employés du service des stocks		4321
		Employés du service d'ordonnancement de la production		4322
	5304	Maneuvres des transports et de l'entreposage		933
		Conducteurs de véhicules à bras et à pédales		9331
		Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale		9332
		Manutentionnaires		9333
		Garnisseurs de rayons		9334
54	Autres employés de type administratif			44
	5401	Autres employés de type administratif		441
		Employés de bibliothèque et médiathèque		4411
		Employés de service du courrier		4412
		Rédacteurs publics et assimilés		4414
		Classeurs-archivistes, codeurs et assimilés		4415
		Employés, service du personnel		4416
		Employés administratifs non classés ailleurs (gardiens, techniciens de surfaces, jardiniers, personnel d'astreinte, etc.)		4419
6	PERSONNEL DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS, COMMERCANTS ET VENDEURS			5
	61	Personnels des services directs aux particuliers		51
	6101	Agents d'accompagnement et assimilés		511
		Agents d'accueil		5111
		Guides		5113
	6102	Cuisiniers, aides de cuisine et assimilés		5120
		Cuisinier		5120
		Assistant de fabrication de l'alimentation		5120
		Restaurateur rapide		5120
		Aide de cuisine		5120
	6103	Serveurs et barman		513

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			Serveurs	5131
			Barmen	5132
	6104		Coiffeurs, esthéticiens et assimilés	514
			Coiffeurs	5141
			Esthéticiens et assimilés	5142
	6105		Gouvernantes et concierges	515
			Gouvernantes	5152
			Concierges	5153
	6106		Gardes d'enfants et aides-enseignants	531
			Gardes d'enfants	5311
			Aides-enseignants	5312
	6107		Aides-personnes âgées	
	6108		Aides de ménage et agents d'entretien	911
			Aides de ménage	9111
			Agents d'entretien	9112
	6109		Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels	912
			Laveurs et repasseurs de linge à la main	9121
			Laveurs de véhicules	9122
			Laveurs de vitres	9123
			Autres nettoyeurs	9129
	6110		Autres personnels des services directs aux particuliers	516
			Astrologues, discours de bonne aventure et assimilés	5161
			Personnel de compagnie et valets de chambre	5162
			Agents de pompes funèbres et emballeurs	5163
			Toiletteurs et gardiens d'animaux	5164
			Personnels d'assistance à domicile et assimilés non classés ailleurs	516
			Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés	
			Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs	5169
62	Commerçants et vendeurs			52
	6201		Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles	521
			Bayam sellam	5211
			Autres vendeurs à l'étal et sur les marchés	5211
			Vendeurs ambulants de comestibles	5212
	6202		Commerçants, vendeurs en magasin	522
			Boutiquiers	5221
			Commerçants en magasins	5221
			Superviseurs en magasins	5222
			Vendeurs en magasin	5223
	6203		Commerçants sur Call box des produits de téléphonie	523
	6204		Autres vendeurs et autres professions auxiliaires à la vente	524
			Mannequins et autres modèles	5241
			Démonstrateurs en magasin	5242
			Vendeurs au porte à porte	5243
			Télévendeurs	5244
			Pompistes	5245

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
			<i>Commis au comptoir dans la restauration rapide</i>	5246
			<i>Vendeurs ambulants</i>	5243
			<i>Vendeurs non classés ailleurs</i>	5249
63	Personnels civils de protection et de sécurité privée			
	6301		<i>Vigiles et agents de sécurité privée</i>	
	6302		<i>Autres personnels civils de protection et de sécurité privée</i>	
64	Conducteurs de machines et d'installations fixes			81
	6401		<i>Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux</i>	811
			<i>Conducteurs d'installations de mine</i>	8111
			<i>Conducteurs d'installations de préparation des minerais et de la roche</i>	8112
			<i>Foreurs, sondeurs de puits et assimilés</i>	8113
			<i>Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux</i>	8114
	6402		<i>Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux</i>	812
			<i>Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux</i>	8121
			<i>Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux</i>	8122
	6403		<i>Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques</i>	813
			<i>Conducteurs d'installations et de machines de traitement chimique</i>	8131
			<i>Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques</i>	8132
	6404		<i>Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie</i>	814
			<i>Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc</i>	8141
			<i>Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques</i>	8142
			<i>Conducteurs de machines de papeterie</i>	8143
	6405		<i>Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir</i>	815
			<i>Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner</i>	8151
			<i>Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter</i>	8152
			<i>Conducteurs de machines à coudre</i>	8153
			<i>Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus</i>	8154
			<i>Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir</i>	8155
			<i>Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés</i>	8156
			<i>Conducteurs de machines de blanchisserie</i>	8157
			<i>Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir, non classés ailleurs</i>	8159

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
		6406	Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes	816
			<i>Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes</i>	8160
		6407	Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois	817
			<i>Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier</i>	8171
			<i>Conducteurs d'installations pour le travail du bois</i>	8172
		6408	Autres conducteurs de machines et d'installations fixes	818
			<i>Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique</i>	8181
			<i>Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières</i>	8182
			<i>Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage</i>	8183
			<i>Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs</i>	8189
65	Ouvriers de l'assemblage			82
		6500	<i>Ouvriers de l'assemblage</i>	821
			<i>Monteurs en construction mécanique</i>	8211
			<i>Monteurs d'appareils électriques et électroniques</i>	8212
			<i>Monteurs et assembleurs non classés ailleurs</i>	8219
66	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre			83
		6601	Conducteurs de locomotives et assimilés	831
			<i>Conducteurs de locomotives</i>	8311
			<i>Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre</i>	8312
		6602	Conducteurs de motocycles	8321
			<i>Moto taxi</i>	
		6603	Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes	8322
		6604	Conducteurs d'autobus et de tramways	8331
		6605	Conducteurs de poids lourds et de camions	8332
		6606	Conducteurs de matériels et engins mobiles	834
			<i>Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers</i>	8341
			<i>Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires</i>	8342
			<i>Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires</i>	8343
			<i>Conducteurs de chariots élévateurs</i>	8344
		6607	Matelots de pont et assimilés	835
			<i>Matelots de pont et assimilés</i>	8350
7	ARTISANS ET OUVRIERS DE L'INDUSTRIE			7
	71	Métiers de l'artisanat		731
		7101	Artisans et ouvriers du textile	7318
		7102	Artisans et ouvriers du bois	7317
		7103	Artisans et ouvriers de la vannerie	7318
		7104	Artisans et ouvrier du plastique	7318
		7105	Artisans et ouvriers de la céramique et poterie	7318, 7319

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
		7106	Artisans et ouvriers du cuir (cordonnier, maroquinier, réparateur de chaussure/sac)	7318
		7107	Artisans et ouvriers de l'alimentation, des boissons et du tabac (y.c. cueilleurs de vin)	7319
		7108	Métiers de creusage (creuseurs de puits, fosses...)	7319
72	Métiers du bâtiment et assimiles			711
		7201	Maçons	7112
		7202	Charpentiers	7115
		7203	Tôliers (poseurs de tôles et de tuiles)	7121
		7204	Peintres en bâtiment	7131
		7205	Ferrailleurs	
		7206	Marbrier/Carriers	7113
		7207	Vitrier	7125
		7208	Carreleur	7122
		7209	Fendeurs de pierre/ Tailleurs de pierre	7119
		7210	Plombiers en bâtiment	7126
		7211	Staffeurs/Plâtrier	7123
		7212	Métiers du bâtiment et assimilés non classés ailleurs	7119
73	Métiers de la métallurgie et de la construction mécanique			721
		7301	Soudeur/cuviste	7212
		7302	Mouleur fondeur	7211
		7303	Tôlier - Chaudronnier	7213
		7304	Monteur de charpentes métalliques	7214
		7305	Forgerons /outilleurs	7221, 7222
		7306	Mécaniciens/ réparateurs des machines et d'engins	723
74	Métiers de l'imprimerie et de l'édition			732
		7401	Relieurs	7323
		7402	Compositeurs typographes (Monteurs)	7321
		7403	Stéréotypeurs	7321
		7404	Imprimeurs	7322
		7405	Graveurs	7316
		7406	Sérigraphes	7321
75	Métiers de l'électricité, de la mécanique et de l'électrotechnique			74
		7501	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques	7412
		7502	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électroniques	
		7503	Monteurs et réparateurs d'installations télégraphiques et téléphoniques	7422
		7504	Monteurs et réparateurs de lignes électriques	7413
76	Métiers de l'industrie de l'alimentation			751
		7601	Boulanger / Pâtissiers	7512
		7602	Confiseurs	7512
		7603	Charcutiers	7512
		7604	Laitiers	7513
		7605	Poissonniers	7511
		7606	Bouchers	7511

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
	77	Métiers et ouvriers de l'industrie du bois		752
		7701	Menuisiers	7522
		7702	Ebénistes	7522
	78	Ouvriers de l'industrie de l'habillement et autres métiers de l'industrie		753
		7801	Couturiers	753
		7802	Brodeurs	7531
		7803	Tailleurs	7533
		7804	Chapeliers	7531
		7805	Artisans et ouvriers de la chaussure et assimilés	7536
		7806	Teinturiers	7533
8	FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE ETPERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PENITENCIAIRE			0, 3,5
	81	Personnel de la sécurité nationale		111, 335, 541
		8101	Commissaire de Police	1112
			Commissaire Divisionnaire	
			Commissaire de Police Principal	
			Commissaire de Police	
		8102	Officier de Police	3355
			Officier de Police Principal (3 ^{ème} grade)	
			Officier de Police 2 ^{ème} grade	
			Officier de Police 1 ^{er} grade	
		8103	Inspecteur de Police	3355
			Inspecteur de Police Principal (3 ^{ème} grade)	
			Inspecteur de Police 2 ^{ème} grade	
			Inspecteur de Police 1 ^{er} grade	
		8104	Gardien de la Paix	5412
			Gardien de la Paix Principal	
			Gardien la Paix 2 ^{ème} grade	
			Gardien de la Paix 1 ^{er} grade	
	82	Personnel de la gendarmerie et des armées		011, 021, 031
		8201	Officiers généraux	0110
			Général d'armée (Amiral)	
			Général de corps d'armée (Vice amiral d'escadre)	
			Général de division (Vice amiral)	
			Général de brigade (Contre amiral)	
		8202	Officiers supérieurs	0110
			Colonel (Capitaine de vaisseau)	
			Lieutenant colonel (Capitaine de frégate)	
			Commandant (Chef de bataillon, Capitaine de corvette, Chef d'escadron)	

Code MEPC			Libellé	Codes CITP rev.4
Grand Groupe	Sous Groupe	Groupe de base		
		8203	Officiers subalternes	0110
			Capitaines (<i>Lieutenant de vaisseaux</i>)	
			Lieutenant (<i>Enseigne de vaisseaux de 1^{ère} classe</i>)	
			Sous-lieutenant (<i>enseigne de vaisseaux de 2^e classe</i>)	
		8204	Sous officiers	0210
			Adjudant chef major (<i>Maître principal major</i>)	
			Adjudant chef (<i>Maître principal</i>)	
			Adjudant (<i>premier maître</i>)	
			Maréchal de logis chef (<i>Maitre, Sergent chef</i>)	
			Maréchal de logis (<i>Sergent, second maître</i>)	
		8205	Militaire du rang	0310
			Gendarme major (<i>Caporal chef, quartier maître de 1^{ère} classe</i>)	
			Gendarme (<i>Caporal, quartier maître de 2^e classe</i>)	
83	Personnel de l'administration pénitentiaire			111, 541
		8301	Cadres des généraux	1112
			Général senior de Prison, Général de Prison	
		8302	Cadre des administrateurs de Prison	1112
			Administrateur Principal de prison	
			Administrateur de Prison	
		8303	Intendant de Prison	
			Super Intendant de Prison	
			Intendant Principal de Prison	
			Intendant de Prison	
		8304	Gardien chef de Prison	5413
			Gardien chef Principal	
			Gardien chef major	
			Gardien chef	
		8305	Gardien de Prison	5413
			Gardien Principal de Prison	
			Gardien Major de Prison	
			Gardien de Prison	

V. NOTES EXPLICATIVES

1 AGRICULTEURS ET OUVRIERS DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DES AUTRES ACTIVITES LIEES A LA FORET

Le grand groupe 1 rassemble les personnes dont l'activité principale est l'agriculture, l'élevage, la pêche et les activités liées à la forêt, destinée à la consommation ou à la commercialisation. Ces personnes ne sont pas forcément nanties d'une qualification initiale dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et des activités liées à la forêt, mais elles peuvent avoir reçu une formation sur le tas le cas échéant. En sont exclus, les cueilleurs de vin qu'on retrouve plutôt au grand groupe 7, les cadres et agents de maîtrise des entreprises agro-industrielles.

Ce grand groupe comprend les sous-groupes ci-après:

- 11 Planteurs/cultivateurs et ouvriers des cultures ;
- 12 Eleveurs et ouvriers de l'élevage (sauf aquaculteurs) ;
- 13 Pêcheurs et ouvriers de la pêche ;
- 14 Professions de forestage (bûcherons, abatteurs, scieurs, sylviculteurs) ;
- 15 Professions fauniques.

11 Planteurs / cultivateurs et ouvriers des cultures

Font partie de ce sous-groupe, les exploitants et les ouvriers agricoles. A la périphérie, on retrouve les investisseurs agricoles. En sont exclus, les propriétaires des terres entièrement mises en location, les personnels de services financiers de prêt agricoles, les cadres et dirigeants d'entreprises agro-industrielles et alimentaires et, le personnel des organismes d'appui.

Ce sous-groupe comprend les groupes de base ci-après :

- 1101 Exploitants agricoles ;
- 1102 Ouvriers agricoles.

1101 Exploitants agricoles

Les travailleurs classés dans ce groupe de base gèrent, pour leur propre compte ou en association, des exploitations agricoles pour la culture du sol, en vue d'obtenir diverses sortes de produits.

Leur tâche consiste à : déterminer le genre et la quantité des cultures, acheter les semences, les engrains, les machines agricoles, les animaux, le fourrage et les autres approvisionnements ; diriger et surveiller, ou exécuter eux-mêmes, divers travaux agricoles consistant, par exemple, à préparer la terre, à semer, cultiver et récolter les produits, à maintenir en bon état les bâtiments, les machines et le matériel agricoles ; vendre les produits de l'exploitation; tenir des états concernant la production, les ventes, les recettes, les dépenses et d'autres données; engager et congédier les ouvriers.

1102 Ouvriers agricoles

Les travailleurs de ce groupe de base accomplissent divers travaux qu'exige la culture des produits du sol et l'élevage d'animaux. Leur tâche consiste à : labourer et fertiliser la terre ; semer les graines ; planter les arbres fruitiers ; cultiver les produits du sol et exécuter les autres travaux que comportent les cultures de plein champ, les cultures fruitières et autres cultures ; participer aux travaux de récolte des produits ; nourrir le bétail et la volaille ; traire les vaches ; tondre les moutons et exécuter d'autres travaux d'élevage; utiliser des machines et équipements agricoles divers, y compris des machines à traction animale et mécanique; entretenir et réparer les bâtiments, les clôtures, les machines et autres matériels agricoles.

12 Eleveurs et ouvriers de l'élevage (sauf aquaculteurs)

Les travailleurs de ce sous-groupe sont les éleveurs de tous types d'animaux, à l'exception des animaux aquatiques, et les ouvriers de l'élevage hormis la culture de poissons, de mollusques, de crustacés et de plantes aquatiques en eau douce ou salée. Ils accomplissent les divers travaux qu'exige l'élevage d'animaux. Leurs tâches consistent à exécuter divers travaux d'élevage de bovins , de caprins , de porcins , de volaille, ainsi que d'autres animaux.

Ce sous- groupe est constitué des groupes de base ci-dessous :

- 1201 Eleveurs de bovins ;
- 1202 Eleveurs de caprins ;
- 1203 Eleveurs de porcins et ovins;
- 1204 Eleveurs de volailles et oiseaux;
- 1205 Autres éleveurs (apiculteurs, aulacodiculteurs, etc.) ;
- 1206 Bergers et autres ouvriers de l'élevage.

1201 Eleveurs de bovins

Les éleveurs de bovins accomplissent les divers travaux qu'exige l'élevage de bovins pour la viande et le lait. Ce groupe de base ne comprend pas les personnes qui s'occupent de la transformation du lait et de l'abattage du lait qui appartiennent respectivement aux groupes de base **7604** et **7605**.

1202 Eleveurs de caprins et ovins

Les éleveurs de caprins accomplissent les divers travaux qu'exige l'élevage de caprins pour leur viande et les produits dérivés.

1203 Eleveurs de porcins

Ils accomplissent les tâches qu'exige l'élevage de porcins.

1204 Eleveurs de volailles et d'oiseaux

Ce groupe de base comprend les personnes qui accomplissent les divers travaux qu'exige l'élevage de volailles (coqs, poules, dindes, canards, oies et pintades) pour leur chair ou leurs œufs et l'exploitation des couvoirs pour volailles.

1205 Autres éleveurs (apiculteurs, aulacodiculteurs, etc.)

Ce groupe de base rassemble toutes les personnes qui accomplissent les travaux d'élevage des animaux autres que ceux des groupes de base 1201, 1202, 1203, 1204.

1206 Bergers et autres ouvriers de l'élevage

Doivent être classées dans ce groupe de base, les personnes qui sont chargées de guider et prendre soin des troupeaux de bétail dans les prairies ou les zones montagneuses ; d'accomplir les divers travaux qu'exige l'élevage des animaux pour le compte d'un tiers.

13 Pêcheurs et ouvriers de la pêche

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe pêchent des poissons, crustacés et mollusques, travaillent comme membres d'équipage dans les bateaux et accomplissent divers travaux qu'exige la pêche des poissons, crustacés et mollusques pour le compte d'un tiers.

La classification dans les sous-groupes est fonction de l'outillage (la technologie) utilisé pour l'activité mais aussi de l'organisation des processus de production (culture, récolte ou élevage). C'est ainsi que ce sous groupe rassemble les groupes de base ci-après :

- 1301 Pêcheurs de la pêche artisanale ;
- 1302 Pêcheurs de la pêche industrielle ;
- 1303 Aquaculteurs ;
- 1304 Ouvriers de la pêche et de l'aquaculture.

1301 Pêcheurs de la pêche artisanale

Les travailleurs de ce groupe de base accomplissent les tâches qu'exige la pêche avec des moyens très modestes, notamment les pirogues, les filets simples, les lignes et autres moyens traditionnels. Leur tâche consiste à : préparer les pirogues de pêche, amorcer les hameçons, poser des filets ou des nasses, ainsi que d'autres dispositifs pour la pêche, capturer le poisson par divers moyens, par exemple en plaçant et en ancrant des lignes, en remorquant les lignes dans l'eau, en tendant des filets dans l'eau.

1302 Pêcheurs de la pêche industrielle

Les travailleurs de ce groupe de base accomplissent les tâches qu'exige la pêche avec des grands moyens, précisément les bateaux de grandes taille et les filets de grande taille. Leur tâche consiste à : préparer les filets et les bateaux de pêche, ainsi que les appâts pour les poissons; capturer les poissons en remorquant les filets ou en lançant des lignes, en utilisant des seines et autres sortes d'engins pour la pêche industrielle, trier les poissons, les charger dans les cales et laver les ponts des bateaux, entretenir et réparer les engins de pêche, s'acquitter aussi d'une manière générale de certaines des tâches qu'exigent la marche et l'entretien du bateau, vider, saler et traiter le poisson par d'autres moyens à bord du bateau.

1303 Aquaculteurs

Les personnes classées dans ce groupe de base ne sont pas des ouvriers ; elles accomplissent les activités de culture de poissons, de mollusques, de crustacés et de plantes aquatiques en eau douce ou salée. Leur tâche consiste à : vider les bassins d'élevage ou des étangs pour en vider des

poissons, aménager les chenaux dans les étangs pour recueillir le poisson en période de pêche ; curer les étangs, surveiller le renouvellement de l'eau, de sa température et de son oxygénation.

1304 Ouvriers de la pêche et de l'aquaculture

Ce sont des personnes (des ouvriers) dont les activités relèvent de la pêche et de l'aquaculture.

14 Professions de forestage (bûcherons, abatteurs, scieurs, sylviculteurs)

Les travailleurs de ce sous-groupe sont des personnes dont les activités consistent, pour l'essentiel, en la production de bois sur pied, de grumes de bois et de produits très peu transformés (bois de chauffage, bois d'industrie).

Ce sous-groupe rassemble les groupes de base ci-après :

- 1401 : Exploitants forestiers ;
- 1402 : Exploitant des produits forestiers non ligneux, les cueilleurs et assimilés ;

1401 : Exploitants forestiers

Les personnes classées dans ce groupe de base sont les bûcherons, les abatteurs, les sylviculteurs et aménagistes, les exploitants de produits forestiers non ligneux.

Les bûcherons

Les bûcherons abattent les arbres, les sciennent en billes et s'acquittent d'autres travaux de bûcheronnage.

Les abatteurs

Les abatteurs abattent les arbres et les sciennent en billes, en se servant d'une cognée et d'une scie à main ou d'une scie mécanique.

Les sylviculteurs

Les sylviculteurs accomplissent les divers travaux que comporte la culture d'arbres pour les fruits, leurs feuilles ou leur sève, notamment en multipliant et en cultivant les arbres fruitiers, les théiers, les arbres à caoutchouc, en taillant et en greffant les arbres fruitiers, en saignant les arbres à caoutchouc.

1402 : Les exploitants de produits forestiers non ligneux (non compris cueilleurs de vin)

Il s'agit des personnes qui ramassent, cueillent et coupent les parties de plantes autres que le bois en forêt. Ce sont par exemple les exploitants de feuilles (*gnectum africanum* couramment appelé okok,...), les écorces (*prunus africanum*, *yohimbe*, etc.), les lianes (le rotin, etc.), les amandes/graines (*irvingia gabonensis* couramment appelé mango ou mangue sauvage, *ricendendron heleutii* coramment appelé djansan ...), etc.

Les charbonniers

Ils sont des vendeurs, des livreurs de charbon ou des fabricants de charbon de bois

15 Exploitants fauniques

Ce sous groupe rassemble les travailleurs qui prélèvent des animaux vivants ou morts, qui escortent les chasseurs/collecteurs ou qui reconstituent les animaux morts. Ils exercent dans le cadre de l'entretien des réserves et les parcs nationaux et le repeuplement en gibier.

Ce sous-groupe est fait de groupes de base suivants:

- 1501: Chasseurs/collecteurs et assimilés (non compris cueilleurs de vin)
- 1502: Guides de chasse
- 1503: Taxidermistes ou empailleurs
- 1504 : Captureurs

1501 : Chasseurs/collecteurs et assimilés

Ce sont des personnes qui ont une autorisation ou un permis de chasse pour chasser, collecter des dépouilles des animaux.

1502 : Guide de chasse

Ce sont des chasseurs professionnels détenteurs de permis de chasse sportive et qui exercent pour des organismes professionnels ou spécialisés dans le domaine de l'éco-tourisme, ou de la recherche de trophées des animaux (ivoire, plumes, cornes, queue, etc.).

1503 : Taxidermistes ou empailleurs

La taxidermie est l'art de donner l'apparence du vivant à des animaux morts. Le métier correspondant est celui de taxidermiste ou empailleur. Il peut intervenir dans la mesure des butins de chasse tel que le trophée (ivoire, plumes, cornes, queue, etc.).

1504 : Autres professions fauniques non comprises ailleurs (Captureurs)

Ce sont des personnes qui attrapent les animaux sauvages vivants à des fins diverses (vente, cirques/exhibition, recherches, ...).

2 DIRIGEANTS, DIRECTEURS, CADRES DE DIRECTION ET GERANTS

Ce grand groupe comprend les travailleurs qui, en tant que membres élus ou désignés de la haute administration, des régions, des collectivités locales ou des chefferies traditionnelles, ont essentiellement pour fonctions de décider de la politique gouvernementale ou de participer à son élaboration, de préparer et de modifier les lois, décrets et dispositions réglementaires; il comprend aussi les travailleurs qui, en tant que cadres supérieurs de l'administration publique, organisent et dirigent l'interprétation et l'application de la politique gouvernementale, ainsi que ceux qui, en tant que directeurs et administrateurs, prévoient, organisent, coordonnent et dirigent les activités d'entreprises ou d'organisations publiques ou privées, ou d'un ou de plusieurs départements de ces entreprises ou organisations . Ces travailleurs sont classés dans les sous-groupes ci-après :

- 21 Membres de l'Exécutif, des corps législatifs, Directeurs Généraux et Cadres supérieurs de l'Administration Publique ;
- 22 Dirigeants des organisations spécialisées ;
- 23 Directeurs et Cadres de Direction des grandes entreprises ;
- 24 Dirigeants et Gérants des petites entreprises.

21 Membres de l'Exécutif, des corps législatifs, Directeurs Généraux et Cadres supérieurs de l'Administration Publique

Les travailleurs appartenant à ce sous-groupe décident de la politique gouvernementale ou participent à son élaboration, la mettent en œuvre, préparent, modifient ou abrogent les lois, décrets et autres dispositions réglementaires, votent les lois, et dirigent l'administration des ministères en vue d'appliquer la politique du gouvernement et les lois, décrets et autres dispositions réglementaires. Ils sont élus ou désignés et exercent leurs fonctions dans les gouvernements nationaux, dans les régions ou les collectivités locales, ou bien dans des organisations intergouvernementales. Ils sont classés dans les groupes de base ci-après:

- 2101 Membres de l'Exécutif ;
- 2102 Membres des Corps Législatifs (Parlement, Sénat, Assemblée Nationale) ;
- 2103 Directeurs Généraux et Cadres supérieurs de l'Administration Publique (y compris ceux des EPA) ;
- 2104 Chefs traditionnels.

2101 Membres de l'Exécutif

Ce groupe de base comprend les travailleurs qui, en tant que membres élus ou désignés de la haute administration, des régions, ou des collectivités locales, ont essentiellement pour fonctions de décider de la politique gouvernementale, de participer à son élaboration ou à sa mise en œuvre, de préparer et de modifier les lois, décrets et dispositions réglementaires; dans le cadre de la Constitution qui détermine leurs pouvoirs et leur sphère de compétence. Ce groupe de base rassemble les fonctions ci-après :

- *Chef de l'Etat/Président de la République* ;

- *Chef du Gouvernement* ;
- *Ministres et assimilés (Secrétaires d'Etat, Gouverneurs, Recteurs d'universités d'Etat, Conseillers spéciaux à la Présidence, Ministres Chargés de Missions, Délégués du Gouvernement auprès des communautés urbaines)* ;
- *Secrétaires Généraux et assimilés (Secrétaires permanents, Chargés de mission à la Primature, Inspecteurs Généraux des services des Ministères, Conseillers techniques à la présidence, Inspecteurs d'Etat)* ;
- *Préfets et assimilés (Secrétaires Généraux des Régions, adjoints préfectoraux)* ;
- *Sous-préfets et assimilés*
- *Maires et Conseillers municipaux* ;
- *Représentants diplomatiques (Hauts Commissaires, Ambassadeurs, Consuls, Ambassadeurs Itinérants...)*.

2102 Membres des Corps Légitatifs (Parlement, Sénat, Assemblée Nationale)

Les membres des corps légitatifs surveillent l'interprétation et la mise en œuvre de la politique et des décisions du gouvernement ainsi que de la législation, ou exercent des fonctions similaires pour le compte d'une organisation spécialisée. Font partie de ce groupe de base les fonctions ci-après :

- *Président de l'Assemblée Nationale* ;
- *Chefs de groupes parlementaires* ;
- *Présidents de commissions spécialisées* ;
- *Questeurs* ;
- *Députés*.

2103 Directeurs Généraux et Cadres supérieurs de l'Administration Publique (y compris ceux des EPA)

Les travailleurs classés dans ce groupe de base donnent des avis au gouvernement sur les questions de politique, préparent, organisent et dirigent les activités des départements et services gouvernementaux en vue d'appliquer la politique gouvernementale, ainsi que les lois, décrets et dispositions réglementaires. Ce groupe de base comprend aussi les travailleurs qui, en tant que directeurs et administrateurs, prévoient, organisent, coordonnent et dirigent les activités d'entreprises ou d'Etablissements Publics Administratifs (EPA).

Leurs fonctions consistent: à participer à l'élaboration de la politique gouvernementale et à en diriger l'application par les départements et services du gouvernement, des régions, ou des collectivités locales, qui s'occupent des questions telles que les finances, la santé publique, l'éducation, la justice, le travail et les affaires sociales, ou à s'acquitter de fonctions analogues dans des organisations intergouvernementales.

Les fonctionnaires qui s'acquittent principalement des tâches relevant des professions scientifiques, libérales ou techniques sont classés dans le grand groupe 3. Les employés administratifs de l'administration publique sont classés dans le grand groupe 5. Les employés des services gouvernementaux qui exécutent essentiellement des travaux de bureau sont classés, dans le sous-groupe 51.

Les fonctions de ce groupe de base sont :

- *Directeurs Généraux et assimilés (Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints, Directeurs d'EPA dotés d'un Comité de Direction ou d'un Conseil d'Administration) ;*
- *Conseillers Techniques des ministères ;*
- *Inspecteurs de Service ;*
- *Directeurs et assimilés ;*
- *Sous-directeurs et assimilés ;*
- *Chefs de Services et assimilés ;*
- *Chefs de Bureau de l'Administration Publique.*

2104 Chefs traditionnels

Les chefs traditionnels et les chefs de village s'acquittent de toutes sortes de fonctions et de tâches législatives, administratives et cérémonielles, issues tant d'une longue tradition que de la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les chefs de village et les autorités locales, régionales et nationales.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: répartir entre les ménages de la communauté, le droit d'utilisation des terres et d'autres ressources appartenant à la commune; recueillir et distribuer les excédents de production de la communauté ou du village; régler les différends entre les membres de la communauté ou du village; châtier les membres de la communauté ou du village qui violent les règles établies et la coutume; célébrer les cérémonies à l'occasion des naissances, des mariages, des décès, des moissons et d'autres festivités traditionnelles; représenter la communauté ou le village aux conseils locaux ou régionaux; à se charger d'informer la communauté ou le village des décrets et dispositions réglementaires du gouvernement.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Chef de premier degré ;*
- *Chef de deuxième degré ;*
- *Chef de troisième degré ;*
- *Autre détenteur d'autorité traditionnelle non compris ailleurs.*

22 Dirigeants et cadres supérieurs des organisations spécialisées

Les dirigeants et les cadres supérieurs d'organisations spécialisées définissent et formulent la politique de ces organisations (parti politique, organisation professionnelle des travailleurs, une organisation professionnelle des employeurs, association professionnelle ou industrielle, d'une organisation humanitaire, d'une association sportive, etc.), dont ils dirigent la mise en application, représentent cette organisation et agissent en son nom.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: définir et formuler la politique, les statuts et le règlement interne de l'organisation; entreprendre des négociations pour le compte de l'organisation, de ses membres et des groupements à finalités particulières qui lui sont rattachés; servir les intérêts de l'organisation, de ses membres et des groupements à finalités particulières qui lui sont rattachés devant le parlement, les pouvoirs publics ou l'opinion; à prévoir, organiser et

diriger les organes chargés d'appliquer la politique, les statuts et le règlement interne de l'organisation.

Ce sous-groupe rassemble les groupes de base ci-après :

- 2201 Dirigeants et cadres supérieurs de parti politique ;
- 2202 Dirigeants et cadres supérieurs des organisations professionnelles des travailleurs;
- 2203 Dirigeants des organisations professionnelles des employeurs ;
- 2204 Dirigeants et cadres supérieurs des organisations humanitaires, d'ONG et d'associations ;
- 2205 Dirigeants et cadres supérieurs d'organismes spécialisés non classés ailleurs.

2201 Dirigeants de parti politique

Les dirigeants de partis politiques définissent et formulent la politique, les statuts et le règlement interne d'un parti politique dont ils dirigent la mise en application, représentent ce parti et agissent en son nom. Leurs tâches consistent à définir la politique, les statuts et le règlement interne du parti politique; à négocier au nom du parti politique et de ses membres; à prévoir et organiser des campagnes au nom du parti politique en vue de l'élection de ses candidats à des mandats politiques; à prévoir et organiser des campagnes en vue de recruter et de former des adhérents; à prévoir et organiser la constitution des sections chargées d'appliquer la politique, les statuts et le règlement interne du parti.

2202 Dirigeants et cadres supérieurs des organisations professionnelles des travailleurs

Les dirigeants et cadres supérieurs des organisations professionnelles des travailleurs veillent à la mise en application des statuts et règlement de l'organisation, la représentent et agissent en son nom. Leurs tâches consistent à négocier au nom du syndicat et de ses membres; à servir les intérêts du syndicat et de ses membres devant le parlement, les pouvoirs publics ou l'opinion; à prévoir et organiser des campagnes en vue de recruter et de former des adhérents; à prévoir et organiser la constitution des sections chargées d'appliquer la politique, les statuts et le règlement interne du syndicat.

2203 Dirigeants et cadres supérieurs des organisations professionnelles des employeurs

Les dirigeants d'organisations d'employeurs définissent et formulent la politique, les statuts et le règlement interne de leur organisation dont ils dirigent la mise en application, représentent l'organisation et agissent en son nom. Leurs tâches consistent à: définir et formuler la politique, les statuts et le règlement interne de l'organisation; négocier au nom de l'organisation et de ses membres; servir les intérêts de l'organisation et de ses membres devant le parlement, les pouvoirs publics ou l'opinion; prévoir et organiser les campagnes en vue de recruter et de former les adhérents; prévoir et organiser la constitution des sections chargées d'appliquer la politique, les statuts et le règlement interne de l'organisation.

2204 Dirigeants d'organisations humanitaires, d'ONG et d'associations

Les dirigeants d'organisations humanitaires, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations définissent et formulent la politique, les statuts et le règlement interne

d'organisations humanitaires, d'ONG, d'associations sportives et d'autres organisations à finalités particulières dont ils dirigent la mise en application, représentent l'organisation et agissent en son nom. Leurs tâches consistent à définir et formuler la politique, les statuts et le règlement interne de l'organisation; à négocier au nom de l'organisation, de ses membres et des groupements à finalités particulières qui lui sont rattachés; à servir les intérêts de l'organisation et de ses membres devant le parlement, les pouvoirs publics ou l'opinion; à prévoir et organiser les campagnes en vue de recruter et de former les adhérents; à prévoir, constituer et diriger les organes chargés d'appliquer la politique, les statuts et le règlement interne de l'organisation.

2205 Dirigeants d'organismes spécialisés non classés ailleurs

Sont classés ici les travailleurs qui s'acquittent de fonctions de direction non comprises dans les autres groupes de base de ce sous-groupe.

23 Présidents Directeurs Généraux, Directeurs Généraux, Directeurs et Cadres de Direction des grandes entreprises

Les travailleurs de ce sous-groupe gèrent ou participent à la gestion d'une grande entreprise, définissent et formulent la politique de l'entreprise ou de l'organisme dont ils planifient, dirigent et coordonnent les activités, en général en se conformant aux directives d'un conseil d'administration ou d'un autre organe directeur devant lequel ils sont responsables des opérations entreprises et des résultats obtenus. Leurs tâches consistent à: définir et formuler les orientations de l'entreprise ou de l'organisme; planifier, participer ou diriger et coordonner l'ensemble de ses activités, en se conformant aux directives d'un conseil d'administration ou d'un autre organe directeur; apprécier les opérations et les résultats de l'entreprise ou de l'organisme et à rendre compte à ce conseil ou organe; représenter l'entreprise ou l'organisme dans ses tractations avec des tiers, y compris les pouvoirs publics ou d'autres autorités. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches. Font partie de ce sous-groupe les groupes de base ci-après :

- 2301 Directeurs et Cadres de direction des affaires générales (administratives, ressources humaines, financières) ;
- 2302 Directeurs et Cadres de direction des services de vente, commercialisation et développement ;
- 2303 Directeurs et Cadres de direction, agriculture, pisciculture ;
- 2304 Directeurs et Cadres de direction, industrie manufacturière, mines et distribution ;
- 2305 Directeurs et Cadres de Direction des services spécialisés non compris ailleurs.

Les directeurs et cadres de directions d'entreprise de moins de cent employés ou nantie d'un chiffre d'affaires inférieur à un milliard de FCFA sont classés dans le sous-groupe 24.

2301 Directeurs et Cadres de direction des affaires générales (administratives, ressources humaines, financières)

Doivent être classés dans ce groupe de base, les travailleurs qui planifient, dirigent et coordonnent l'administration interne ou les opérations financières de l'entreprise ou de l'institution. Leurs tâches consistent à planifier, diriger et coordonner l'administration interne ou les opérations financières de la structure; à évaluer la situation financière de l'entreprise ou de l'institution, à

élaborer le budget et à surveiller les différentes opérations financières; à surveiller les dépenses et à veiller à l'utilisation rationnelle des ressources; à établir des procédures d'exécution du travail et d'administration et à diriger la mise en œuvre; à planifier et diriger le travail quotidien; à superviser le recrutement, la formation et le rendement du personnel; à représenter le département dans ses relations de travail avec d'autres secteurs de l'institution ou avec des organismes tiers.

Les professions qui entrent dans ce groupe de base sont les suivantes :

- *Président directeur général, Directeur général, Administrateur, Gérant ;*
- *Directeur des affaires générales ;*
- *Directeur administratif et Cadres de direction ;*
- *Directeur financier et Cadres de direction ;*
- *Directeurs et Cadres de direction des ressources humaines,*
- *Présidents de conseil d'administration ;*
- *Directeurs à la Présidence de la République ;*
- *Conseillers d'administration.*

2302 Directeurs et Cadres de direction des services de vente, commercialisation et développement

Les travailleurs classés dans ce groupe de base planifient, dirigent et coordonnent les activités de vente, de commerce et de développement d'une entreprise, en consultation avec les cadres dirigeants d'autres départements ou services. Leurs tâches consistent à: planifier, diriger et coordonner les activités de vente, de commerce et de développement de l'entreprise; à veiller à l'utilisation rationnelle des ressources et au respect des normes applicables au volume des échanges; planifier et diriger les opérations commerciales quotidiennes; surveiller les dépenses; établir des procédures d'exécution du travail et d'administration et à diriger la mise en œuvre; surveiller l'application des règles de sécurité du travail et des procédures connexes; représenter le département dans ses relations de travail avec d'autres secteurs de l'entreprise ou avec des organismes tiers.

2303 Directeurs et Cadres de direction, Agriculture, Pisciculture

Les travailleurs classés dans ce groupe de base planifient, dirigent et coordonnent les activités d'entreprises agricoles et piscicoles qui s'occupent de produire des biens en consultation avec les cadres dirigeants d'autres départements ou services. Leurs tâches consistent à: planifier, diriger et coordonner les activités de production de biens; veiller à l'utilisation rationnelle des ressources et au respect des normes quantitatives de production; planifier et diriger le travail quotidien; à surveiller les dépenses; établir des procédures d'exécution du travail et d'administration et à diriger la mise en œuvre; surveiller l'application des règles de sécurité du travail et des procédures connexes; représenter le département dans ses relations de travail avec d'autres secteurs de l'entreprise ou avec des organismes tiers.

2304 Directeurs et Cadres de direction, Industrie Manufacturière, Mines et Distribution

Les travailleurs classés dans ce groupe de base planifient, dirigent et coordonnent les activités relatives à l'industrie manufacturière, les mines et la distribution, en consultation avec les cadres dirigeants d'autres départements ou services. Leurs tâches consistent à: planifier, diriger et coordonner les activités se rapportant à la fabrication de biens, ou à l'extraction de minéraux solides de mines souterraines, de mines à ciel ouvert et de carrières, ou à la production et à la distribution d'électricité, de gaz et d'eau; veiller à l'utilisation rationnelle des ressources et au respect des normes quantitatives de production; planifier et diriger les opérations de production journalière; surveiller les dépenses; établir des procédures d'exécution du travail et d'administration et à diriger la mise en œuvre; surveiller l'application des règles de sécurité du travail et des procédures connexes; représenter le département dans ses relations de travail avec d'autres secteurs de l'entreprise ou avec des organismes tiers

2305 Directeurs et Cadres de direction des services spécialisés non compris ailleurs

Ce groupe de base comprend les directeurs et cadres de direction qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 23.

24 Dirigeants et Gérants des petites entreprises

Les dirigeants et les gérants des petites entreprises dirigent, gèrent les entreprises de petite taille, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire, planifient, dirigent et coordonnent les activités. Leurs tâches consistent à: planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; établir des prévisions budgétaires; négocier avec les fournisseurs, les clients et d'autres organismes; planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter la main-d'œuvre; à diriger le travail quotidien.

Les travailleurs de ce sous-groupe sont classés dans les groupes de base suivants :

- 2401 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans l'agriculture, la chasse et la pêche ;
- 2402 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les industries manufacturières ;
- 2403 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les travaux publics ;
- 2404 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans le commerce de gros et de détail ;
- 2405 Dirigeants et Gérants des petites Entreprises dans la restauration et l'hôtellerie ;
- 2406 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les transports, l'entreposage et les communications ;
- 2407 Dirigeants et Gérants des petites entreprises d'intermédiation et de services aux entreprises ;
- 2408 Dirigeants et Gérants des petites entreprises de services de soins personnels, de nettoyage et de services similaires ;
- 2409 Dirigeants et Gérants des petites entreprises non compris ailleurs.

2401 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans l'agriculture, la chasse et la pêche

Les travailleurs classés dans ce groupe de base dirigent, gèrent de petits établissements agricoles, de petites chasses ou de petites exploitations de sylviculture ou de pêche, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire. Ils planifient, dirigent et coordonnent les activités

2402 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les industries manufacturières

Les dirigeants et les gérants dans les industries manufacturières dirigent, gèrent de petites entreprises de fabrication, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire, planifient et coordonnent les activités. Leurs fonctions consistent à: planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; établir des prévisions budgétaires; négocier avec les fournisseurs, les clients et d'autres organismes; planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter la main-d'œuvre; diriger le travail quotidien; le cas échéant, à tenir un rapport au propriétaire

2403 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les travaux publics

Les dirigeants et les gérants dans le bâtiment et les travaux publics gèrent de petites entreprises de construction et, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire, en planifient, dirigent et coordonnent les activités. Leurs tâches consistent : à planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; à établir des prévisions budgétaires; à négocier avec les fournisseurs, les clients et d'autres organismes; à planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter la main-d'œuvre; à diriger le travail quotidien.

2404 Dirigeants et Gérants des Petites Entreprises dans le commerce de gros et de détail

Les travailleurs classés dans ce groupe de base prévoient, organisent, coordonnent et dirigent, pour le compte des propriétaires, des établissements ou des succursales d'établissements de commerce de gros ou de détail. Leurs fonctions consistent à: organiser un établissement ou une succursale d'établissement de commerce de gros ou de détail; diriger le personnel qui est chargé, dans un commerce de gros, d'acheter les marchandises et de les vendre à des détaillants, à des entreprises industrielles ou commerciales ou à d'autres gros consommateurs; diriger le personnel qui est chargé, dans un commerce de détail, d'acheter les marchandises et de les vendre en vue de leur consommation ou de leur utilisation par des particuliers ou des ménages ; organiser et contrôler le travail du personnel des achats et des ventes et des autres services.

2405 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans la restauration et l'hôtellerie

Les travailleurs classés dans ce groupe de base prévoient, organisent, coordonnent et dirigent l'exploitation d'hôtels, cafés, restaurants, pensions, parcs de camping, buvettes et autres établissements similaires pour le compte de leurs propriétaires. Leurs tâches consistent à: organiser, diriger et contrôler l'établissement et ses différents services; veiller à l'application des normes de propreté et des règles de service; organiser des banquets et autres réunions spéciales.

2406 Dirigeants et Gérants des petites entreprises dans les transports, l'entreposage et les communications

Les dirigeants et les gérants des petites entreprises dans les transports, l'entreposage et les communications dirigent, gèrent de petites entreprises de transports, de petits dépôts et de petites entreprises de communications, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire. Ils planifient, dirigent et coordonnent les activités. Leurs tâches consistent à: planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; établir des prévisions budgétaires; négocier avec les fournisseurs,

les clients et d'autres organismes; à planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter la main-d'œuvre; à diriger le travail quotidien; le cas échéant, à tenir rapport au propriétaire

2407 Dirigeants et Gérants des petites entreprises d'intermédiation et de services aux entreprises

Les dirigeants et les gérants dans les industries manufacturières dirigent, gèrent de petites entreprises qui fournissent divers services aux entreprises, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire. Ils planifient, dirigent et coordonnent les activités. Leurs tâches consistent à: planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; établir des prévisions budgétaires; négocier avec les fournisseurs, les clients et d'autres organismes; planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter le personnel; diriger le travail quotidien; le cas échéant, à tenir rapport au propriétaire.

2408 Dirigeants et Gérants des petites entreprises de services de soins personnels, de nettoyage et de services similaires

Les dirigeants et les gérants de services de soins personnels, de services de nettoyage et de services similaires gèrent de petites entreprises qui fournissent des services de soins personnels, des services de nettoyage et des services similaires, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire. Ils planifient, dirigent et coordonnent les activités. Leurs tâches consistent à: planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; établir des prévisions budgétaires; négocier avec les fournisseurs, les clients et d'autres organismes; planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter le personnel; diriger le travail quotidien; le cas échéant, à tenir rapport au propriétaire.

2409 Dirigeants et Gérants des petites entreprises non compris ailleurs

Ce groupe de base comprend les dirigeants et les gérants qui n'ont pas trouvé place ailleurs dans le sous-groupe 24. Par exemple, il conviendrait de classer ici les chefs de petites entreprises exerçant des activités éducatives, sanitaires ou encore récréatives, culturelles ou sportives qui, pour leur propre compte ou pour le compte du propriétaire, en planifient, dirigent et coordonnent les activités. Leurs tâches consistent à: planifier et mettre en œuvre la politique de l'entreprise; établir des prévisions budgétaires; négocier avec les fournisseurs, les clients et d'autres organismes; planifier et contrôler l'utilisation des ressources et à recruter le personnel; diriger le travail quotidien; le cas échéant, à faire rapport au propriétaire.

3 PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET SCIENTIFIQUES

Les travailleurs appartenant à ce grand groupe font de la recherche et appliquent les connaissances scientifiques pour résoudre des problèmes divers d'ordre technique, économique, social et industriel, et ils remplissent d'autres fonctions relevant des professions scientifiques, techniques, libérales, artistiques et assimilées, dans des domaines tels que les sciences physico-chimiques et les sciences naturelles, les sciences de l'ingénieur, le droit, la médecine, la religion, l'enseignement, la littérature, les arts, les divertissements et les sports.

Ils sont classés dans les sous-groupes ci-après:

- 31 Spécialistes des sciences et techniques ;
- 32 Spécialistes de la santé ;
- 33 Spécialistes de l'enseignement ;
- 34 Spécialistes en administration et management d'entreprises ;
- 35 Spécialistes des technologies de l'information et des communications (sauf télécommunications cf. 31) ;
- 36 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture ;
- 37 Spécialistes de l'animation et de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle ;
- 38 Spécialistes de la logistique et de la messagerie.

31 Spécialistes des sciences et techniques

Les spécialistes des sciences et techniques effectuent des recherches sur des théories, des concepts et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, ou mettent en pratique des connaissances scientifiques touchant la physique, l'astronomie, la météorologie, la chimie, la géophysique, la géologie, la mathématique, la statistique, l'informatique, l'architecture, l'ingénierie et la technologie.

Ils sont classés dans les groupes de base ci-après :

- 3101 Physiciens, chimistes et assimilés (sauf ingénieur de l'électrotechnique cf. 3104);
- 3102 Mathématiciens, actuaires, statisticiens et démographes ;
- 3103 Spécialistes des sciences de la vie, de la terre et assimilés (sauf spécialistes de la santé) ;
- 3104 Ingénieurs de l'électrotechnique et des télécommunications ;
- 3105 Architectes, urbanistes, géomètres, ingénieur de Génie civil et assimilés;
- 3106 Autres personnels spécialistes des sciences et techniques.

3101 Physiciens, chimistes et assimilés (sauf ingénieurs de l'électrotechnique cf. 3104)

Les physiciens, les chimistes et les spécialistes assimilés effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, ou mettent en pratique des connaissances scientifiques touchant la physique, la météorologie, la chimie, la géologie et la géophysique.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: enrichir les connaissances scientifiques par la recherche et l'expérimentation en mécanique, en thermodynamique, en optique, en acoustique, en électricité, en magnétisme, en électronique, en diverses branches de la chimie ainsi qu'en ce qui concerne les conditions atmosphériques ou les caractéristiques physiques de la terre, et à mettre en pratique ces connaissances ou à donner des avis dans des domaines tels que les industries manufacturières, l'agriculture, la médecine, la navigation, l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz, des autres ressources minérales et de l'eau, les télécommunications et autres services, ou le génie civil; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les spécialistes de ce groupe de base sont :

- *Chimistes*
- *Ingénieurs chimistes* ;
- *Physiciens et astronomes* ;
- *Météorologues* ;
- *Géologues et géophysiciens* ;
- *Ingénieurs mécaniciens*
- *Autres physiciens, chimistes et assimilés non classés ailleurs.*

Chimistes

Les chimistes sont des scientifiques qui étudient la chimie, c'est-à-dire la science de la matière à l'échelle moléculaire ou atomique (« supra-atomique »). Ils étudient la constitution des corps, leurs propriétés, leurs actions réciproques et les combinaisons qui en résultent.

Ingénieurs chimistes

Les Ingénieurs chimistes effectuent des recherches sur les problèmes du génie chimique, élaborent des techniques pour réaliser, sur une base commerciale, la transformation chimique ou physique de substances, par exemple dans la fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole, de métaux, de denrées alimentaires et de matières synthétiques, donnent des avis sur ces techniques, conçoivent et établissent les plans d'installations pour la fabrication de ces produits, préparent et surveillent la construction, le fonctionnement, l'entretien et la réparation de ces installations.

Physiciens et astronomes

Les Physiciens et astronomes effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, ou appliquent des connaissances scientifiques de physique et d'astronomie à l'industrie, à la médecine, à l'art militaire ou à d'autres domaines.

Météorologues

Les Météorologues effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés qui se rapportent à la composition, à la structure et à la dynamique de l'atmosphère, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et préparent des prévisions météorologiques détaillées ou à long terme utilisées dans l'aviation, la navigation, l'agriculture, et dans d'autres secteurs d'activité, ainsi que pour l'information du public en général;

Géologues et géophysiciens

Les géologues et géophysiciens effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, ou appliquent des connaissances scientifiques de géologie et de géophysique dans des domaines tels que l'exploitation du pétrole, du gaz et d'autres ressources minérales, la conservation des eaux, le génie civil, les télécommunications et la navigation.

Ingénieurs mécaniciens

Les ingénieurs en mécanique ou ingénieurs mécaniciens assurent la conception d'un assemblage mécanique ainsi que le suivi de sa réalisation. Ils se chargent de fabriquer un prototype et de développer de nouveaux produits pour l'entreprise, le plus souvent au sein d'un bureau d'études. Ils gèrent aussi la production de ce produit à toutes les étapes. Responsables de la fabrication, ils conseillent l'entreprise et la clientèle et évaluent les risques et les techniques utilisés pour son élaboration. Enfin, ils supervisent l'installation et la pénétration du produit sur le marché, ainsi que sa maintenance.

Autres physiciens, chimistes et assimilés non classés ailleurs

Les travailleurs classés ici font de la recherche et mettent au point des applications pratiques dans des domaines des sciences physico-chimiques qui ne sont pas compris dans les professions listées ci-dessus, à l'exemple des ingénieurs métallurgiques

3102 Mathématiciens, actuaires, statisticiens et démographes

Les travailleurs appartenant à ce groupe de base effectuent des recherches dans les domaines des mathématiques fondamentales et appliquées, des sciences statistiques.

Les spécialistes de ce groupe de base sont :

- *Mathématiciens* ;
- *Ingénieurs statisticiens, démographes* ;
- *Actuaires*.

Mathématiciens

Les mathématiciens effectuent des recherches dans le domaine des mathématiques fondamentales pour faire progresser la connaissance des mathématiques et pour développer et améliorer les techniques mathématiques. Ils donnent des avis sur les applications pratiques des principes et techniques mathématiques pour résoudre des problèmes qui se posent en matière de recherche scientifique, de technique industrielle, de logistique, d'utilisation des ordinateurs et dans d'autres domaines. Ils effectuent des analyses logiques de problèmes de direction et élaborent des modèles mathématiques pour la programmation et la résolution de ces problèmes par un ordinateur.

Ingénieurs statisticiens, démographes

Les Ingénieurs statisticiens et les démographes effectuent des recherches sur les bases mathématiques de la statistique et de la démographie. Ils renouvellent et améliorent la méthodologie statistique, donnent des avis sur les applications pratiques des méthodes statistiques, préparent et effectuent des enquêtes statistiques, évaluent, mettent en ordre, analysent et

interprètent les données numériques obtenues par des enquêtes spéciales ou provenant d'autres sources.

Actuaires

Ils appliquent leurs connaissances des mathématiques, des statistiques et des questions financières à l'élaboration et à la gestion de régimes de pensions et de systèmes d'assurance-vie, d'assurance-santé, d'assurance sociale et d'assurance-accidents.

3103 Spécialistes des sciences de la vie, de la terre et assimilés (sauf spécialistes de la santé)

Les spécialistes des sciences de la vie et de la terre effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, ou appliquent des connaissances scientifiques en des disciplines telles que la biologie, la microbiologie, la botanique, la zoologie, l'écologie, l'anatomie, la bactériologie, la biochimie, la physiologie, la cytologie, la génétique, l'agronomie, la pathologie ou la pharmacologie.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à effectuer des recherches et à acquérir des connaissances scientifiques par l'étude de la vie humaine, animale et végétale dans toutes ses manifestations, y compris d'organes, de tissus, de cellules et de micro-organismes particuliers, et par l'étude des effets que peuvent avoir sur eux des facteurs liés au milieu, des médicaments ou d'autres substances; à donner des avis sur des sujets tels que l'agriculture, l'industrie pharmaceutique et d'autres industries, ou la médecine, ou à y appliquer leurs connaissances; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Biologistes, Botanistes, Ecologiste, zoologistes ;*
- *Ingénieurs des mines ;*
- *Géologues ;*
- *Ecologistes, spécialistes de protection et de gestion de l'environnement;*
- *Agronomes et assimilés ;*
- *Spécialistes des sciences de la vie, de la terre et assimilés non classés ailleurs.*

Biologistes, Botanistes, Ecologistes, zoologistes

Ils effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et appliquent des connaissances scientifiques en biologie, microbiologie, bactériologie, cytologie, immunologie, génétique, botanique, zoologie et écologie, en particulier dans les domaines de la médecine et de l'agriculture. Leurs tâches consistent à: effectuer, dans leur spécialité propre, des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, à les améliorer ou à en mettre au point de nouveaux; procéder à des expériences dans la nature et en laboratoire sur toutes les manifestations de la vie, identifiant et classant des spécimens d'organismes humains, animaux (notamment d'insectes) ou végétaux dont ils étudient l'origine, l'évolution, la forme chimique et physique, la structure, la composition, le mode de vie et de reproduction; étudier la structure, l'évolution et les caractères de micro-organismes tels que les bactéries et les virus, et à procéder à des expériences à l'appui de cette étude; à étudier les facteurs déterminants de l'apparition, du développement et de la transmission des caractères héréditaires

chez les êtres humains, les animaux ou les végétaux, et à procéder à des expériences à l'appui de cette étude; étudier toutes les manifestations de la vie végétale et animale et à mettre au point des applications des connaissances ainsi acquises dans des domaines tels que l'agriculture et la médecine; étudier la structure et les fonctions des cellules vivantes et l'influence qu'exercent des facteurs physiques et chimiques sur des cellules normales et anormales, et à procéder à des expériences à l'appui de cette étude; étudier les corrélations entre la vie animale et végétale et les facteurs liés au milieu qui exercent une influence, et à donner des avis autorisés aux représentants de disciplines connexes; mettre au point des applications industrielles, médicales ou autres, des connaissances scientifiques dans leur domaine propre; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Ingénieurs des mines

Ils effectuent des recherches sur les techniques applicables à l'échelle industrielle en mettent au point de nouvelles et veillent à leur application pour extraire les métaux de leur minéral, ou les minéraux, l'eau, le pétrole ou le gaz naturel du sol, ou étudient en particulier, dans leurs aspects technologiques, certains matériaux, produits ou procédés, et donnent des avis sur ces sujets.

Géologues

Les géologues, sur le terrain, ramassent des fragments de roches ou des fossiles, prélèvent du gaz au sommet d'un volcan, examinent la composition d'un métal. Ces tâches concrètes donnent lieu à des observations qui sont ensuite exploitées et prolongées en laboratoire par des analyses et une réflexion théorique. Dans un second temps, les géologues vérifient donc les hypothèses émises sur le terrain, conduisent des projets de recherche fondamentale ou conçoivent de nouvelles interprétations sur l'évolution de notre environnement et de la planète. Ils sont aussi chargés de limiter les conséquences des crues, prévoir les tremblements de terre et les zones à risques, lutter contre la pollution des sous-sols, traiter les déchets ménagers et industriels, recycler les matériaux de construction, trouver de nouvelles sources d'énergie.

Ecologistes, spécialistes de protection et de gestion de l'environnement

Ils définissent et pilotent la mise en œuvre de la politique et des actions liées à la protection de la nature, à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (élimination et recyclage des déchets, qualité de l'air et de l'eau, contrôle des nuisances et du bruit, esthétique, risques...) pour une meilleure maîtrise des impacts environnementaux.

Ils peuvent encore être appelés Responsables environnement, Chargés de mission environnement ou Chefs de service environnement.

Agronomes et assimilés

Les agronomes et les spécialistes assimilés effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et appliquent des connaissances scientifiques à l'agriculture et à l'élevage. Leurs tâches consistent à: effectuer des recherches sur les cultures de plein champ et de pâture, et à perfectionner les méthodes culturales ou à en proposer de nouvelles; à effectuer des recherches sur les cultures horticoles et à perfectionner les méthodes culturales ou à en proposer de nouvelles; effectuer des recherches sur l'élevage et à en perfectionner les méthodes ou à en proposer de nouvelles; à faire de la recherche

et à perfectionner ou mettre au point des méthodes pour la multiplication et la culture des arbres, à préparer et diriger les travaux de reboisement ainsi que le traitement et l'exploitation des peuplements forestiers; effectuer des recherches sur les caractéristiques, les possibilités d'utilisation et la productivité des sols, et à appliquer les résultats de ces recherches en vue de mettre au point des pratiques perfectionnées d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; effectuer des recherches sur la conservation de la faune sauvage et à en perfectionner les méthodes ou à en proposer de nouvelles; effectuer des recherches sur l'exploitation rentable des pâturages et à en perfectionner les méthodes ou à en proposer de nouvelles; à préparer des communications scientifiques et des rapports. En outre ils comprennent les spécialistes de la foresterie (ingénieurs de la faune, des forêts, de la chasse et de la pêche).

Spécialistes des sciences de la vie, de la terre et assimilés non classés ailleurs

Il s'agit des professionnels des sciences de la vie, de la terre et assimilés qui n'auraient pas été classés ailleurs.

3104 Ingénieurs de l'électrotechnique et des télécommunications

Les travailleurs classés dans ce groupe de base effectuent des recherches sur les problèmes relevant des techniques électriques et électroniques; conçoivent et établissent les plans d'installations et d'appareils électriques et électroniques et donnent des avis à leur sujet; ils préparent et surveillent l'élaboration, la construction, le montage, le fonctionnement, l'entretien et la réparation d'équipements électriques et électroniques.

Leurs tâches consistent: à donner des avis sur les appareils, dispositifs et moteurs électroniques, ainsi que sur des matériels tels que des ordinateurs ou le matériel des télécommunications, et à concevoir de telles installations; à spécifier le mode de production ou d'installation, les matériaux à utiliser et les normes de qualité à observer, et à diriger les travaux de production et d'installation de matériels et dispositifs électroniques ou de télécommunication; à établir des normes et procédures de contrôle permettant de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs, des moteurs et du matériel électronique, et d'en garantir la sécurité; à localiser les défauts et à y remédier; à organiser et diriger l'entretien et la réparation de dispositifs, de moteurs et de matériel électronique existants; à étudier en particulier, dans leurs aspects technologiques, certains matériaux, produits ou procédés et à donner des avis à ce sujet; à se tenir en liaison technique avec d'autres spécialistes compétents en la matière et à les consulter; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Ingénieurs électriciens, électroniciens ;*
- *Ingénieurs des télécommunications.*

Ingénieurs électriciens, électroniciens

Ils effectuent des recherches sur les problèmes relevant des techniques électriques et électroniques; conçoivent et établissent les plans d'installations, d'appareils électriques et électroniques, donnent des avis à leur sujet, préparent et surveillent l'élaboration, la construction, le montage, le fonctionnement, l'entretien et la réparation d'équipements électriques et électroniques.

Ingénieurs des télécommunications

Ils effectuent des recherches et se prononcent sur la construction d'installations et de matériel de télécommunication dont ils assurent la conception et dirigent l'exécution, donnent des avis sur leur fonctionnement, leur entretien et leur réparation, dont ils assument la responsabilité; ou étudient en particulier certains matériaux, produits ou procédés dans leurs aspects technologiques, et donnent des avis à ce sujet.

3105 Architectes, urbanistes, géomètres, ingénieurs de Génie civil et assimilés

Les travailleurs classés dans ce groupe de base effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, ou appliquent les connaissances acquises dans des domaines tels que l'architecture et l'ingénierie, ainsi qu'en ce qui concerne le rendement technique et économique des procédés de production.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à effectuer des recherches et à se prononcer sur la construction de bâtiments, d'agglomérations urbaines, de réseaux de circulation routière et de projets d'aménagement des paysages, à donner des avis sur leur entretien et leur réparation et à en diriger les travaux, sur des ouvrages de génie civil et d'autres constructions à usage industriel, sur les machines, l'équipement et les installations industrielles, à concevoir les ouvrages et à en diriger la construction; à effectuer des levés de terrain, de fonds marins et d'autres espaces, et à en produire des représentations graphiques, numériques ou photographiques; à étudier les aspects technologiques de matériaux, produits ou procédés particuliers, ainsi que le rendement de la production et l'organisation du travail, et à donner des avis à leur sujet; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Ingénieurs en génie civil / ponts et chaussées ;*
- *Ingénieurs en génie rural (équipement rural, hydraulique, etc.) ;*
- *Architectes paysagistes, bâtiments ;*
- *Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière ;*
- *Cartographes, géomètres et spécialistes des systèmes d'information géographiques ;*

Ingénieurs en génie civil / ponts et chaussées

Ils effectuent des recherches et donnent des avis sur des problèmes du génie civil; conçoivent et établissent les plans d'ouvrages tels que ponts, barrages, docks, routes, aéroports, voies ferrées, installations d'évacuation des eaux usées et de contrôle des inondations, ainsi que de bâtiments industriels et autres immeubles importants; préparent, organisent et surveillent la construction, l'entretien et la réparation de ces ouvrages.

Ingénieurs en génie rural (équipement rural, hydraulique, etc.)

Ils sont chargés des améliorations réalisables en zone rurale, concernant le sol ou la vie rurale. La recherche des propriétés et des exploitations, leur localisation, la détermination de la valeur des terres sont effectuées par les ingénieurs du génie rural.

Architectes paysagistes, bâtiments

Ils conçoivent et établissent les plans d'aménagement esthétique de terrains pour des ouvrages tels que les parcs et les autres moyens de récréation, les routes, les zones commerciales, industrielles et résidentielles et les bâtiments publics.

Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière

Les urbanistes sont chargés de l'ordonnancement des espaces urbains ; il adapte à des besoins nouveaux un plan qui s'est révélé trop inadéquat. Ils sont spécialistes de l'aménagement des espaces urbains.

Les ingénieurs de la circulation routière sont chargés de l'aménagement des réseaux de circulation routière, en dressent les plans et en surveillent la réalisation, l'entretien et la remise en état, et donnent des avis à leur sujet.

Cartographes, géomètres et spécialistes des systèmes d'information géographiques

Ils appliquent les méthodes et techniques du levé topographique pour déterminer la situation exacte de lieux naturels et d'ouvrages construits, pour délimiter des surfaces au sol, des fonds sous-marins, des emplacements souterrains et des corps célestes, pour préparer ou réviser des représentations numériques, graphiques et photographiques.

3106 Autres personnels spécialistes des sciences et techniques

Ce groupe de base comprend les spécialistes qui n'ont pas trouvé de place ailleurs dans le sous-groupe 31.

Ingénieurs navals ;

Les ingénieurs navals remplissent deux fonctions principales :

- la conception des navires et engins maritimes, de leurs caractéristiques et de leurs équipements,
- la réalisation des plans, le suivi de la fabrication, la mise au point et la surveillance de la conformité entre la conception et l'exécution.

L'ingénieur naval travaille en collaboration avec le service projet qui est chargé des devis et élabore les plans permettant de négocier la commande, en tenant compte du cahier des charges de l'armateur. Il étudie également les solutions à apporter aux problèmes techniques. Le plus souvent, les ingénieurs devront être spécialisés pour s'occuper des détails de la conception : structure et accessoires de la coque, acoustique, ventilation, aménagement selon les normes de sécurité. Enfin, un aspect majeur de l'activité d'un chantier est l'ordonnancement et la logistique.

Ingénieurs des métiers de la navigation (aérienne et maritime) et assimilés.

Ici on retrouve :

- Les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne qui gèrent les mouvements d'avions par l'application de règles de régulation et de sécurité, à la fois sur les aéroports et pendant les vols.
- Les ingénieurs maritimes qui gèrent l'aménagement des côtes, que ce soit les plages, les marinas, les ports, les estuaires ou des plateformes offshore d'exploitation pétrolière. Ils

conçoivent et réalisent les digues portuaires, quais, écluses, chenaux d'accès, dragages, épis de protection des plages ou les systèmes de protection contre l'érosion en utilisant de nombreux calculs de structure, la modélisation numérique et physique et les codes de dimensionnement des structures. Ils gèrent aussi l'aménagement du territoire et son impact sur l'environnement.

- Et les autres métiers assimilés

Autres personnels spécialistes des sciences et techniques non classés ailleurs

Il s'agit des professionnels des sciences et techniques qui n'auraient pas pu être classés ailleurs.

32 Spécialistes de la santé

Les travailleurs appartenant à ce sous-groupe posent des diagnostics, prescrivent et administrent des traitements médicaux et chirurgicaux pour guérir et prévenir les maladies des hommes et des animaux; préparent et dispensent des médicaments; ils donnent des soins en qualité d'infirmiers diplômés ou non; ils prescrivent et ajustent des lunettes; ils assurent des services spéciaux de thérapeutique médicale; ils se servent d'appareils à rayons X pour établir des diagnostics ou à des fins thérapeutiques; s'acquittent d'autres tâches connexes.

Ils sont classés dans les groupes de base ci-après :

- 3201 Médecins et assimilés ;
- 3202 Cadres infirmiers et sages-femmes ;
- 3203 Ingénieurs et techniciens médicaux-sanitaires ;
- 3204 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires ;
- 3205 Praticiens paramédicaux ;
- 3206 Vétérinaires ;
- 3207 Autres spécialistes des professions de la santé.

3201 Médecins et assimilés

Les médecins effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et appliquent des mesures préventives ou curatives.

Leurs tâches consistent: à effectuer des recherches sur les troubles et les maladies qui affectent les êtres humains et sur les méthodes de la médecine préventive ou curative; à pratiquer des examens médicaux et poser des diagnostics; à prescrire et administrer le traitement des maladies, des troubles ou des lésions qu'ils ont diagnostiqués; à administrer des traitements spécialisés, médicaux ou chirurgicaux, pour des formes particulières de maladie, de trouble ou de lésion; à donner des consultations sur les méthodes et traitements de médecine préventive et à appliquer ces méthodes et traitements; à prendre part à l'élaboration et à la mise en application de lois et règlements de santé publique en vue de sauvegarder et de promouvoir la santé dans une collectivité; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions qui rentrent dans ce groupe de base sont :

- Médecins Généralistes ;

Leur travail consiste à écouter et examiner leurs patients (auscultation, prise de tension, fièvres, douleurs, antécédents, hygiène de vie, problèmes professionnels ou personnels, etc.). Ils établissent un diagnostic et prescrivent un traitement. Ils peuvent demander des examens complémentaires (radios, analyses, scanner...) et adressent le malade à un médecin spécialiste. À la différence de ce dernier, les généralistes s'occupent de l'ensemble des problèmes de santé d'un patient et le suivent pendant plusieurs années, voire toute sa vie. Ils peuvent travailler en libéral, être salarié à l'hôpital ou dans l'administration (médecin du travail, scolaire, des armées...).

- Médecins Spécialistes.

Les médecins spécialistes participent au bien-être et à l'amélioration de la santé des patients dans un domaine précis : cardiologie, pédiatrie, gynécologie, ophtalmologie, radiologie, chirurgie, etc. Les médecins spécialistes, après avoir ausculté leurs patients et selon la spécialité choisie, peuvent faire passer des radios et des scanners, examiner et traiter les yeux, réaliser des échographies, opérer à cœur ouvert ou effectuer des tests d'allergies. Ils ont recours à des connaissances scientifiques de haut niveau et à des techniques de pointe. Ils travaillent dans des cabinets privés, associés ou non à d'autres confrères. Ils peuvent aussi être salariés d'un hôpital, d'une clinique, d'une administration, d'une entreprise industrielle ou d'un laboratoire de recherche.

3202 Cadres infirmiers et sages-femmes

Les cadres infirmiers et les sages-femmes secondent médecins et chirurgiens dans leur tâche, font face aux urgences en leur absence et dispensent des soins professionnels aux malades, aux blessés, aux handicapés physiques et mentaux et à toute autre personne dont l'état réclame une telle attention, ou procèdent ou aident à la délivrance des femmes en couches, prodiguent des soins prénatals et postnatals et instruisent les parents des soins à dispenser aux nouveau-nés.

Leurs tâches consistent: à prodiguer des soins professionnels et administrer des traitements en tant que mesures curatives ou préventives aux malades, aux blessés, aux infirmes et à d'autres patients, aux nouveau-nés et à leur mère, dans des hôpitaux, des cliniques ou d'autres établissements; à seconder les médecins et les chirurgiens et, en leur absence, à faire face aux urgences et à administrer les premiers soins; à administrer des remèdes et des médicaments, à appliquer des pansements chirurgicaux et dispenser des traitements d'autres natures prescrits par les médecins; à surveiller et coordonner le travail du personnel infirmier et de tout autre personnel non médical en salle d'opération et à assister les chirurgiens pendant qu'ils opèrent, à aider à préparer les malades mentaux au traitement physique et psychologique qui doit leur être administré, à contribuer à préparer l'adaptation sociale, le développement et l'éducation de malades mentalement ou physiquement handicapés, à prodiguer à des malades des soins infirmiers professionnels à domicile; à dispenser des services, des soins et des conseils professionnels dans une collectivité ou sur des lieux de travail, à se spécialiser dans les services consultatifs à l'intention des établissements d'enseignement, des établissements industriels ou d'autres institutions; à surveiller l'état général et la grossesse des femmes enceintes et à prodiguer à celles-ci des conseils et des soins professionnels, à pratiquer l'accouchement s'il se présente dans des conditions normales et, dans le cas contraire, à seconder le médecin accoucheur, à assister les accouchées durant la période postnatale pour surveiller leur rétablissement, à suivre le développement des nouveau-nés

et instruire les parents des soins à leur prodiguer, à donner des conseils sur les méthodes de régulation des naissances et à aider à leur application.

Les professions qui rentrent dans ce groupe de base sont :

- *Infirmiers spécialistes (bloc opératoire, anesthésistes, accoucheurs, etc.)*

Ils organisent, dispensent des soins infirmiers de base (perfusions, pansements, médicaments...) ou des soins spécialisés selon les publics ou les services d'affectation, de sa propre initiative ou sur prescription médicale. Ils peuvent exercer leurs activités spécialisées en direction de publics particuliers : soins à des nourrissons ou à des enfants (puériculture) ; soins visant à rétablir l'intégrité physique et mentale des personnes (psychiatrie) ; soins contre la douleur, soins palliatifs ; accoucheuse. Ils Peuvent dans d'autres cas assurer des actes particuliers : techniques de bloc opératoire, réanimation, surveillance de réveil après opération chirurgicale. Peuvent aussi assurer des actes de prévention (conseils diététiques aux mères, ...), d'éducation (comportements sociaux, hygiène...) permettant au patient de faire face à ses difficultés.

- *Sages-femmes.*

Les sages-femmes (ou maïeuticien quand il s'agit d'un homme) sont des spécialistes des grossesses normales. Elles suivent les femmes enceintes dont elles ont la charge, du diagnostic de la grossesse jusqu'au jour de l'accouchement. Elles animent des séances de préparation à la naissance (exercices de relaxation, sophrologie, yoga...), prescrivent et effectuent tous les examens nécessaires. Responsables du déroulement de l'accouchement, c'est elles qui posent le diagnostic du début du travail, dont elles suivent l'évolution. Après l'accouchement, elles s'occupent du nouveau-né, vérifient qu'il soit en bonne santé et accomplissent les gestes de réanimation si nécessaire. Elles surveillent aussi le rétablissement de la mère, puis la conseillent sur l'allaitement et l'hygiène du bébé. Les sages-femmes peuvent aussi assurer le suivi gynécologique (prescription de contraceptif, pose de stérilet et implant...).

3203 Ingénieurs et techniciens médico-sanitaires

Il s'agit des professionnels dont les tâches consistent généralement à : installer les appareils électro-médicaux et en assurer la maintenance, à installer et utiliser pour des tests, des analyses et des expériences, les instruments médicaux de laboratoire, à installer et utiliser les instruments de préparation en pharmacie, à installer et utiliser les appareils médicaux pour la fabrication des prothèses médicales et dentaires. On y classe notamment :

- *Les ingénieurs et techniciens d'appareils électro-médicaux ;*
- *Les ingénieurs et techniciens de laboratoire médical ;*
- *Les Ingénieurs, assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie ;*
- *Les ingénieurs et techniciens de prothèses médicales et dentaires ;*
- *Les autres spécialistes médicaux sanitaires non classés ailleurs.*

3204 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

Les praticiens de la médecine traditionnelle et les guérisseurs donnent des conseils sur les méthodes propres à préserver la santé ou à l'améliorer et traitent des maladies humaines, mentales

et physiques, par des moyens traditionnellement utilisés dans la communauté et dont on croit qu'ils guérissent en aidant la nature ou en la stimulant, ou par la vertu de la foi et des conseils spirituels.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à conseiller à des patients un comportement et une alimentation appropriés pour qu'ils conservent ou retrouvent leur santé mentale et physique, et leurs forces ; à traiter des patients par des moyens traditionnels qui guérissent en aidant la nature ou en la stimulant ; à s'efforcer de chasser la maladie par l'influence psychologique, par la suggestion ou par la vertu de la foi.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Naturopathes* ;

Les naturopathes maîtrisent la connaissance d'un ensemble de facteurs et d'éléments favorisant la santé. Ils réalisent un bilan de santé naturopathique de ses clients basé sur les antécédents médicaux, les relations familiales et professionnelles, les habitudes alimentaires, les habitudes hygiéniques et le style de vie. Ils interviennent dans les changements d'hygiènes et de comportements alimentaires. Les naturopathes sont en mesure de vous conseiller les bons aliments pour conserver ou recouvrer la santé. Selon leur école de pensée, le psychisme joue un rôle déterminant dans l'état de santé du patient.

- *Herboristes* ;

Les herboristes cultivent, récoltent, sèchent et conservent des plantes médicinales pour en extraire les propriétés curatives et surtout préventives. Ils les conseillent aux patients selon leurs maux. En pratique, et même s'ils connaissent par cœur toutes les vertus des plantes, ils les commandent le plus souvent à des laboratoires extérieurs. Ils connaissent les formules de préparation et les dosages.

- *Médecins traditionnels*.

Les médecins traditionnels utilisent des pratiques, des méthodes, des savoirs et des croyances en matière de santé qui impliquent l'usage à des fins médicales de plantes, de parties d'animaux et de minéraux, de thérapies spirituelles, de techniques et d'exercices manuels – séparément ou en association – pour soigner, diagnostiquer et prévenir les maladies ou préserver la santé.

3205 Praticiens paramédicaux

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Aides-soignants* ;

Les aides-soignants sont chargés de surveiller les malades, prendre leur température ou leur pouls, les aider à se lever, se laver, à s'habiller et à marcher. Ils sont responsables de la propreté de l'environnement du malade. Ils refont les lits, nettoient la chambre et procèdent à la désinfection des lieux. Ils doivent respecter des règles d'hygiène très strictes. Ils participent également à la distribution des plateaux repas. Ils installent les patients et les aident éventuellement à manger. Ils travaillent dans différents lieux : hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, maisons de retraite, de convalescence, centres d'accueil pour handicapés, services d'hospitalisation ou de maintien à domicile des personnes âgées. Ils sont placés sous la responsabilité directe d'une infirmière.

- *Ambulanciers, brancardiers ;*

Les ambulanciers effectuent le transport des blessés et des malades au moyen d'un véhicule spécialement adapté. Ce sont des transporteurs spécialisés et auxiliaires sanitaires, ils sont au service du patient : ils l'aident à se rendre jusqu'à la voiture, au besoin en le transportant sur un brancard. Les ambulanciers sont capables de surveiller l'état du malade ou du blessé en utilisant au besoin des appareils d'assistance médicale. A l'arrivée ils doivent savoir transmettre au personnel soignant les informations dont ils disposent sur l'état du patient.

Les brancardiers sont des agents des services hospitaliers chargés du transport et de l'accompagnement des malades à l'intérieur des centres de soins (hôpital, clinique, maternité), contrairement à l'ambulancier, qui les transporte hors des établissements. Les brancardiers aident les malades à s'installer sur le brancard et, au besoin, les déplacent ou les portent eux-mêmes. Ils doivent donc connaître les gestes de premiers secours, mais aussi les techniques de manutention.

- *Délégués médicaux*

Les délégués médicaux sont des informateurs médicaux. Ils sont les porte-paroles des laboratoires pharmaceutiques qui les emploient. Toujours en déplacement, ils font le lien entre les laboratoires et les médecins. Ils parcourent les régions qui constituent leur secteur pour présenter les nouveaux médicaments aux médecins ou aux hôpitaux.

- *Diététiciens*

Ils conseillent et élaborent des menus adaptés aux problèmes de leurs patients pour un bon équilibre alimentaire. Ils le font aussi pour le plaisir de manger qu'ils savent indispensable pour l'estomac. Ils travaillent dans des cliniques, maisons de convalescence et surtout dans les hôpitaux. On les retrouve aussi dans les cantines scolaires, les restaurants d'entreprises et dans l'agroalimentaire où ils veillent à la qualité nutritionnelle et hygiénique des repas, appliquent la législation en matière d'alimentation et participent à la prévention des intoxications alimentaires.

- *Autres praticiens paramédicaux non compris ailleurs*

3206 Vétérinaires

Les vétérinaires effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des procédés, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et appliquent les connaissances acquises en médecine vétérinaire.

Leurs tâches consistent à: effectuer des recherches sur des concepts, théories et des procédés, à les améliorer ou à en mettre au point de nouveaux; pratiquer des examens et à diagnostiquer les maladies ou les lésions des animaux; administrer aux animaux des traitements chirurgicaux ou médicaux; procéder à des examens du bétail laitier et d'autres animaux et à vacciner les animaux contre les maladies; à donner des consultations sur le traitement et la reproduction des animaux; inspecter les aliments constitués en totalité ou en partie de matières premières d'origine animale et destinés à la consommation humaine pour s'assurer qu'ils sont sains, de bonne qualité et exempts d'impuretés; participer à la surveillance épidémiologique, radiologique et autre de la santé des animaux; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Vétérinaires praticiens*

Ils exercent la médecine et la chirurgie pour les animaux de compagnie, de rente ou de rapport. Ils diagnostiquent, soignent et préviennent les maladies, délivrent les médicaments nécessaires. Ils peuvent pratiquer des analyses biologiques. Ils peuvent aussi assurer une fonction de conseil concernant la production animale (hygiène, alimentation, reproduction, ...). Dans certains cas, ils veillent à l'application des règles concernant la santé et la protection des animaux. Ils peuvent aussi faire de l'enseignement et de la recherche.

- *Vétérinaires inspecteurs sanitaires*

Les vétérinaires inspecteurs sanitaires sont chargés de l'organisation et l'application de la police sanitaire aux frontières ; de la surveillance et la protection sanitaire du cheptel, la prophylaxie des maladies des animaux, sur l'ensemble du territoire ; du contrôle des produits biologiques et de la pharmacie vétérinaire ; de l'inspection sanitaire et de salubrité ainsi que le contrôle qualitatif et bactériologique des denrées animales et d'origine animale ; de la génétique animale et du suivi de populations animales, sauvages ou d'élevage ; du contrôle et de la surveillance sanitaire des abattoirs, des frigorifiques et des établissements de stockage, de conservation de traitement et de transformation des produits animaux et d'origine animale ainsi que des ateliers d'équarrissage ; du contrôle des laboratoires de radiodétection, de diagnostic et de recherches relevant des services vétérinaires. Ils travaillent généralement dans l'administration publique.

- *Vétérinaires conseils*

Les vétérinaires conseils travaillent auprès des éleveurs comme ceux de volailles, de veaux, et de porcs, qui sont en fait des ateliers de production auxquels s'applique un raisonnement industriel (optimisation de la production, réduction des pertes, amélioration de la qualité). Ils assurent le contrôle technico-économique et sanitaire des élevages. Ils disposent de quatre outils : (i) le diagnostic, lequel fait ici toujours appel à des examens de laboratoire, du reste souvent mis en œuvre systématiquement ; (ii) le conseil ; (iii) le traitement qui, dans sa partie médicale, fait généralement appel à des médicaments administrés collectivement dans l'eau de boisson ou même dans l'aliment ; (iv) et la formation technique des intervenants de l'élevage. Ils travaillent de façon libérale ou sont salariés de firmes privées ou de coopératives d'éleveurs.

3207 Autres spécialistes des professions de la santé

Ce groupe de base comprend les spécialistes qui n'ont pas trouvé de place ailleurs dans le sous-groupe 32. Il s'agit de :

- *Dentistes*

Les dentistes ou chirurgiens-dentistes soignent les dents, mais aussi la bouche et les gencives. Ils soulagent les douleurs, soignent les abcès et les caries, réparent les dents, posent des prothèses. Ils font preuve d'écoute et de psychologie, mais aussi d'une grande habileté technique.

- *Pharmaciens*

Les pharmaciens vendent des médicaments prescrits ou non par un médecin. Leur rôle de conseil est très important. La plupart travaillent en officine, les autres dans la biologie médicale, l'hôpital et l'industrie pharmaceutique. Les pharmaciens d'officine (qui travaillent en pharmacie) déchiffrent les ordonnances et délivrent les médicaments prescrits par le médecin. Les

pharmacien d'hôpital fournissent les médicaments à donner aux malades et veillent au suivi des protocoles élaborés avec les médecins. Dans l'industrie pharmaceutique, les pharmaciens suivent le médicament tout au long de son élaboration : recherche, fabrication, contrôle, dossier d'autorisation de mise sur le marché (AMM) et marketing. Les pharmaciens inspecteurs de la santé publique sont chargés d'élaborer les nouveaux textes sur la profession. Ils contrôlent également les fabricants de médicaments, ainsi que les grossistes, les officines et les laboratoires.

- *Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail*

Ils sont chargés de : contrôler les conditions sanitaires des restaurants, hôtels, écoles, centres hospitaliers et autres institutions ou établissements publics; effectuer des enquêtes et contrôler les programmes de l'environnement naturel afin d'identifier les sources de pollution; recueillir des échantillons d'eau pour fins d'analyse, mesurer les dangers physiques, biologiques et chimiques en milieu de travail et effectuer des contrôles environnementaux et des contrôles de sécurité; enquêter sur les plaintes concernant la santé et la sécurité, les déversements de produits chimiques, les cas de maladies ou d'empoisonnements et les accidents de travail; inspecter les milieux de travail afin de s'assurer que l'équipement, les matériaux et les procédés de production ne représentent aucun danger pour la sécurité ou pour la santé des employés ou du public; élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes et des stratégies en matière de santé; entamer des procédures de mise en application afin de condamner à une amende ou de fermer un établissement qui ne respecte pas les règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux; et fournir des services de consultation et des programmes de formation aux employeurs, aux employés et au grand public sur les questions reliées à la santé publique, à la protection environnementale et à la sécurité en milieu de travail.

- *Physiothérapeutes*

Les physiothérapeutes doivent évaluer la condition du patient, identifier le problème et planifier le traitement. Leur principal travail est de mesurer l'impact des blessures et des maladies sur le corps. Ils évaluent les capacités de la personne pour trouver les raisons de ses difficultés et les traiter. Ils doivent aussi enseigner les façons de faire les exercices au patient et à sa famille. Ils doivent assouplir les articulations, détendre les muscles crispés, améliorer la respiration par la gymnastique respiratoire, établir un programme d'exercices pour la marche, donner des conseils sur les aides à la marche et sur leur ajustement et enseigner à se déplacer en toute sécurité. Les physiothérapeutes traitent des personnes de tout âge qui ont été victimes d'accidents, qui sont atteintes de maladies ou qui ont un handicap. On les retrouve dans différents milieux : centres de conditionnement physique, hôpitaux, résidences personnelles (soins à domicile), cliniques de physiothérapie, centres de réadaptation, établissements de recherche, résidences pour aînés, cliniques de médecine sportive, etc.

- *Diététiciens et spécialistes de la nutrition*
- *Audiologistes et orthophonistes*

Les audiologistes sont des spécialistes du diagnostic, du traitement et de la prévention des troubles de l'audition ou du système auditif et vestibulaire. Ils évaluent les capacités auditives des personnes malentendantes en plus de rechercher les causes et les facteurs aggravants de leurs déficiences. Ils établissent et appliquent des plans d'intervention afin de rétablir l'aptitude des patients à communiquer par différents moyens (appareil de correction auditive, stratégies de communication,

langage des signes, réaménagement physique du milieu de vie). Les audiologues travaillent principalement en centre hospitalier, en centre de réadaptation, en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Les orthophonistes corrigent tous les problèmes de langage, d'expression écrite et orale, et de la voix des enfants dans la majorité des cas. Chez les adultes, les orthophonistes interviennent surtout auprès des accidentés et des malades du larynx. Les orthophonistes travaillent sur prescription médicale. Toute rééducation commence par un bilan : une série de tests pour connaître la nature des troubles du patient.

- *Optométristes*

Ils réalisent ou font réaliser, adaptent et délivrent les appareils qui compensent ou qui corrigent les défauts de la vision (lunettes, lentilles...) et en assurent la maintenance. Ils déterminent, dans certains cas, la correction nécessaire après évaluation des capacités visuelles du client (opticien-optométriste). Ils agissent le plus souvent sur prescription médicale, en particulier pour les enfants. Ils peuvent assurer la gestion du magasin. Ils vendent des fournitures d'optique (loupes, jumelles, lunettes de protection...). Ils exercent en collaboration avec l'ophtalmologue et en relation avec les fournisseurs (montures, verres...). Leurs activités s'exercent dans un commerce d'optique qui comprend un atelier de montage dans lequel travaille généralement un monteur en lunetterie ou un monteur vendeur en lunetterie.

- *Epidémiologistes*

Les épidémiologistes étudient des liens existant entre les pathologies ou tous autres phénomènes biologiques et divers facteurs socio-environnementaux (mode de vie, milieu ambiant ou social, caractéristiques individuelles...) susceptibles d'exercer une influence sur leur fréquence, leur distribution, leur évolution. Ils utilisent largement des méthodologies statistiques.

- *Spécialistes de la santé de la reproduction*

Les spécialistes de la santé de la reproduction développent des méthodes et mécanismes pour le bien-être général de tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son environnement et non pas l'absence de maladies en définition. Ils mettent en place les moyens d'information et d'utilisation de la méthode de planification familiale, de régulation des naissances qui ne soient pas contraintes à la loi, des méthodes qui doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables. Ils mettent en œuvre des moyens et des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien leur grossesse et leur accouchement et de donner aux couples la possibilité d'avoir un enfant en bonne santé.

- *Spécialistes de la santé non classés ailleurs.*

33 Spécialistes de l'enseignement

Les spécialistes de l'enseignement enseignent, à différents degrés, la théorie et la pratique d'une ou de plusieurs disciplines, effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des méthodes en rapport avec leur discipline propre, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et préparent des textes et des ouvrages savants.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous-groupe consistent d'ordinaire à: faire la classe, à donner des cours ou diriger des études individuelles, à un degré déterminé d'enseignement, à des fins d'instruction ou de formation professionnelle, le cas échéant, à donner des leçons particulières; mener à bien des programmes d'alphabétisation des adultes; enseigner et à éduquer des handicapés; à élaborer et à modifier des programmes d'études; inspecter les méthodes et les moyens pédagogiques et à donner des avis à ce sujet; prendre part aux décisions concernant l'organisation de l'enseignement et les activités qui s'y rattachent dans les établissements scolaires et les universités; effectuer des recherches relevant de leur discipline propre pour améliorer ou mettre au point des concepts, des théories ou des méthodes en vue de leur application dans l'industrie ou dans d'autres domaines; à préparer des textes et des ouvrages savants.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 3301 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur ;
- 3302 Professeurs, enseignement secondaire technique et professionnel ;
- 3303 Professeurs, enseignement secondaire général et normal ;
- 3304 Autres spécialistes de l'enseignement.

Les professions relevant de l'enseignement primaire et pré-primaire sont classées dans le groupe de base 4206 des professions intermédiaires des enseignements primaires et pré-primaire, compte tenu de la nature des tâches qu'exige l'enseignement. Par ailleurs, les conseillers d'orientation et les conseillers et animateurs de la jeunesse sont classés dans le sous-groupe 37.

3301 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur

Les professeurs d'université et les professeurs d'établissements d'enseignement supérieur enseignent les matières de leur spécialité aux degrés postérieurs à l'enseignement secondaire ou à certains de ces degrés, effectuent des recherches sur des concepts, des théories et des méthodes, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et préparent des textes et des ouvrages savants.

Leurs tâches consistent à: concevoir et modifier des programmes d'études et préparer des cours suivant les besoins, donner des conférences et diriger des études individuelles et organiser des séminaires et des travaux de laboratoire, à stimuler la discussion et l'indépendance de la pensée parmi les étudiants, à surveiller, le cas échéant, les travaux de laboratoire et autres travaux pratiques des étudiants, à préparer des textes d'examen et à apprécier et noter les copies d'épreuve et les tests, à diriger les recherches d'universitaires ou d'autres membres du département, à procéder à des recherches sur les concepts, les théories et les méthodes applicables à l'industrie ou à d'autres secteurs d'activité, et en élaborer de nouveaux, à rédiger des ouvrages, des textes ou des articles savants, à assister à des conférences et à des séminaires, à prendre part aux décisions qui concernent des questions touchant l'université, ses départements, son budget et d'autres questions de politique universitaire, à prêter leur concours à des activités hors programme, par exemple à des groupes de discussion.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Assistant, Maître de conférences, Chargé de cours, Professeurs* ;
- *Directeur de recherches, Maître de recherches, Chargé de recherches* ;

- *Autres spécialistes de ce groupe non classés ailleurs.*

3302 Professeurs, enseignement secondaire technique et professionnel

Doivent être classées dans ce groupe de base, toutes les personnes qui donnent des cours et des leçons privées dans les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, en vue d'instruire des élèves, organisent et dirigent les activités de l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Leurs tâches consistent à: concevoir et modifier des programmes d'études et à préparer des cours de formation technique ou professionnelle suivant les besoins; donner des leçons dans les matières de leur spécialité, à surveiller le travail de classe et maintenir la discipline; préparer, distribuer et corriger des exercices; faire passer des épreuves et des examens et à les noter pour apprécier les progrès des élèves; à préparer des rapports sur le travail des élèves et à conférer avec les autres professeurs et les parents d'élèves; enseigner la lecture, l'écriture et les autres matières primaires à des adultes; prendre part à des réunions au sujet de l'orientation des programmes et de l'organisation de l'enseignement; organiser des activités hors programme, par exemple des groupes de discussion, des clubs artistiques ou autres, et à y apporter leur concours.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Professeurs et répétiteurs de l'enseignement secondaire technique ;*
- *Professeurs d'éducation permanente et physique de l'enseignement technique ;*
- *Autres emplois de ce groupe non classés ailleurs.*

3303 Professeurs, enseignement secondaire général et normal

Doivent être classées dans ce sous-groupe, toutes les personnes qui donnent des cours et des leçons dans les établissements d'enseignement secondaire général et normal, en vue d'instruire des élèves, organisent et dirigent les activités de l'enseignement secondaire général et normal.

Leurs tâches consistent à: concevoir et modifier des programmes d'études et à préparer des cours de formation générale ou normale suivant les besoins; donner des leçons dans les matières de leur spécialité, surveiller le travail de classe et maintenir la discipline; préparer, distribuer et corriger des exercices; faire passer des épreuves et des examens et les noter pour apprécier les progrès des élèves; préparer des rapports sur le travail des élèves et conférer avec les autres professeurs et les parents d'élèves; enseigner la lecture, l'écriture et les autres matières primaires à des adultes; prendre part à des réunions au sujet de l'orientation des programmes et de l'organisation de l'enseignement; organiser des activités hors programme, par exemple des groupes de discussion, des clubs artistiques ou autres, et y apporter leur concours.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Professeurs et répétiteurs de l'enseignement secondaire général ;*
- *Professeurs d'éducation permanente et physique de l'enseignement général ;*
- *Enseignants des écoles normales d'instituteurs ;*
- *Autres emplois de ce groupe non classés ailleurs.*

3304 Autres spécialistes de l'enseignement

Les travailleurs de ce groupe de base s'acquittent des charges qui s'apparentent aux professions de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Inspecteurs d'enseignement (primaire ou secondaire)*

Ils suivent et contrôlent les activités pédagogiques des enseignants et de l'équipe administrative, ainsi que le fonctionnement d'un secteur d'enseignement à l'intérieur d'une zone territoriale donnée (circonscription, département, académie...) dans le but de garantir les objectifs fondamentaux du système éducatif. Ils coordonnent les différentes actions et initiatives pédagogiques des établissements et participent à leur mise en œuvre. Ils participent également à l'élaboration des sujets d'examens, aux jurys d'examens et de concours et à leur organisation. Ils favorisent les relations entre établissements et leurs partenaires (collectivités locales, professionnels). Ils évaluent et animent les équipes pédagogiques et participent à la formation initiale et continue des enseignants.

- *Conseillers pédagogiques*

Ils organisent et animent les activités de l'équipe de formateurs ou d'enseignants, proposent les conditions et les moyens d'amélioration des compétences des personnels. Ils contribuent à la définition des domaines d'intervention, participent et veillent à la réalisation des objectifs définis. Ils sont responsables de la qualité de la pédagogie, ils définissent les projets de développement des produits et jouent un rôle de proposition et de conseil vis-à-vis du public cible. Dans certains cas, dans les entreprises, ils peuvent aussi participer au recrutement des formateurs ou des enseignants, effectuer des tâches de gestion (administration, budget...) ou participer à l'animation de sessions de formation. Ils exercent principalement en centre, organisme ou entreprise de formation.

- *Spécialistes des méthodes d'enseignement*

Les spécialistes des méthodes d'enseignement effectuent des recherches sur les méthodes et moyens d'enseignement, en mettent au point de nouveaux ou donnent des avis à leur sujet. Leurs tâches consistent à: effectuer des recherches sur l'évolution des programmes d'études, des méthodes d'enseignement et d'autres pratiques éducatives et à donner des avis sur les réformes nécessaires à y apporter et sur les améliorations possibles; donner des avis sur le contenu des programmes de cours et sur les méthodes de contrôle des connaissances; procéder à des recherches sur les moyens audiovisuels et autres auxiliaires didactiques, à donner des avis au sujet de leur utilisation dans les établissements d'enseignement et à en préparer et organiser l'application; préparer des communications et des rapports; s'acquitter de fonctions connexes et surveiller d'autres travailleurs.

- *Autres spécialistes de l'enseignement non classés ailleurs*

34 Spécialistes en administration et management d'entreprises

Les spécialistes en administration et management d'entreprises perfectionnent ou appliquent des méthodes relatives à l'organisation des affaires ou donnent des avis sur ces méthodes.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à étudier, organiser et exécuter des opérations comptables ou des opérations liées à la politique du personnel et à l'orientation professionnelle, et

à donner des avis sur ces questions; à se livrer à d'autres activités administratives ou commerciales telles que la finance, la commercialisation, la publicité, les relations publiques, l'application des règles en matière de brevets ou les mesures à prendre lors de la création d'une entreprise.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après

- 3401 Spécialistes en finances ;
- 3402 Spécialistes des fonctions administratives ;
- 3403 Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques ;
- 3404 Spécialistes en gestion des projets ;
- 3405 Autres spécialistes en administration des entreprises.

3401 Spécialistes en finances

Les spécialistes en finances achètent et vendent des effets financiers, achètent et vendent des biens immobiliers, des services se rapportant aux services commerciaux, opèrent sur le marché des changes, représentent des grossistes ou agissent en tant qu'acheteurs pour le compte d'organisations, ou encore estiment la valeur d'objets, de biens immobiliers et d'autres biens, ou dirigent des ventes aux enchères.

Leurs tâches consistent d'ordinaire à : analyser les tendances sur les marchés des valeurs, des changes, des matières premières et des biens immobiliers, et à acheter ou vendre pour le compte de clients ou pour leur propre compte; enregistrer dans les règles des transferts d'effets financiers et de propriété de biens immobiliers; vendre des marchandises en gros ou des installations et matériels techniques pour le compte de producteurs ou d'importateurs; acheter des marchandises ou des services pour le compte d'organisations; à estimer la valeur d'objets, de biens immobiliers ou d'autres propriétés, ou à les vendre aux enchères.

Les professions classées dans ce groupe de base sont :

- *Cadres comptables*

Les cadres comptables s'occupent du traitement et du suivi de toutes les écritures de la comptabilité générale. ils s'occupent de la tenue de la situation clients/fournisseurs/trésorerie ; ils établissent des rapprochements bancaires. Ils se chargent aussi de la gestion administrative (contrat, formation) et effectuent les déclarations fiscales et sociales (TVA, acomptes...).

- *Contrôleurs et auditeurs de gestion*

Les contrôleurs de gestion, également appelés responsables de la planification et de la gestion, exercent un contrôle permanent sur les budgets de l'entreprise. Ils élaborent la prévision budgétaire et mettent en place des procédures d'utilisation optimale des ressources. A cet effet, ils sont chargés de : réaliser des budgets prévisionnels et élaborer les outils nécessaires au suivi des résultats (tableaux de bord, indicateurs) ; analyser les chiffres ; proposer des solutions budgétaires ; mettre en place des outils de gestion ; établir des stratégies financières à court et long termes ; recueillir des informations auprès des différents services de l'entreprise ; établir des prévisions ; évaluer les objectifs commerciaux ; évaluer le chiffre d'affaires ; analyser les écarts entre les prévisions et les bénéfices réalisés

Les auditeurs de gestion sont chargés de mettre en place une expertise par des agents compétents et impartiaux et à porter un jugement sur l'organisation, la procédure, ou une opération quelconque de l'entité. Ils permettent de faire le point sur l'existant (état des lieux) afin d'en dégager les points faibles et/ou non-conformes (suivant les référentiels d'audit). Cela, afin de mener par la suite les actions adéquates qui permettront de corriger les écarts et dysfonctionnements constatés.

- *Fiscalistes et conseillers fiscaux*

Les fiscalistes ont pour missions la gestion fiscale et le conseil aux entreprises en matière de droit et de fiscalité. Leur rôle est d'orienter l'entreprise dans ses choix de gestion et de développement pour optimiser sa fiscalité et ses profits. Ils sont également le garant du respect de la réglementation fiscale. Ils travaillent aussi bien au sein du service comptable et financier d'une entreprise qu'en cabinet spécialisé. Ils peuvent aussi exercer en profession libérale.

- *Conseillers en finances et investissements*
- *Ingénieurs et analystes financiers*

Les analystes financiers étudient des sociétés cotées en bourse pour les évaluer. Ils scrutent les informations issues des banques de données de la finance ou de la presse. Ils interviennent sur les marchés. A cet effet, ils procèdent à l'évaluation des sociétés sous tous leurs aspects : rentabilité, ressources humaines, restructurations à opérer. Ils rencontrent régulièrement les responsables de la communication financière, les directeurs financiers, directeurs généraux des sociétés du secteur qu'ils étudient. Ils peuvent conseiller les vendeurs de la salle des marchés qui répercutent leurs conseils à leurs clients afin de mieux orienter leurs ordres d'achat ou de vente. Au niveau des banques, ils peuvent exercer un rôle de conseil aux gestionnaires de portefeuilles sur l'opportunité d'effectuer des placements.

3402 Spécialistes des fonctions administratives

Doivent être classées dans ce groupe de base, les personnes qui planifient, dirigent et coordonnent l'administration interne de l'entreprise ou de l'institution, sous la conduite générale des directeurs responsables et en consultation avec les cadres dirigeants d'autres départements ou services.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Analystes, gestion et organisation*
A compléter
- *Spécialistes, administration et politiques/stratégie*
A compléter
- *Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière ;*

Ils sont chargés de gérer les contrats et les fiches de paie, recruter de nouveaux personnels (mais aussi éventuellement licencier), valoriser les carrières, développer les compétences individuelles et collectives, gérer les relations sociales et les éventuels conflits, définir une politique managériale et sociale performante.

- *Spécialistes de la formation du personnel*

A compléter

3403 Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques

Doivent être classées dans ce groupe de base les personnes qui planifient, dirigent et coordonnent les activités de vente, de commercialisation et des relations publiques d'une entreprise ou d'une institution, sous la conduite générale des directeurs responsables et en consultation avec les dirigeants d'autres départements ou services.

Les professions classées dans ce groupe de base sont :

- *Spécialistes de la publicité et de la commercialisation*

Ils élaborent, organisent et coordonnent la stratégie commerciale, en collaboration avec le bureau de création et les services de production de la campagne publicitaire. En collaboration avec les autres services, ils agissent sur la stratégie de communication: choisir la cible visée par la campagne, l'axe et les thèmes publicitaires, la teneur du message et la répartition du budget selon les différents médias. Ils participent à la vente des créations et recommandations et des devis de réalisation de l'agence. Ils tiennent à jour en permanence le fact book des clients et l'analyse de la concurrence. Ils établissent les comptes rendus de réunions et les projets lists.

- *Spécialistes des relations publiques*

Ils sont chargés de promouvoir l'image de marque de l'entreprise. Ils mettent en place des actions de promotion externe. C'est la courroie de transmission avec l'environnement de l'entreprise. Ils sont aussi chargés de convaincre, séduire et fidéliser le ou les publics ciblés (prescripteurs, administrations, fournisseurs, clients). Ils sont en relation constante avec les médias, les organismes publics ou parapublics, les milieux financiers, les pays étrangers, etc. et rédigent à leur intention des communiqués de presse, des dossiers ou des bulletins d'information.

- *Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)*

Dans les secteurs médical et technique, les spécialistes des ventes sont chargés de faire de la promotion auprès des clients; de déterminer quels sont les clients éventuels et les solliciter; évaluer les besoins et les ressources des clients et recommander les biens et services appropriés; fournir des données pour le design du produit lorsque les biens et les services doivent être adaptés au besoin du client; rédiger des rapports ou des projets dans le cadre de leur argumentation pour démontrer les avantages de l'utilisation du bien ou du service; évaluer les coûts d'installation et d'entretien du matériel ou du service; rédiger et administrer les contrats de vente; communiquer avec les clients, après la vente, pour résoudre les problèmes et assurer un suivi; régler les problèmes techniques affectant le matériel; former, s'il y a lieu, le personnel du client quant à l'utilisation et à l'entretien du matériel; effectuer, s'il y a lieu, des opérations de vente par voie de commerce électronique sur Internet; surveiller, s'il y a lieu, le travail d'autres vendeurs-spécialistes.

- *Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications*

Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, les spécialistes des ventes sont chargés de faire de la promotion auprès des clients; de déterminer quels sont les clients éventuels et les solliciter; évaluer les besoins et les ressources des clients et recommander les biens et services appropriés; fournir des données pour le design du produit lorsque les biens et les services doivent être adaptés au besoin du client; rédiger des rapports ou des projets dans le cadre

de leur argumentation pour démontrer les avantages de l'utilisation du bien ou du service; évaluer les coûts d'installation et d'entretien du matériel ou du service; rédiger et administrer les contrats de vente; communiquer avec les clients, après la vente, pour résoudre les problèmes et assurer un suivi; régler les problèmes techniques affectant le matériel; former, s'il y a lieu, le personnel du client quant à l'utilisation et à l'entretien du matériel; effectuer, s'il y a lieu, des opérations de vente par voie de commerce électronique sur Internet; surveiller, s'il y a lieu, le travail d'autres vendeurs-spécialistes.

3404 Spécialistes en gestion des projets

Doivent être classées dans ce groupe de base, les personnes qui planifient, dirigent et coordonnent la gestion des projets de l'entreprise ou de l'institution, sous la conduite générale des directeurs responsables et en consultation avec les cadres dirigeants d'autres départements ou services.

Dans ce groupe de base figure la profession ci-après :

- *Spécialistes en suivi et évaluation des projets*

Les spécialistes en suivi et évaluation des projets sont chargés de : développer un plan de recherche action pour les projets ; développer des stratégies et des indicateurs de suivi des projets; compiler et analyser les rapports de toutes les activités relatives à la mise en œuvre des projets ; analyser la façon dont les communautés locales perçoivent leur propre vulnérabilité dans des sites ainsi que leurs stratégies d'adaptation ; faire une synthèse sur les possibles synergies ou conflits entre l'adaptation et l'atténuation à l'échelle locale ; analyser la vulnérabilité des groupes marginalisés par le projet ; faire un suivi à toutes les étapes du projet.

3405 Autres spécialistes en administration des entreprises

Ce groupe de base comprend les spécialistes qui n'ont pas trouvé de place ailleurs dans le sous-groupe.

35 Spécialistes des technologies de l'information et des communications (sauf télécommunications)

Les spécialistes des technologies de l'information et de la communication effectuent des recherches sur les systèmes d'information assistée par ordinateur, sur les logiciels et les concepts qui s'y rapportent, les améliorent, préparent et en mettent au point de nouveaux, élaborent à leur sujet des principes directeurs et des modes opératoires, et tiennent à jour des répertoires de données et des systèmes de gestion de bases de données en vue de garantir l'intégrité et la sécurité des données.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: effectuer des recherches sur les aspects théoriques de l'informatique et les modalités de fonctionnement des ordinateurs, par exemple sur l'architecture et la conception des ordinateurs, la structure des données et les bases de données, les algorithmes, l'intelligence artificielle, les langages machine, la transmission des données et la robotique; évaluer, planifier et concevoir la configuration du matériel et du logiciel destinés à des applications particulières; concevoir, formuler, tester et entretenir des programmes informatiques; à préparer des communications scientifiques, ainsi que des rapports, de la documentation et des manuels techniques.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après:

- 3501 Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia ;
- 3502 Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs ;
- 3503 Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications.

3501 Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia

Les concepteurs et les analystes de logiciel et de multimédia effectuent des recherches sur des concepts et des procédés informatiques, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et donnent des avis sur leur application ou les appliquent eux-mêmes.

Leurs tâches consistent à concevoir, préparer, entretenir et mettre à jour le logiciel qui commande le fonctionnement général des ordinateurs et relie le matériel au logiciel des applications informatiques périphériques; à concevoir et gérer les réseaux de communication entre différentes installations de traitement informatique; à mettre au point des méthodes et des instruments perfectionnés, y compris des langages machine, pour formuler, documenter et entretenir le logiciel du centre de traitement informatique; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions qui rentrent dans ce groupe de base sont :

- *Analystes de systèmes*

Les analystes de systèmes travaillent sous la direction d'un responsable d'exploitation et assurent l'interface entre les équipes d'études et d'exploitation. Leur mission est de veiller au bon fonctionnement d'un système informatique. Ils étaient autrefois limités à la gestion quotidienne des serveurs, leur rôle s'est maintenant élargi avec les aspects sécurité et migration de ceux-ci. Ils sont de ce fait davantage appelés administrateurs de systèmes. Leurs objectifs sont également orientés vers la recherche de l'automatisation des processus d'exploitation et l'amélioration de la productivité.

- *Concepteurs de logiciels*

Ils sont chargés de : créer des logiciels comptables, progiciels de gestions des stocks ; travailler sur des programmes toujours différents en relation avec des secteurs d'activité variés.

- *Concepteurs de sites Internet et de multimédia*

Ils accompagnent la naissance d'un site Internet ou d'un produit multimédia, qu'il s'agisse d'un cédérom éducatif ou commercial, d'un jeu vidéo, d'un DVD ou d'un site Internet. Ils en déterminent l'architecture générale, c'est-à-dire qu'ils organisent et mettent en scène les différents contenus pour les rendre attractifs. Puis ils conçoivent les moyens de navigation qui permettent d'accéder aux informations.

- *Programmeurs d'applications*

Ils contribuent au développement des solutions applicatives du système d'information en intervenant au niveau de la conception technique et de la réalisation des logiciels. A cet effet ils sont chargés de : développer et installer tout logiciel spécifique ou intégrer tout module nécessaire et prendre en charge les étapes antérieures à la mise en exploitation (tests unitaires et

d'intégration, recette, documentation) ; assister les utilisateurs sur la phase de paramétrage ; apporter un support technique aux différents utilisateurs ; contribuer à l'optimisation de l'application par des actions de maintenance corrective et évolutive.

- *Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs.*

3502 Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base effectuent des recherches sur les bases de données et des réseaux d'ordinateurs, les améliorent ou en mettent au point de nouveaux, et donnent des avis sur leur application ou les appliquent eux-mêmes.

Leurs tâches consistent: à effectuer des recherches sur la structure des données et les bases de données; à tenir à jour des répertoires de données et des systèmes de gestion de bases de données en vue de garantir l'intégrité et la sécurité des données; à préparer des communications scientifiques et des rapports.

Les professions qui rentrent dans ce groupe de base sont :

- *Spécialistes des bases de données*

Les spécialistes ou développeurs de base de données sont des spécialistes informatiques qui conçoivent et déploient une ou plusieurs bases de données dont ils sont le garant de la cohérence et de l'accessibilité permanente des informations. Ils gèrent les projets de développement liés au système d'information de l'entreprise qui requièrent le déploiement des bases de données.

- *Administrateurs de systèmes*

Ils sont aussi connus sous le nom d'administrateurs réseaux, ils sont des informaticiens dont la principale responsabilité concerne les serveurs informatiques, le réseau et son périphérique. Ils entrent en jeu dès la création du système, puis dans sa gestion et sa maintenance. Lors de la création du réseau LAN, qu'il soit câblé ou WIFI, leur travail consiste à l'installation c'est-à-dire à la mise en place des matériels physiques puis aux divers paramétrages et configurations de tous les matériels composant le réseau, cela en respectant la norme et suivant l'exigence et le besoin de la structure pour laquelle ils travaillent.

- *Spécialistes des réseaux d'ordinateurs*

Cf. administrateurs de système

- *Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs non classés ailleurs.*

3503 Autres spécialistes des technologies de l'information et des communications

Ce groupe de base comprend les spécialistes qui n'ont pas trouvé de place ailleurs dans le sous-groupe 35.

36 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture

- 3601 Juristes ;
- 3602 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés ;
- 3603 Spécialistes des sciences sociales et du clergé ;

- 3604 Auteurs, journalistes et linguistes ;
- 3605 Artistes créateurs et exécutants.

3601 Juristes

Les juristes effectuent des recherches sur des problèmes de droit, rédigent des projets de textes législatifs et réglementaires, conseillent des clients sur les aspects juridiques d'un problème, plaident ou soutiennent l'accusation devant les tribunaux et rendent des jugements dans des tribunaux qu'ils président.

Leurs tâches consistent d'ordinaire à: donner à des clients des conseils juridiques, engager des procédures pour des clients qu'ils représentent et, au besoin, plaider en leur nom devant les tribunaux; diriger des procédures judiciaires et à rendre des jugements dans des tribunaux.

Les professions de ce groupe de base sont classées ci-après :

- *Magistrats* ;
- *Administrateurs de Greffe* ;
- *Avocats* ;
- *Notaires* ;
- *Huissiers*.

Magistrats

Les magistrats entendent les causes portées devant les tribunaux, en apprécient les faits, renseignent les jurés sur des points de droit et prononcent le jugement.

Leurs tâches consistent à: entendre les arguments présentés et à les apprécier, ainsi que les preuves avancées; trancher les questions de procédure; déterminer les droits et obligations des parties en cause et, dans les instances où siège un jury, à renseigner ses membres sur des points de droit; à rendre des jugements.

Avocats

Les avocats donnent à des clients des conseils sur les aspects juridiques de toutes sortes de questions, plaident devant les tribunaux ou y soutiennent l'accusation pour le ministère public, ou encore chargent d'autres avocats de plaider une cause devant des instances supérieures.

Leurs tâches consistent: à effectuer des recherches sur des théories et des principes juridiques et sur leur corrélation avec des lois ou jugements particuliers; à élaborer des projets de loi et à préparer des règlements d'application de lois en vigueur; à donner à des clients y compris aux pouvoirs publics des conseils sur toutes sortes de points de droit et à engager des procédures pour des clients qu'ils représentent; à aider des clients à négocier le règlement d'affaires litigieuses; à examiner les circonstances de litiges ou de crimes dénoncés afin d'établir les faits et d'en dégager les implications juridiques; à préparer la plaidoirie ou les chefs d'accusation et à les présenter devant les tribunaux; à représenter des clients en première instance ou à charger d'autres avocats de plaider devant des instances supérieures; à accepter des causes et à les plaider devant des instances supérieures; à agir en qualité de procureur pour le ministère public dans des affaires criminelles ; à établir des actes juridiques.

Notaires

Ils rédigent certains types de contrats et interviennent pour garantir l'authenticité d'actes juridiques passés devant lui. Ils jouent également le rôle de conseiller auprès des familles et des entreprises.

Huissiers

Les huissiers de justice détiennent le monopole pour faire appliquer les décisions de justice et les actes juridiques rédigés par les notaires, si nécessaire avec le recours de la police. En cas de litige, notamment pour le remboursement de dettes, ils jouent aussi un rôle de conseiller juridique auprès des entreprises. Ils interviennent en amont et en aval d'une décision de justice : assignation au tribunal, mise en demeure de rembourser une dette, signification d'une décision de justice, mais aussi saisies mobilières ou sur salaires, expulsions d'appartement, etc. Ils peuvent être sollicités par des particuliers ou des magistrats pour constater des infractions, un adultère, des dégâts matériels ou l'état des lieux d'un appartement par exemple. On peut aussi leur demander d'assurer le recouvrement à l'amiable de toutes sortes de dettes : loyers, factures, pensions alimentaires etc. on peut aussi faire appel à eux pour des consultations juridiques.

3602 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés

Les archivistes, les bibliothécaires, les documentalistes et les spécialistes assimilés développent et conservent des collections d'archives, de bibliothèque, de musée, de galerie et d'institutions analogues.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à effectuer des recherches sur des collections d'archives et d'autres objets d'intérêt historique, culturel ou artistique, à en apprécier la valeur ou à les compléter et les ordonner, et à veiller à leur sauvegarde et à leur conservation; à organiser les collections et les expositions des musées, galeries et institutions analogues; à compléter et à conserver les collections systématiques de documents enregistrés et publiés et à les mettre à la disposition des utilisateurs dans des bibliothèques et des institutions similaires; à préparer des textes savants et des rapports.

3603 Spécialistes des sciences sociales et du clergé

Ce groupe de base rassemble les spécialistes des sciences sociales et les ministres du culte. Les premiers effectuent des recherches et élaborent des applications pratiques concernant les théories des sciences sociales en vue d'énoncer des solutions à des problèmes des sciences sociales. Les seconds assurent le service d'une religion, donnent les directives spirituelles, propagent les doctrines religieuses.

Les professions de ce groupe de base sont listées ci-dessous :

- *Economistes* ;
- *Sociologues, anthropologues et assimilés* ;
- *Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques* ;
- *Psychologues et parapsychologues* ;
- *Spécialistes du travail social* ;
- *Ministres du culte*.

Economistes

Les économistes effectuent des recherches pour améliorer ou faire progresser les concepts, les théories et les méthodes de l'économie, qui permettent de comprendre et de décrire les mouvements des marchés nationaux et internationaux de biens, de services et de main-d'œuvre, et appliquent les connaissances en ces matières pour élaborer des politiques économiques et énoncer des solutions aux problèmes économiques actuels ou prévisibles, ou donner des avis sur ces questions.

Leurs tâches consistent à: étudier ou traiter diverses questions économiques, telles que la production et les méthodes de commercialisation, les tendances du commerce intérieur et international, la politique monétaire, la politique budgétaire et la politique des prix, l'emploi, les revenus, la productivité et la consommation, ou à donner des avis sur ces questions; compiler, analyser et interpréter des données économiques en ayant recours aux théories de l'économie et à diverses méthodes statistiques et autres; donner des conseils sur la politique économique à suivre et sur les mesures concrètes à prendre, compte tenu de l'analyse des facteurs et des tendances économiques passés, présents ou prévisibles ; préparer des textes savants et des rapports.

Sociologues, anthropologues et assimilés

Les sociologues, les anthropologues et les spécialistes assimilés étudient et décrivent la structure des sociétés, les origines et l'évolution de l'humanité et l'interdépendance entre caractères du milieu et activités humaines, et rendent accessibles les connaissances acquises en sorte qu'elles puissent servir à étayer des décisions politiques.

Leurs tâches consistent à: effectuer des recherches sur l'origine, l'évolution, la structure, les caractéristiques sociales, les modalités d'organisation et l'interdépendance des sociétés humaines; rechercher les origines et l'évolution de l'humanité par l'étude des transformations du milieu physique et des institutions culturelles et sociales; reconstituer l'évolution de l'humanité à l'aide des vestiges de son passé tels que des habitations, des temples, des outils, des poteries, des monnaies, des armes ou des objets sculptés; étudier les caractéristiques physiques et climatiques d'une zone ou d'une région donnée et à mettre en corrélation les résultats de cette étude avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'y déploient; donner des avis sur l'application des connaissances acquises à la définition de politiques économiques et sociales applicables à des catégories de population et à des régions déterminées, et propices au développement des marchés; à préparer des textes savants et des rapports.

Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques

Les philosophes, les historiens et les spécialistes des sciences politiques se consacrent à la recherche et à l'étude, essentiellement fondées sur le raisonnement, de l'épistémologie, de la métaphysique et de l'éthique. Ils décrivent les événements et activités du passé, notamment l'évolution des structures sociales et économiques, ou des institutions et mouvements culturels et politiques, et rendent accessibles les connaissances acquises en sorte qu'elles puissent servir à étayer l'action politique, diplomatique ou autre.

Leurs tâches consistent à: mettre en évidence, principalement par le raisonnement, les causes profondes, les principes et la signification du monde, des initiatives, de l'expérience et de

l'existence humaines, et à interpréter et développer des concepts et des théories philosophiques; consulter et comparer des sources primaires, notamment des documents originaux ou contemporains se rapportant à des événements du passé, ainsi que des sources secondaires, telles que les travaux des archéologues ou des anthropologues; extraire de la documentation les éléments d'information pertinents, à en apprécier l'authenticité, à étudier et rapporter l'histoire, ou un aspect particulier (par exemple économique, social ou politique) de l'histoire d'une époque, d'un pays ou d'une région déterminés; à effectuer des recherches dans des domaines tels que la philosophie politique ou la théorie et la pratique passées et présentes des systèmes, des institutions ou des comportements politiques; observer les institutions politiques contemporaines et à rassembler de diverses sources des données qui les concernent, notamment en s'entretenant avec des fonctionnaires de l'administration publique ou des dirigeants de partis politiques et d'autres personnes qualifiées; présenter leurs constatations et conclusions sous une forme qui se prête à la publication ou à l'utilisation par des gouvernements, des partis politiques ou d'autres organisations ou personnes intéressées; à préparer des textes savants et des rapports.

Psychologues et parapsychologues

Les psychologues et parapsychologues effectuent des recherches sur les mécanismes mentaux, étudient les comportements humains, individuels et collectifs, et appliquent leurs connaissances en ces matières à promouvoir l'adaptation et l'épanouissement de l'être humain sur les plans personnel, social, éducatif ou professionnel.

Leurs tâches consistent à: préparer et faire passer des tests, afin de déterminer les caractéristiques mentales, physiques ou autres des individus, par exemple l'intelligence, les capacités, les aptitudes, les potentialités; en interpréter et évaluer les résultats et à prodiguer des conseils; analyser les influences de l'hérédité et de facteurs sociaux, professionnels ou autres sur la mentalité et le comportement des individus; à pratiquer des entretiens consultatifs ou thérapeutiques et à assurer des services de postcure; entretenir les relations nécessaires, par exemple avec les membres de la famille du consultant, avec les éducateurs responsables ou avec les employeurs, et à recommander des solutions possibles aux problèmes qui se posent ou des manières de les aborder; à étudier les facteurs psychologiques dans le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies mentales ainsi que des troubles émotionnels et des troubles de la personnalité, et à conférer à ce sujet avec d'autres spécialistes; à préparer des textes savants et des rapports.

Spécialistes du travail social

Les spécialistes du travail social prodiguent à des consultants des conseils en matière sociale et sur des questions connexes en vue de les aider à trouver et exploiter au mieux les ressources qui leur permettront de surmonter les difficultés et d'atteindre un objectif déterminé.

Leurs tâches consistent à: venir en aide à des individus et à des familles aux prises avec des problèmes personnels ou sociaux; rassembler des informations susceptibles de répondre aux besoins des consultants et à les conseiller sur leurs droits et leurs obligations; à analyser la situation du consultant et à lui proposer d'autres manières de résoudre ses problèmes; compiler la jurisprudence ou des rapports antérieurs pour les besoins d'une cause plaidée devant un tribunal ou à l'occasion d'une autre action en justice; planifier, évaluer, améliorer et développer des services de bien être; œuvrer pour prévenir la propagation de la délinquance ou pour rééduquer les

délinquants en organisant et en supervisant des activités sociales, récréatives et éducatives dans des clubs de jeunesse, des centres communautaires et des organismes analogues, ou par d'autres moyens; à aider des handicapés physiques ou mentaux à obtenir d'être mis au bénéfice d'un traitement approprié et à devenir mieux aptes à occuper normalement leur place dans la société; planifier, organiser et prodiguer des services d'assistance à domicile.

Ministres du culte

Les membres du clergé se chargent de perpétuer les traditions, les pratiques et les croyances religieuses, célèbrent ou administrent les rites de l'initiation, président à la reconstitution rituelle d'événements se rapportant à la création, à la rédemption et au salut, et offrent des sacrifices aux dieux ou à un dieu unique.

Leurs tâches consistent à: perpétuer les traditions, les pratiques et les croyances religieuses; officier lors de services, de cérémonies et de rites religieux; s'acquitter de diverses fonctions administratives et sociales, notamment à prendre part aux travaux de commissions et de réunions d'organisations ecclésiastiques; à donner des directives spirituelles et morales s'accordant à la religion professée; œuvrer à la propagation de doctrines religieuses dans leur propre pays ou à l'étranger; préparer des sermons et des prêches

3604 Auteurs, journalistes et linguistes

Les travailleurs de ce groupe de base composent des œuvres littéraires en vue de leur publication ou de leur représentation dans des spectacles, apprécient les mérites de représentations artistiques ou d'ouvrages de littérature et d'autres créations artistiques, ou rédigent et révisent des informations, des articles et des commentaires.

Leurs tâches consistent à: concevoir et rédiger des œuvres littéraires en vue de leur publication ou de leur représentation dans des spectacles; rédiger des scénarios et des découpages et à préparer des programmes en vue de productions destinées au théâtre, au cinéma, à la radio et à la télévision; apprécier les mérites d'œuvres littéraires et musicales et d'autres œuvres d'art, ainsi que de représentations artistiques et à en rédiger la critique; recueillir, relater et commenter des nouvelles ou des informations concernant des événements d'actualité en vue de leur publication dans des journaux ou des périodiques, ou de leur diffusion à la radio ou à la télévision; à interviewer des personnalités politiques et autres lors de conférences de presse et à d'autres occasions, y compris lors d'entretiens individuels enregistrés pour la radio ou la télévision; rédiger des éditoriaux, et à choisir, réviser, remanier et préparer des articles ou d'autres textes qui leur sont soumis en vue de leur publication dans des journaux ou des périodiques; apprécier des manuscrits soumis pour paraître en librairie, à faire des recommandations à leur sujet, et à préparer les textes pour la publication ou à surveiller cette préparation; rédiger des annonces publicitaires vantant les mérites de produits ou de services déterminés; choisir, rassembler et préparer du matériel publicitaire concernant des entreprises commerciales ou d'autres organismes en vue de sa publication dans la presse ou de sa diffusion à la radio, à la télévision ou dans d'autres médias; concevoir et rédiger des manuels, des brochures et des publications techniques analogues.

Les professions de ce groupe de base sont listées ci-dessous :

- *Auteurs et autres écrivains ;*

- *Journalistes* ;
- *Traducteurs, interprètes et linguistes*.

3605 Artistes créateurs et exécutants

Les travailleurs de ce groupe de base composent, adaptent et interprètent des œuvres musicales et des danses, dirigent et mettent en scène des pièces de théâtre et des films cinématographiques, interprètent des rôles dans ces productions ayant un caractère spectaculaire et distrayant.

Ils se regroupent dans les professions ci-après :

- *Artistes plasticiens* ;

Les artistes plasticiens sont des personnes qui créent de façon originale des œuvres d'art contemporain à partir de différents matériaux. Ils utilisent des techniques extrêmement variées pour réaliser des œuvres : peinture, gravure, sculpture, vidéos, photographie. Ils travaillent à titre personnel ou sur commande et peuvent enseigner leur art à des amateurs ou à des professionnels.

- *Compositeurs, musiciens et chanteurs* ;

Les musiciens et chanteurs interprètent vocalement et instrumentalement des œuvres musicales lors de représentations (concerts, comédies musicales, festivals, bals, ...), d'enregistrements (radio, télévision, ...), selon les impératifs de tournage, de programmation. Ils peuvent composer aussi les paroles et la mélodie d'une œuvre musicale.

Les compositeurs sont ceux qui inventent la musique. Il leur revient donc de concevoir une musique, et de l'écrire par la suite. Les compositeurs doivent agencer une succession de sons de manière à obtenir une musique. Ce sont des musiciens qui composent des œuvres musicales.

- *Danseurs et chorégraphes*

Les danseurs interprètent une œuvre chorégraphique devant un public. Ils peuvent faire de la danse classique ou de la danse contemporaine. Les danseurs peuvent travailler sur scène, dans une salle de spectacles, sur un plateau de télévision ou dans un studio de répétition.

Les chorégraphes sont les chefs d'orchestre des danseurs. Ils élaborent, conçoivent et mettent en place une œuvre dansée qui sera interprétée par les danseurs devant un public ou sur un plateau (cinéma, télévision...). Ils mènent le projet, de sa conception à sa réalisation et travaillent en collaboration avec les musiciens, les scénographes, les décorateurs, assistants chorégraphes

- *Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles*

Ils sont chargés de placer les décors, de régler l'éclairage, de contrôler la qualité du son, et de choisir des costumes adaptés au spectacle. Leur interprétation d'un texte, comique ou dramatique, prime avant tout.

- *Acteurs*

Le métier d'acteur consiste à incarner différents rôles pour le cinéma, le théâtre, la télévision. À travers son interprétation, l'objectif de l'acteur est de transporter le spectateur dans une histoire, un autre univers. Pour cela, il utilise des techniques gestuelles et vocales, des jeux de scènes.

- *Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias*

Ils prennent part au choix ou décident eux-mêmes des thèmes abordés au cours de leur émission, en collaboration avec leur équipe et dans la ligne de la radio ou de la télévision pour laquelle ils travaillent. Ils ont donc leur mot à dire dans les choix éditoriaux de l'émission. Le cas échéant, ils déterminent également les intermèdes musicaux qui rythmeront leur programme. Ils s'imprègnent des sujets qu'ils traitent dans l'émission, en se documentant et en rencontrant les éventuels intervenants. Ils doivent bien connaître et comprendre les données du problème, afin de rendre le contenu de l'émission clair et intéressant pour le grand public. Enfin, ils animent les débats, en expliquant les thèmes abordés et leurs enjeux, en relançant les invités et les interlocuteurs, notamment les témoins anonymes participant par téléphone. En ce qui concerne les enregistrements, ils peuvent travailler dans les studios de la radio ou de la télévision ou dans des studios indépendants.

- *Artistes créateurs et exécutants non compris ailleurs*

37 Spécialistes de l'animation et de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle

Les professionnels de ce sous-groupe sont des spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle, du conseil et de l'animation en rapport avec la jeunesse. Dans ce groupe on trouve :

- 3701 Conseillers d'orientation ;
- 3702 Conseillers et animateurs de la jeunesse ;

3701 Conseillers d'orientation

Le conseiller d'orientation est le professionnel qui exerce un rôle conseil pour toute question traitant du développement de carrière des individus, de l'enfance jusqu'à la retraite. Pour ce faire, l'évaluation du fonctionnement psychologique, grâce notamment à l'interprétation de tests psychométriques et à la relation d'aide, sont les moyens privilégiés par le conseiller d'orientation dans son intervention auprès des personnes, afin de comprendre et d'intervenir sur les difficultés vécues par ces dernières: indécision, absence de but vocationnel, dysfonctionnement aux études, au travail ou dans la vie, problématique d'employabilité, etc. Les services qu'il offre concernent l'individu directement ou les groupes de personnes

3702 Conseillers et animateurs de la jeunesse

Les personnes qui exercent dans ce groupe de base mettent en œuvre des politiques en matière de conseil et d'animation pour le bien-être et un équilibre moral et intellectuel de la jeunesse. Ils donnent des conseils sur les activités socio-éducatives en rapport avec la jeunesse, créent et animent des rencontres éducatives entre les jeunes.

38 Spécialistes de la logistique et de la messagerie

Les professionnels de ce groupe s'occupent des méthodes et des moyens d'organisation des opérations, d'un processus. Ils s'occupent aussi de l'acheminement du courrier, de marchandises et de personnes. Les principaux métiers de ce groupe sont :

- 3801 Logisticiens ;

- 3802 Spécialistes des services postaux.

3801 Logisticiens

Il sont des professionnels de la logistique, ils s'occupent des opérations ayant pour but de combiner le transport et le ravitaillement dans une entreprise, une usine ou dans l'armée. Ils développent des méthodes d'organisation de l'entreprise et de gestion des flux matériels.

3802 Spécialistes des services postaux

Les spécialistes des services postaux s'occupent du développement des moyens de transport, portage, manutention, transportation, colportage, chargement, convoyage du courrier ou du fret. On les rencontre généralement dans les services du courrier ou les sociétés de fret express.

4 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

Les membres des professions intermédiaires s'acquittent pour l'essentiel de tâches de caractère technique et apparentées en rapport avec la recherche et avec l'application de concepts, de principes, de méthodes et de procédés scientifiques ou artistiques et avec des règlements officiels ou professionnels, et dispensent un enseignement d'un niveau déterminé.

Les tâches des membres des professions intermédiaires consistent d'ordinaire à entreprendre et exécuter des travaux de caractère technique en rapport avec la recherche et avec l'application de concepts, de méthodes et de procédés ressortissant aux sciences physiques y compris l'ingénierie et la technologie, aux sciences de la vie y compris la profession médicale, ainsi qu'aux sciences sociales et aux humanités. Les tâches accomplies consistent également à: instruire des enfants aux degrés primaire et pré-primaire de l'enseignement; pourvoir à la prestation de services techniques divers en relation avec le commerce, les finances, l'administration y compris en ce qui concerne l'exécution d'un certain nombre de lois et règlements nationaux, et avec le travail social; exercer des activités artistiques et sportives de divertissement; remplir certaines fonctions à caractère religieux.

Les membres des professions intermédiaires peuvent recevoir des directives de la part de cadres supérieurs de l'administration publique, de cadres de direction ou de spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques.

Les professions de ce grand groupe sont classées dans les sous groupes ci après :

- 41 Professions intermédiaires des sciences et techniques ;
- 42 Professions intermédiaires de la santé et de l'enseignement ;
- 43 Professions intermédiaires des finances et l'administration ;
- 44 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés ;
- 45 Techniciens de l'information et des communications ;
- 46 Personnel de la douane (active).

41 Professions intermédiaires des sciences et techniques

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe s'acquittent de tâches à caractère technique en rapport avec la recherche et avec l'application de concepts et de procédés ressortissant aux sciences physiques de même qu'à l'informatique et à l'ingénierie, ou actionnent et vérifient des matériels techniques, pilotent des avions, gouvernent des navires, et examinent les caractéristiques de sécurité des fabrications, des procédés ou des produits.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous-groupe consistent d'ordinaire à: entreprendre et exécuter des travaux de caractère technique ressortissant aux sciences physiques, ainsi qu'à l'informatique et à l'ingénierie; actionner et vérifier des appareils et systèmes optiques, électroniques et apparentés; à piloter des avions et à gouverner des navires; procéder à des inspections pour établir la conformité avec les normes et procédures de sécurité applicables aux constructions, aux matériels, aux procédés de fabrication et aux produits. Ils peuvent recevoir des directives de la part de Cadres supérieurs de l'administration publique, de cadres de direction ou de spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques.

Les travailleurs de ce sous-groupe sont classés dans les groupes de base ci-après :

- 4101 Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques ;
- 4102 Contremaires, mines, industries manufacturières et bâtiment ;
- 4103 Conducteurs, techniciens et contrôleurs de processus industriels ;
- 4104 Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la terre ;
- 4105 Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien.

4101 Techniciens des sciences physiques et techniques

Les travailleurs de ce groupe de base accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance des spécialistes ou des ingénieurs en sciences physiques et techniques des tâches auxiliaires de caractère technique en relation avec les travaux de recherche effectués dans le domaine des sciences physiques et techniques.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce groupe de base consistent d'ordinaire à: entreprendre et exécuter des travaux de caractère technique ressortissant aux sciences physiques, ainsi qu'à l'ingénierie; actionner et vérifier des appareils et systèmes optiques, électroniques et apparentés; à procéder à des inspections pour établir la conformité avec les normes et procédures de sécurité applicables aux constructions, aux matériels, aux procédés de fabrication et aux produits. Ils peuvent recevoir des directives de la part de cadres supérieurs de l'administration publique, de cadres de direction ou de spécialistes des Professions intellectuelles et scientifiques.

Les travailleurs de ce sous-groupe sont classés dans les groupes de base ci-après :

- *Techniciens des sciences chimiques et physiques* ;
- *Techniciens du génie civil* ;
- *Techniciens en électricité* ;
- *Techniciens en électronique* ;
- *Techniciens en construction mécanique* ;

- *Techniciens en chimie industrielle* ;
- *Techniciens en maintenance industrielle*
- *Techniciens en maintenance et réparation automobile* ;
- *Techniciens des mines, techniciens métallurgistes*.

Techniciens des sciences chimiques et physiques

Ces travailleurs accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance de spécialistes des sciences physico-chimiques, des tâches auxiliaires de caractère technique en relation avec les travaux de recherche effectués dans le domaine des sciences physico-chimiques et avec la mise au point d'applications pratiques de ces sciences sur le plan industriel, médical, militaire et autre.

Leurs tâches consistent à: préparer des matières et des appareils destinés à des expériences, des essais et des analyses; aider, ou à procéder eux-mêmes sous surveillance, à des expériences, des essais et des analyses dans des domaines tels que la physique, la chimie, la géologie, la géophysique, la météorologie et l'astronomie; utiliser leur connaissance des principes scientifiques pour proposer des solutions aux problèmes d'application qu'ils rencontrent; à effectuer des relevés, à prendre des notes, à faire des calculs, à établir des diagrammes et des graphiques, et à rédiger des rapports.

Techniciens du génie civil

Ces travailleurs accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs du génie civil, d'architectes de construction ou de géomètres, des tâches de caractère technique en vue d'aider à la préparation et à l'exécution de travaux du bâtiment et du génie civil, y compris l'érection de nouvelles constructions, ainsi que la réparation et l'entretien de bâtiments et ouvrages existants.

Leurs tâches consistent à: évaluer les quantités et les coûts de matériaux de construction et de main-d'œuvre nécessaires pour l'exécution de travaux de construction et à préparer des devis quantitatifs; accomplir des tâches à caractère technique en vue d'aider à l'exécution de levés topographiques et à l'établissement de rapports sur les levés effectués; représenter les architectes sur les chantiers de construction, afin de s'assurer que les travaux sont conformes aux spécifications des plans et que les normes fixées en ce qui concerne les matériaux et l'exécution du travail sont bien observées; utiliser leurs connaissances théoriques et pratiques du bâtiment et du génie civil pour identifier et résoudre les problèmes qui se posent au cours de leur travail.

Techniciens en électricité

Ces travailleurs accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs électriciens ou électroniciens, des tâches à caractère technique pour aider à la conception, à l'élaboration, à la construction, au montage, à l'entretien et à la réparation d'installations et d'appareils électriques.

Leurs tâches consistent à: collaborer aux travaux de recherche et de développement concernant les installations et appareils électriques; établir des évaluations détaillées des matières et de la main-d'œuvre (quantités ou effectifs et coûts) nécessaires pour la fabrication et le montage; aider au contrôle technique de la fabrication, du montage et de l'utilisation, de l'entretien et de la

réparation des installations et appareils électriques; à utiliser leurs connaissances pratiques et théoriques de l'électricité pour déceler et résoudre les problèmes qui surgissent au cours de leurs travaux.

Techniciens en électronique

Ces travailleurs accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs électroniciens, des tâches à caractère technique pour aider à la conception, à l'élaboration, à la construction, au montage, à l'entretien et à la réparation d'installations et d'appareils électroniques.

Leurs tâches consistent à: collaborer aux travaux de recherche et de développement concernant les installations et appareils électroniques; établir des évaluations détaillées des matières et de la main-d'œuvre (quantités ou effectifs et coûts) nécessaires pour la fabrication et le montage; aider au contrôle technique de la fabrication, du montage et de l'utilisation, de l'entretien et de la réparation des installations et appareils électroniques; utiliser leurs connaissances pratiques et théoriques de l'électronique pour déceler et résoudre les problèmes qui surgissent au cours de leurs travaux.

Techniciens en construction mécanique

Les classéstechniciens classés dans ce groupe de base accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs mécaniciens, des tâches de caractère technique pour aider à la conception, à l'élaboration, à la fabrication, à la construction, au montage, à l'entretien et à la réparation d'installations et d'équipements mécaniques.

Leurs tâches consistent à : collaborer aux travaux de recherche et de développement concernant les machines-outils, les moteurs, les véhicules, les avions, les installations de chauffage, de ventilation et de réfrigération, ainsi que d'autres installations et équipements mécaniques; préparer des évaluations détaillées des matières et de la main-d'œuvre (quantités ou effectifs et coûts) nécessaires pour les travaux de fabrication et de montage; aider au contrôle technique de la fabrication, du montage, de l'entretien et de la réparation des installations et équipements mécaniques; utiliser leurs connaissances théoriques et pratiques de la mécanique pour identifier et résoudre les problèmes qui se posent au cours de leurs travaux.

Techniciens en chimie industrielle

Ils accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs chimistes, des tâches de caractère technique pour aider à la mise au point de procédés industriels de fabrication de produits chimiques, ainsi qu'à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'entretien et à la réparation d'installations ou d'usines chimiques.

Leurs tâches consistent à: collaborer au travail de recherche destiné à mettre au point des procédés et des installations de fabrication nouveaux ou perfectionnés pour la transformation chimique ou physique de substances sur une base commerciale; préparer des évaluations détaillées des matières et de la main-d'œuvre (quantités ou effectifs et coûts) nécessaires pour la fabrication et le montage des installations; aider au contrôle technique de la construction, du montage, du fonctionnement, de l'entretien et de la réparation des installations ; utiliser leurs connaissances théoriques et

pratiques de la chimie industrielle pour déceler et résoudre les problèmes qui se posent au cours de leurs travaux.

Techniciens en maintenance et réparation automobile

Ils procèdent aux révisions et aux contrôles périodiques, diagnostics, réparations, réglages, notamment de moteurs et organes mécaniques, de véhicules légers, industriels ou de transport en commun, à partir des données des constructeurs ou des instructions du supérieur hiérarchique.

Selon le mode d'organisation et le contexte de travail dans l'entreprise, ils peuvent être spécialisés sur un type d'intervention, de marque ou de modèle.

Ils peuvent aussi procéder à l'expertise de véhicules accidentés.

Techniciens des mines

Ces travailleurs accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs des mines, des tâches à caractère technique pour aider aux travaux consistant à extraire du sol et à préparer, en vue de leur distribution ou de leur traitement, des minéraux ou minéraux tels que le charbon, le fer, le cuivre, l'or, le platine, l'argent, le pétrole, le gaz, les pierres, l'argile, le sel et les diamants.

Leurs tâches consistent à: aider aux études géologiques et topographiques; aider à la préparation et à la surveillance de la construction de puits et galeries de mines et d'installations de surface; aider au contrôle technique des travaux d'exploitation des mines et carrières, de la préparation des minéraux en vue de leur distribution, des opérations de forage de puits, ainsi que du traitement initial du pétrole brut ou du gaz naturel; aider aux recherches effectuées pour mettre au point des méthodes perfectionnées d'extraction; identifier et résoudre les problèmes qui surgissent au cours des travaux d'exploitation minière et de forage de puits.

Techniciens métallurgistes

Ces travailleurs accomplissent, généralement sous la direction et la surveillance d'ingénieurs métallurgistes, des tâches à caractère technique pour aider à l'élaboration et au contrôle de procédés permettant d'extraire les métaux des minéraux et d'affiner les métaux, à l'étude des propriétés des métaux, à la mise au point de nouveaux alliages, ainsi qu'au contrôle technique de la production et du traitement des métaux et des alliages.

Dessinateurs industriels, Dessinateurs bâtiments et assimilés

Ces travailleurs établissent des dessins techniques et des cartes, et copient des dessins et des illustrations sur des plaques à imprimer.

Leurs tâches consistent à: dessiner des plans d'exécution, d'après des esquisses originales et des cahiers des charges, à des fins telles que la fabrication et le montage de machines et équipements ou la construction de bâtiments, de ponts, de barrages, de routes et d'autres ouvrages du génie civil; établir des cartes et plans topographiques, politiques, climatiques, économiques, sociologiques, nautiques et autres, d'après des levés et d'autres données; exécuter des dessins techniques pour illustrer des ouvrages de référence, des brochures et des manuels techniques portant sur l'assemblage, le montage, le fonctionnement, l'entretien et la réparation de machines et

autres équipements; copier des dessins et des illustrations sur des pierres ou des plaques de métal destinées à l'impression.

Techniciens de la statistique

Ces travailleurs s'acquittent des tâches à caractère technique en vue de faciliter le travail des ingénieurs de la statistique, généralement d'après les directives et sous le contrôle de ces derniers.

Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs

Sont classés ici les techniciens des sciences physiques et techniques qui ne sont pas compris dans les professions ci-dessus, par exemple ceux qui s'acquittent de tâches auxiliaires à caractère technique se rapportant aux travaux de recherche et de développement effectués par des spécialistes des sciences géologiques, géophysiques, météorologiques et astronomiques.

4102 Contremaîtres, mines, industries manufacturières et bâtiment

Un contremaître dirige le travail d'un groupe d'ouvriers sur un chantier ou dans un atelier. Ce groupe de base est composé de :

- Superviseurs/contremaîtres des mines
- Superviseurs/contremaîtres des industries manufacturières
- Superviseurs/contremaîtres en bâtiment

Superviseurs/contremaîtres des mines

Ils organisent, répartissent et coordonnent les diverses tâches relatives à un projet lié aux recherches minières. Ils contrôlent les différentes phases des projets miniers et planifient les stocks et l'utilisation des matériaux, préparent les plannings du personnel et l'équipement nécessaire à la réalisation du projet.

Superviseurs/contremaîtres des industries manufacturières

Ils organisent, répartissent et coordonnent les diverses tâches relatives à la production dans l'industrie manufacturière. Ils planifient les stocks et l'utilisation des matériaux, préparent les plannings du personnel et l'équipement nécessaire aux différentes étapes de production.

Superviseurs/contremaîtres, bâtiment

Le contremaître du bâtiment et du génie civil organise, répartit et coordonne les diverses tâches relatives à un projet de construction ou de rénovation. Il réalise des projets de construction, planifie les stocks et l'utilisation des matériaux, prépare les plannings du personnel et l'équipement nécessaire à la réalisation du chantier.

4103 Conducteurs, techniciens et contrôleurs de processus industriels

Un conducteur de travaux planifie, organise, contrôle l'aménagement et la mise en œuvre des travaux. Ses activités varient selon la taille du chantier et le domaine. Il est responsable du budget et des normes définies par le concepteur. Il est également responsable de la qualité des travaux effectués, de la tenue des délais et du respect des budgets. Il contrôle les étapes du chantier, depuis l'étude du dossier jusqu'à la réception des travaux. Son travail est assimilable à celui d'un contrôle, mais ce dernier se situe à une étape des travaux.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Conducteurs d'installations de dispositifs de traitement de l'eau et d'incinération* ;
- *Conducteurs d'installations de dispositifs de traitement chimique* ;
- *Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel* ;
- *Contrôleurs des processus industriels, métallurgie* ;
- *Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs*.

Conducteurs d'installations de dispositifs de traitement de l'eau et d'incinération.

Le conducteur d'installation de dispositifs de traitement de l'eau suit et approvisionne un équipement de traitement d'eau automatisé (machine, ligne, robot, automate), coordonne l'installation mécanique ou l'assemblage d'éléments structurels, en respectant les impératifs de production (délai, qualité) et les règles de sécurité. C'est un travail similaire que fait le conducteur d'installation de dispositifs d'incinération, mais dans le domaine de la combustion ou de la crémation.

Conducteurs d'installations de dispositifs de traitement chimique

Le conducteur d'installation de dispositifs de traitement chimique suit et approvisionne un équipement de traitement des matières chimiques ou organiques, coordonne l'installation mécanique ou l'assemblage d'éléments structurels, en respectant les impératifs de production (délai, qualité) et les règles de sécurité.

Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel

Le conducteur d'installation de raffinage de pétrole et de gaz naturel suit et approvisionne un équipement de raffinage de pétrole et/ou de gaz naturel automatisé (machine, robot, automate), coordonne l'installation mécanique ou l'assemblage d'éléments structurels, en respectant les impératifs de production (délai, qualité) et les règles de sécurité.

Contrôleurs des processus industriels, métallurgie

Le contrôleur des processus industriels ou métallurgiques vérifie l'ensemble des étapes ou transformations nécessaires à la fabrication d'un produit. Il est présent dans toutes les phases d'un mode de fabrication. Le processus peut être manuel, mécanisé voire complètement automatisé. Cette tâche est généralement spécifique à chaque entreprise et est couverte par le secret de fabrication

Techniciens, contrôleurs de processus industriels non classés ailleurs

Sont classés ici tous ceux qui participent au processus industriel ou métallurgique, qui ont un poste de même niveau que celui du contrôleur mais qui ne sont pas contrôleurs.

4104 Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la terre

Les techniciens et les travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la santé accomplissent des tâches à caractère technique en rapport avec la recherche et avec l'application des concepts, des principes et des méthodes de sciences de la vie telles que la biologie, la botanique, la zoologie, la bactériologie, la biochimie, de même que l'agriculture, l'agronomie et la sylviculture.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: entreprendre et exécuter des travaux de caractère technique en rapport soit avec la recherche appliquée aux sciences de la vie, soit avec les

applications de leurs concepts, principes et méthodes, en particulier dans les domaines de l'agriculture ou des fabrications de l'industrie pharmaceutique.

Les professions de ce groupe de base sont listées ci-dessous :

- *Techniciens des sciences de la vie et de la terre (à l'exception de la médecine)*
- *Techniciens, agriculture, élevage et pisciculture*
- *Techniciens zoologistes*
- *Techniciens, sylviculture (y compris horticulture) et activités de forestage*

Techniciens des sciences de la vie et de la terre (à l'exception de la médecine)

Ces travailleurs accomplissent des tâches de caractère technique dans le cadre de la recherche biologique et de recherches appliquées à d'autres sciences de la vie et de la terre en rapport avec la mise au point d'applications industrielles, agricoles, médicales, sanitaires et d'autres applications des résultats de ces recherches.

Leurs tâches consistent: à préparer des matières et des appareils pour des expériences, des essais et des analyses; à recueillir et préparer des spécimens tels que des cellules, des tissus, des parties ou des organes de plantes, d'animaux ou d'êtres humains pour des expériences, des essais et des analyses; à apporter leur concours aux expériences, aux essais et aux analyses dans leur domaine de spécialisation ou à les conduire eux-mêmes; à rassembler des données et à estimer les quantités et le coût des matières et de la main-d'œuvre nécessaires à la réalisation de projets; à appliquer leur connaissance de la théorie et de la pratique scientifiques à la définition et à la résolution des problèmes qui se posent au cours de leur travail; à organiser l'entretien et la réparation des appareils et instruments nécessaires à la recherche

Techniciens, agriculture, élevage et pisciculture

Ce type de technicien effectue des missions techniques ou économiques dans des organismes publics ou privés, visant l'amélioration de la qualité des produits et l'accroissement des rendements de production. Ils sont chargés de la recherche fondamentale ou appliquée (expérimentation en laboratoire ou en station), de la mise en place d'études, d'enquêtes et de la diffusion des connaissances. Ils fournissent aux professionnels de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture et de l'agroalimentaire un ensemble de résultats ou d'informations directement applicables.

Techniciens, sylviculture (y compris horticulture) et activités de forestage

Ce type de technicien effectue des missions techniques ou économiques dans des organismes publics ou privés, visant l'amélioration de la qualité des produits et l'accroissement des rendements de production. Ils sont chargés de la recherche fondamentale ou appliquée (expérimentation en laboratoire ou en station), de la mise en place d'études, d'enquêtes et de la diffusion des connaissances. Ils fournissent aux professionnels de la sylviculture, l'horticulture et des activités de forestage (reboisement) un ensemble de résultats ou d'informations directement applicables.

4105 Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien

Les travailleurs appartenant à ce groupe de base pilotent des avions, déterminent le cap qu'ils doivent suivre, donnent des instructions aux avions en vol, vérifient, ajustent et règlent l'équipement mécanique des avions pendant le vol, commandent et dirigent des bateaux et des embarcations naviguant sur coussin d'air, dirigent et surveillent les activités dans les salles des

machines de bateau, et dirigent, dans les ports, les services d'armement et d'approvisionnement de navires appartenant à une compagnie de navigation, ainsi que les services de révision, de remplacement et de réparation des équipements et installations mécaniques des bateaux. Les professions relevant de ce groupe de base sont les suivantes:

- *Officiers mécaniciens de navires avions et dispositifs héliportés;*
- *Officiers de pont et pilotes ;*
- *Pilotes d'avions et assimilés ;*
- *Contrôleurs de la circulation aérienne et maritime ;*
- *Techniciens de la sécurité aérienne et maritime.*

Officiers mécaniciens de navires

Ils prévoient, coordonnent et dirigent le fonctionnement, l'entretien et la réparation des équipements et installations mécaniques et connexes à bord d'un navire, participent à ces opérations ou dirigent, à partir d'une station située à terre, les travaux de révision, de remplacement et de réparation des équipements mécaniques pour les bateaux d'une compagnie de navigation arrivant dans un port.

Leurs tâches consistent à: assumer l'entièvre responsabilité du service de la salle des machines à bord d'un navire ; faire le quart dans la salle des machines ou la chufferie et à surveiller le personnel de la salle des machines qui est chargé du fonctionnement, de l'entretien et de la réparation des machines et installations du navire; diriger, à partir d'une station située à terre, les travaux d'entretien, de remplacement et de réparation des machines et installations des bâtiments d'une compagnie de navigation à leur arrivée dans un port.

Officiers de pont et pilotes

Les travailleurs classés dans ce groupe de base commandent et dirigent des bateaux et des embarcations naviguant sur coussin d'air et dirigent, à terre, des services maritimes pour les bateaux d'une compagnie de navigation arrivant dans un port.

Leurs tâches consistent à: assumer l'entièvre responsabilité de bateaux naviguant en haute mer ou sur des voies d'eau intérieures; prévoir, surveiller et coordonner les activités du pont et de la passerelle sur les bateaux; conduire les bateaux à l'entrée et à la sortie des ports et pour le passage de chenaux, de détroits et dans d'autres eaux exigeant des connaissances spéciales; diriger ou assurer la fourniture d'approvisionnements et d'équipements pour les navires, le recrutement des équipages et à fournir d'autres services (à l'exception des services mécaniques) pour les bateaux d'une compagnie lors de leur arrivée dans un port.

Pilotes d'avions et assimilés

Ils pilotent des avions pendant leur vol.

Leurs tâches consistent à: piloter des avions servant au transport de passagers, de courrier ou de fret; piloter des avions pour les essayer ou les livrer, pour procéder à des pulvérisations aériennes d'insecticides ou de fongicides, pour effectuer des études topographiques ou prendre des photographies aériennes et pour faire des acrobaties en vol; enseigner à des élèves pilotes à conduire des avions.

Contrôleurs de la circulation aérienne et maritime

Ils déterminent le cap que doivent suivre les avions en vol et donnent des instructions de vol.

Leurs tâches consistent à déterminer le cap que doivent suivre les avions en vol et à observer le panneau de contrôle pendant le vol.

Techniciens de la sécurité aérienne et maritime

Ils vérifient, ajustent et règlent l'équipement mécanique des avions pendant leur vol.

Leurs tâches consistent à : vérifier l'équipement mécanique et les autres installations de bord d'un avion, effectuer des réglages et de petites réparations, observer le panneau de contrôle pendant le vol et régler la vitesse des moteurs selon les instructions du pilote.

42 Professions intermédiaires de la santé et de l'enseignement

- 4201 Techniciens de la médecine et de la pharmacie ;
- 4202 Personnels infirmiers et sages-femmes ;
- 4203 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires ;
- 4204 Techniciens et assistants vétérinaires ;
- 4205 Autres professions intermédiaires de la santé ;
- 4206 Professions intermédiaires de l'enseignement primaire et pré-primaire ;
- 4207 Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation ;
- 4208 Formation continue ;
- 4209 Education sportive, sport professionnel ;
- 4210 Documentation, patrimoine.

4201 Techniciens de la médecine et de la pharmacie

Les travailleurs classés dans ce groupe de base accomplissent des tâches à caractère technique en rapport avec la recherche et l'application des concepts, des principes et des méthodes de la médecine, de la médecine dentaire, de la pharmacie, de l'assainissement, de la préservation de la santé et de disciplines apparentées.

Ce groupe de base comprend les professions ci-après :

- *Techniciens d'appareils électro-médicaux* ;
- *Techniciens de laboratoire médical* ;
- *Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie* ;
- *Techniciens de prothèses médicales et dentaires* ;
- *Techniciens supérieurs de la santé*.

Techniciens d'appareils électro médicaux

Les techniciens d'appareils électro-médicaux assurent le fonctionnement et le réglage d'appareils techniques pour le diagnostic et le traitement d'affections et de troubles pathologiques. Leurs tâches consistent à : assurer le fonctionnement et le réglage d'appareils destinés au diagnostic d'affections et de troubles du système nerveux et des organes, ou à la radiographie et à l'anesthésie ; appliquer leur connaissance des appareils et les connaissances théoriques et pratiques de médecine qu'ils peuvent posséder à la définition et à la résolution des problèmes qui se posent au cours de leur travail, et à entretenir ces appareils ; accomplir des tâches connexes ; surveiller d'autres travailleurs. Parmi les professions similaires figurent les techniciens d'appareils

d'electrocardiographie, les technicien d'appareils de radiographie médicale et les techniciens de scanner.

Techniciens de laboratoire médical

Le technicien de laboratoire effectue des analyses médicales qui permettent d'établir un diagnostic et de préconiser un traitement. Il effectue, à partir d'une prescription médicale, des analyses de sang, d'urine ou de tissus. La nature des analyses peut varier d'un laboratoire à l'autre. Ses principales activités consistent à : effectuer des analyses médicales, à transcrire les résultats des analyses médicales, à procéder aux prélèvements sanguins et à assurer la maintenance des appareils d'analyses.

Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Les techniciens, assistants et préparateurs en pharmacie travaillent côté-à-côte avec les pharmaciens. Ils ont la charge de vérifier les prescriptions, préparer des médicaments, participer au fonctionnement quotidien de la pharmacie, assurer la manutention et de travailler avec les clients. Ils doivent être hautement professionnels et avoir une connaissance des médicaments et de leurs effets secondaires sur les clients. Même si le pharmacien supervise leur travail, ils ont des responsabilités vitales et prennent quotidiennement des décisions qui influent sur la vie des autres. Par conséquent, le respect des normes les plus élevées de conduite, de comportement et d'éthique est un absolu pour eux.

Techniciens de prothèses médicales et dentaires

Les techniciens de prothèses médicales et dentaires conçoivent, adaptent et réparent les appareils médicaux et dentaux suivant les prescriptions ou les instructions établies par un professionnel de la santé. Ils peuvent faire la révision d'une vaste gamme d'instruments pour la correction de problèmes physiques et dentaux comme les colliers cervicaux, les attelles orthopédiques, les membres artificiels, les appareils de correction auditive, les semelles compensatrices, les dentiers et les couronnes et ponts dentaux.

Techniciens supérieurs de la santé

Les techniciens supérieurs de la santé participent sous l'autorité du chef d'établissement de santé ou, le cas échéant, de l'ingénieur auprès duquel ils sont affectés à la préparation et au contrôle de l'exécution des opérations techniques ou scientifiques en rapport avec la santé des patients.

Ils collaborent à l'élaboration des projets de travaux neufs et d'entretien, peuvent être investis de la gestion technique d'une partie de service et chargés du fonctionnement, de l'entretien, de la maintenance et du contrôle de certains matériels de haute technicité. Ils exercent leurs fonctions, selon leurs spécialités, dans les domaines de la gestion technique et de la logistique, des techniques biomédicales, du dessin, de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, de la prévention et de la gestion des risques, de la qualité et de l'accréditation, de l'informatique, des télécommunications et des systèmes d'information, des techniques d'organisation, des techniques de la communication et des activités artistiques ainsi que dans tout autre domaine à caractère technique et scientifique en rapport avec la santé.

4202 Personnels infirmiers et aides-soignants

Les travailleurs de ce groupe de base mettent en pratique des concepts et des principes médicaux touchant à la mise au monde des enfants et aux soins à prodiguer aux malades, aux blessés et aux infirmes, ainsi qu'aux mères et à leurs nouveaux nés.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à seconder les médecins et chirurgiens, ou les cadres infirmiers et les sages-femmes, dans l'application de mesures préventives et curatives, et à faire face aux urgences en leur absence; prodiguer des services, des soins et des conseils infirmiers à des malades, à des blessés, à des handicapés physiques et mentaux, ainsi qu'à d'autres personnes dont l'état réclame des soins de cette nature; mettre au monde des enfants ou à aider à leur mise au monde, et à instruire les mères des soins à donner aux enfants en bas âge.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Personnel infirmier* ;
- *Aides-soignants en institution*.

Personnel infirmier

Le personnel infirmier administre des traitements simples à des malades, généralement sous la surveillance d'un médecin ou d'un infirmier diplômé. Il n'a pas une formation et des connaissances théoriques aussi complètes que les infirmiers diplômés (cf. 3202).

Il dispense diverses sortes de traitements simples consistant notamment à : préparer les malades pour des examens médicaux et aider le médecin examinateur, prendre la température, les pulsations et le rythme respiratoire des malades, donner des médicaments prescrits à des heures fixes, changer des pansements, donner d'autres traitements simples, nourrir des jeunes enfants et des malades âgés, aider les malades dans leurs soins personnels et s'occuper de leur confort.

Aides-soignants en institution

Les aides-soignants en institution s'acquittent de tâches simples auprès des médecins, du personnel infirmier, des sages-femmes et des dentistes et odontologistes ou des spécialistes de niveau intermédiaire qui leur sont associés, qu'ils assistent dans l'exercice de leurs fonctions.

Leurs tâches consistent à: préparer les patients en vue d'un examen ou d'un traitement; changer le linge des lits et à aider les malades pour leur toilette; préparer des bouillottes et à exécuter d'autres besognes pour la commodité des malades; apporter et à enlever les plateaux de repas et à nourrir les patients qui ont besoin d'aide; stériliser les instruments de chirurgie et d'autres instruments et appareils; aider les dentistes en s'occupant de l'éclairage et en leur passant les instruments et le matériel nécessaires.

4203 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires

Les praticiens de la médecine traditionnelle et des médecines complémentaires donnent des conseils sur les méthodes propres à préserver la santé ou à l'améliorer et traitent des maladies humaines, mentales et physiques, par des moyens traditionnellement utilisés dans la communauté et dont on croit qu'ils guérissent en aidant la nature ou en la stimulant, ou par la vertu de la foi et des conseils spirituels.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: conseiller à des patients un comportement et une alimentation appropriés pour qu'ils conservent ou recouvrent leur santé mentale et physique, et

leurs forces; traiter des patients par des moyens traditionnels qui guérissent en aidant la nature ou en la stimulant; s'efforcer de chasser la maladie par l'influence psychologique, par la suggestion ou par la vertu de la foi. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches. Dans ce groupe de base on distingue :

- *Les tradipraticiens, marabouts, guérisseurs*

Les tradipraticiens (aussi appelés tradithérapeutes, ngangas, guérisseurs) exercent une pratique médicale non conventionnelle, reposant sur des approches présentées comme traditionnelles. Ils sont parfois assimilés aux marabouts.

Les marabouts, dans la religion musulmane sont considérés comme des saints, ils sont considérés comme ceux-là qui maîtrisent mieux le coran. Ils ont aussi des pouvoirs thérapeutiques.

- *Les praticiens des médecines traditionnelles, des médecines complémentaires et assimilés*

Ce sont ceux qui sont assimilés aux tradipraticiens, aux marabouts ou aux guérisseurs. Ce sont par exemple les aides tradipraticiens ou les stagiaires tradipraticiens.

4204 Techniciens et assistants vétérinaires

Les travailleurs classés dans ce groupe de base accomplissent des tâches limitées en matière de diagnostic et de soins vétérinaires de caractère préventif et curatif, soit pour aider les vétérinaires, soit à titre indépendant.

Leur formation théorique et pratique en médecine vétérinaire n'est pas aussi poussée que celle des vétérinaires. Les professions liées à ce groupe de base sont :

- *Les techniciens en soins vétérinaires*

Les techniciens en soins vétérinaires sont des professionnels qui, au sein de l'équipe vétérinaire, assurent le bien-être des animaux en leur prodiguant des soins de santé.

Ils prennent soin des animaux malades ou blessés sous la surveillance d'un vétérinaire. Ils effectuent des prises de sang et des radiographies, administrent des médicaments, prodiguent des soins dentaires, effectuent en laboratoire des tests diagnostics simples, procèdent à des anesthésies, assistent le vétérinaire lors d'opérations chirurgicales et soignent les animaux en convalescence.

- *Les assistants vétérinaires et assimilés*

Les assistants vétérinaires, ou auxiliaires spécialisés vétérinaires (ASV), assurent des tâches de secrétariat médical et d'aide soignant pour animaux. Ils travaillent auprès d'un vétérinaire, la plupart du temps dans un cabinet en ville.

Les assistants vétérinaires accueillent les clients et leurs animaux. Ils entretiennent les cages, nettoient et désinfectent le matériel et les locaux. Ils prennent les rendez-vous, gèrent le fichier des clients, préparent des commandes de produits et de médicaments. Ils jouent un rôle important en matière de conseil, lors de la vente des produits nutritionnels, d'hygiène ou de soins. Leurs tâches de secrétariat et de gestion d'un cabinet ne sont pas les seules. Ils assistent le vétérinaire au cours des soins ou des interventions chirurgicales pratiquées au cabinet ou en clinique. Ils peuvent être amenés à effectuer eux-mêmes des sutures, des bandages, des tatouages ou des détartrages.

4205 Autres professions intermédiaires de la santé

Doivent être classés dans ce groupe de base tous les travailleurs qui n'ont pas pu trouver de place ailleurs dans les professions intermédiaires de la santé listées ci-dessus.

Ce groupe de base rassemble les professions ci-après :

- *Assistants et thérapeutes en médecine dentaire* ;

L'assistant dentaire assure les tâches administratives et techniques nécessaires à l'activité d'un chirurgien-dentiste exerçant en milieu libéral ou en centre de soins, qu'il s'agisse de tout type de soins dentaires ou des soins d'orthopédie dento-faciale exclusivement.

Au niveau administratif ils répondent au téléphone, accueillent, prennent les rendez-vous ; préparent et tiennent à jour les dossiers des patients sur support papier ou informatique ; remplissent les documents pour les organismes payeurs (sécurité sociale, mutuelles) ; tapent le courrier et les comptes-rendus, les publications des praticiens si besoin ; surveillent les stocks et font les commandes, éventuellement encaissent et tiennent les comptes du cabinet.

Au niveau des tâches techniques : ils installent les patients ; préparent les plateaux (instruments, matériaux, produits) ; assistent le praticien au fauteuil ; développent et classent les clichés photographiques ; participent à l'éducation d'hygiène bucco-dentaire des patients. En orthopédie dento-faciale, ils participent à la formation des utilisateurs à l'utilisation des appareillages et nettoient, stérilisent et rangent le matériel.

Ils peuvent aussi effectuer le rangement de la salle d'attente, nettoyer les locaux éventuellement, selon l'organisation du cabinet.

- *Techniciens de dossiers médicaux*

Les techniciens des dossiers médicaux ou techniciens d'informations de santé sont des personnes qui assemblent ou codent des renseignements médicaux des patients. Ils rassemblent les dossiers des patients, comme les résultats d'examen, les antécédents médicaux, les traitements et les symptômes. Ils s'entretiennent avec des professionnels de la santé pour obtenir des renseignements ou clarifier les diagnostics médicaux. Ils assignent des diagnostics et des codes de procédure aux dossiers médicaux. Ces codes sont utilisés pour rembourser les fournisseurs de soins de santé qui sont couverts par une assurance.

- *Agents de santé communautaire*

L'agent de santé communautaire agit comme un intermédiaire entre la collectivité dont il est issu (sa communauté) et les services de santé. Au sein de sa communauté, il peut contribuer à faire connaître et utiliser les services de santé ; auprès des services de santé, il peut agir comme agent de santé, chargé de seconder un auxiliaire de soins.

- *Opticiens*

Un opticien est un professionnel qui conçoit les verres de correction, en fonction des informations de l'ordonnance de l'ophtalmologiste. Il conseille chaque porteur sur le choix d'une monture, vérifie que les verres sont bien dans l'axe une fois sur le nez, explique comment les entretenir et peut renseigner sur les troubles de la vue en général.

- *Techniciens et assistants en physiothérapie*

Les techniciens et assistants physiothérapeutes fournissent des traitements thérapeutiques physiques aux patients dont les circonstances menacent le mouvement fonctionnel des membres en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une infirmité. Les thérapies sont généralement fournies selon les plans de réhabilitation établis par un physiothérapeute ou par d'autres professionnels de la santé.

- *Assistants médicaux*

Les assistants médicaux exécutent, dans un cabinet médical, sous la responsabilité d'un ou de plusieurs médecins, des tâches qui s'articulent autour de l'accueil des patients et la gestion des rendez-vous, des tâches administratives, de l'assistance des praticiens, des travaux de laboratoire et de radiologie.

Au niveau de l'accueil et de la consultation, leurs principales activités consistent à: recevoir les appels téléphoniques, analyser les demandes, au besoin avec l'avis du médecin, fixer les rendez-vous; accueillir les patients, les installer, les rassurer, les aider à se préparer pour les divers examens prévus; effectuer sur demande du médecin des électrocardiogrammes, des mesures de tension, des pesées, etc.; préparer les instruments nécessaires à l'examen médical; effectuer des prises de sang et des injections; et assister les médecins lors de certains soins ou petites interventions chirurgicales: pose de plâtres, pansements, sutures, administration de médicaments, etc.

Au niveau administratif, leurs tâches consistent à : tenir à jour le fichier des patients dans le respect de la protection des données; effectuer la correspondance (rapports et lettres dictés par les médecins), la facturation et la comptabilité à l'aide de l'ordinateur; préparer les ordonnances que doit signer le médecin; commander le matériel nécessaire au cabinet (pansements, médicaments, produits chimiques pour le laboratoire, formulaires, ordonnances, feuilles d'assurances ou d'analyses, etc.);

Dans le laboratoire et la radiologie, ils doivent : effectuer des analyses sanguines (coagulation, taux d'hémoglobine, comptage des globules rouges ou blancs, etc.); radiographier le thorax et les extrémités (films analogiques ou numériques); exécuter des analyses chimico-cliniques (p.ex. dosage du sucre, de l'urée, du cholestérol, des protéines, etc.); et entretenir et stériliser les instruments utilisés et s'assurer du bon fonctionnement des appareils.

- *Inspecteurs, salubrité de l'environnement et de la santé au travail, et assimilés*

Ils exercent une activité de santé publique, soit à travers la prévention de la santé de groupes d'individus, soit à travers le contrôle de l'application de la politique de santé publique, des lois et règlements s'y référant. Ils peuvent aussi conseiller les organismes de sécurité sociale sur les demandes de prestations médicales, dentaires, pharmaceutiques et contrôler leur pertinence avec les besoins de santé des assurés.

- *Morguiers*

Ils interviennent sur le corps des défunt, à la demande de la famille, pour une réalisation de soins qui rendent au mort un aspect présentable. Ils nettoient et désinfectent le corps du défunt, avant d'injecter dans les artères un produit à base de formol pour conserver et protéger le corps contre les bactéries, la destruction cellulaire conduisant à la décomposition des tissus. Ils drainent les gaz qui se sont accumulés dans le corps, suturent les incisions qu'ils ont pratiquées et procèdent au

drainage des orifices naturels. Selon l'état du cadavre et la durée de conservation envisagée, ils utilisent des produits plus ou moins dosés en formaldéhyde. Enfin, ils rhabillent le défunt avec des vêtements, le maquillent avec des cosmétiques adaptés pour le rendre présentable à la famille et aux proches lors de l'exposition en salon funéraire ou au domicile. Ils travaillent généralement dans les morgues des hôpitaux. Mais ils peuvent aussi travailler de façon privée.

Sont exclus de ce groupe de base les brancardiers et les ambulanciers qui sont classés dans le groupe de base 3205 : praticiens paramédicaux.

- *Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs.*

4206 Professions intermédiaires de l'enseignement primaire et pré-primaire

Les travailleurs classés dans ce groupe de base enseignent dans des établissements d'enseignement primaire ou organisent des activités éducatives individuelles et collectives dans des jardins d'enfants ou des écoles maternelles, à l'intention d'enfants qui sont d'un âge inférieur à celui de la scolarité primaire, en vue de favoriser leur développement physique, mental et social.

Leurs tâches consistent à enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et d'autres sujets d'éducation élémentaire à des enfants dans des écoles primaires, dans d'autres établissements d'enseignement primaire et ailleurs.

4207 Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation

- *Instituteurs vacataires*

Ils enseignent dans des établissements scolaires primaires publics, ils sont formés pour l'enseignement mais n'ont pas un statut de temporaire dans l'établissement. Les instituteurs vacataires sont recrutés par le responsable de l'école ou l'association des parents d'élèves et payés par ces derniers. Ils ne sont pas reconnus par l'état car n'ont aucun contrat avec celui-ci.

- *Maîtres des parents*

Ils enseignent de manière bénévole dans des établissements scolaires primaires publics ...

A compléter

- *Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement*

Au sein d'un établissement scolaire, ils accomplissent de nombreuses missions d'encadrement et d'animation. Ils travaillent toujours de concert avec les enseignants et les autres personnels, ils peuvent se voir confier des tâches différentes selon l'établissement.

L'essence de leur fonction est de concourir à la surveillance des élèves, durant les interclasses, en étude, mais aussi à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Sorties scolaires, activités culturelles, sportives ou artistiques, expositions mais aussi intégration des enfants handicapés, ateliers d'informatique et foyer socio-éducatif : ils animent et encadrent ces différentes actions.

Leurs compétences sont également parfois sollicitées afin de faciliter ou de développer l'utilisation des nouvelles technologies. Ces acteurs de l'éducation peuvent encore renforcer les équipes des bibliothèques ou des centres de documentation, tant au niveau de l'accueil que de la gestion des fonds documentaires ou de la préparation d'animations thématiques.

Ils sont aussi des acteurs de proximité essentielle dans la vie d'un établissement scolaire. Ils constituent un relais entre les élèves et les différents intervenants d'un établissement : enseignants, parents d'élèves, assistantes sociales, infirmières, conseillers d'orientation et psychologues.

4208 Formation continue

- *Moniteurs de conduite, moniteurs d'autoécole*

Les moniteurs de conduite ou d'auto-école enseignent à des adolescents ou à des adultes la conduite d'un véhicule à moteur. L'activité a pour objectif de faire de tous les apprenants des conducteurs capables de circuler en sécurité en leur faisant acquérir des connaissances théoriques et pratiques et des savoir faire. Ils les préparent également à l'obtention de leur permis de conduire.

- *Formateurs et animateurs de formation continue*

Ces professions regroupent les personnes qui ont pour tâche principale l'enseignement dans des centres de formation postscolaire, ou dans des entreprises comportant des centres de formation professionnelle ou continue. Ces personnes peuvent être salariées ou recevoir d'autres formes de rémunération (perception d'honoraires). Elles peuvent diriger, en qualité de chef d'entreprise la structure à laquelle elles participent, sous réserve d'y assurer effectivement une fonction d'enseignement.

On y classe notamment les adultes animateurs de formation, les moniteurs de formation professionnelle des adultes, les moniteurs techniques dans les formations adultes, les assistants d'enseignement artistique, les assistants spécialisés d'enseignement artistique, les chargés de formation, les instructeurs.

En sont exclus les professeurs d'art dramatique, d'art, de chant, de danse et de musique classés à 3304 : Autres spécialistes de l'enseignement.

4209 Education sportive, sport professionnel

- *Moniteurs d'éducation physique et sportive, maîtres des sports homologués*

Ils forment, perfectionnent ou entraînent à une discipline sportive (individuelle ou d'équipe) des publics différents (enfants, adultes, personnes du 3^{ème} âge...). Selon l'objectif de la structure employeuse (loisirs, maintien en forme, éducation sportive...) et le niveau des publics concernés, ils initient, suivent, conseillent, encadrent ou entraînent des individus ou des équipes, en vue du développement et de l'amélioration de leurs compétences et de leurs performances. Ils peuvent être spécialisés selon des champs d'intervention (apprentissages adaptés, insertion par la pratique sportive, guide, entraînement) ou des pratiquants différents (débutants, haut niveau...). En outre, ils animent ou encadrent, dans certains cas, une équipe de travail. Ils peuvent participer à des actions de formation et assurer la gestion administrative et financière d'une petite structure.

4210 Documentation, patrimoine

Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

Les sous-bibliothécaires sont le personnel technique des bibliothèques; ils sont chargés des travaux techniques courants sous les ordres des bibliothécaires principaux ou des conservateurs.

Les cadres intermédiaires du patrimoine sont chargés de recueillir, d'organiser ou de traiter une documentation complexe pour la rendre accessible aux utilisateurs, de participer à la conservation et à l'archivage de documents, d'intervenir dans la préservation et la protection du patrimoine.

43 Professions intermédiaires des finances et de l'administration

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe achètent et vendent des effets financiers, placent des polices d'assurance, achètent et vendent des biens immobiliers, des services se rapportant aux voyages et d'autres services commerciaux, opèrent sur le marché des changes, représentent des grossistes ou agissent en tant qu'acheteurs pour le compte d'organisations, ou encore estiment la valeur d'objets, de biens immobiliers et d'autres biens, ou dirigent des ventes aux enchères.

Leurs tâches consistent d'ordinaire à: analyser les tendances sur les marchés des valeurs, des changes, des matières premières et des biens immobiliers, et à acheter ou vendre pour le compte de clients ou pour leur propre compte; à donner des conseils sur l'étendue de la couverture des éventualités assurées et à placer des polices d'assurance; enregistrer dans les règles des transferts d'effets financiers et de propriété de biens immobiliers; organiser des services de voyage, à renseigner sur ces derniers et à vendre des titres de voyage organisé; vendre des marchandises en gros ou des installations et matériels techniques pour le compte de producteurs ou d'importateurs; à acheter des marchandises ou des services pour le compte d'organisations; estimer la valeur d'objets, de biens immobiliers ou d'autres propriétés, ou à les vendre aux enchères. Ces travailleurs peuvent recevoir des directives de la part de cadres de direction ou de spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après:

- 4301 Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques ;
- 4302 Agents de vente et d'achat, courtiers ;
- 4303 Agents de services commerciaux ;
- 4304 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés ;
- 4305 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées.

4301 Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques

Les professions de groupe de base sont :

- *Courtiers en valeurs et cambistes*

Les courtiers en valeurs sont des spécialistes des échanges sur le marché des valeurs mobilières ou des marchandises. Leurs fonctions font d'eux des intermédiaires entre les opérateurs - acheteurs d'un côté et vendeurs de l'autre. Ils vont négocier et réussir à trouver la meilleure transaction. Ils se rémunèrent sur les marges des opérations qu'ils traitent.

Les **cambistes** sont des opérateurs chargés de vendre et d'acheter des devises en essayant, si possible, d'en dégager un bénéfice. Un cambiste est encore appelé **trader-forex**.

- *Responsables des prêts*

Les responsables des prêts analysent les demandes de prêts aux particuliers ou aux professionnels, évaluent les risques par étude du dossier, en se basant sur des normes administratives et financières. Ils émettent un avis, préparent la décision, pour le réseau ou le comité de crédit. Ils forment et informent une ou plusieurs agences en matière de crédits aux particuliers ou aux professionnels. Ils participent au contrôle et au suivi des crédits octroyés. Ils peuvent aussi assurer le montage administratif du crédit.

- *Professions intermédiaires de la comptabilité*

Les travailleurs exerçant ces professions entretiennent une archive complète de transactions financières d'une entreprise et vérifient la précision des documents qui ont trait à de telles transactions. Ils conservent des archives complètes de toutes les transactions financières d'une entreprise selon les principes généraux de comptabilité, sous la supervision d'un comptable. Ils vérifient que des données soient précises et complètes et si nécessaire corrigent les données saisies. Ce sont les praticiens comptables.

- *Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées*

Les travailleurs qui exercent ces professions aident à planifier la collecte, la préparation et la présentation de données statistiques, mathématiques ou actuarielles. Pendant l'exécution de ces opérations ils travaillent en général sous la direction de statisticiens, de mathématiciens et d'actuaires. Ils contribuent à la planification et exécutent des calculs statistiques, mathématiques, actuariels et apparentés, ils préparent des prévisions de coûts détaillées au sujet des quantités et des coûts de matériels et de main d'œuvre nécessaires pour exécuter des opérations de recensement et d'enquête statistiques.

- *Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation*

Les commissaires-priseurs proposent aux enchères publiques des objets d'art, du mobilier ou des articles divers mis en vente par des particuliers ou des entreprises, ou alors provenant de saisies judiciaires. Bien qu'exerçant dans une société commerciale ils ne pratiquent pas le commerce : ils n'achètent pas pour revendre, ils revendent pour le compte d'un client : c'est un acte civil. Ce sont des officiers ministériels, ils sont les seuls habilités à diriger des ventes judiciaires, c'est-à-dire d'objets saisis lors de faillites ou de redressements judiciaires. Les ventes effectuées par les commissaires-priseurs concernent toutes sortes de biens (tableaux, meubles, bibelots ou des marchandises et des matériels mis en vente) hormis les biens immobiliers réservés aux notaires.

4302 Agents de vente et d'achat, courtiers

Les travailleurs de ce groupe de base, achètent et vendent des marchandises, généralement en vrac, se chargent des procédures de déclaration en douane et s'assurent que les formalités d'assurance et de licence d'exportation ou d'importation ont été convenablement remplies, renseignent les demandeurs d'emploi sur les offres enregistrées dans les bureaux de placement officiels, prospectent le marché de l'emploi pour pourvoir des postes vacants moyennant commission ou recrutent des travailleurs pour des projets particuliers et vendent divers autres services aux entreprises.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: acheter et vendre des marchandises en vrac; faire des démarches de déclaration en douane et s'assurer que les formalités d'assurance et de licence

d'exportation ou d'importation ont été convenablement remplies; renseigner les demandeurs d'emploi sur les offres enregistrées dans les bureaux des services officiels de placement ou à les conseiller sur des programmes de formation; rechercher des travailleurs pour pourvoir divers postes ou recruter de la main-d'œuvre pour des projets particuliers à la demande d'entreprises ou d'autres établissements, y compris des organismes officiels; trouver, à la commission, des places pour des demandeurs d'emploi; établir le contact entre gens d'affaires; vendre des services aux entreprises, par exemple des espaces de publicité dans les médias et dans des services de transport et autres emplacements, ou des renseignements pour l'octroi de crédits et d'autres informations commerciales; à passer des contrats pour des spectacles de divertissement ou des représentations d'artistes ainsi que pour la publication de livres, la production théâtrale, l'enregistrement et la vente de musique. Ces travailleurs peuvent recevoir des directives de la part de cadres de direction ou de spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Agents d'assurances*

Les agents d'assurances conseillent les clients après avoir établi un diagnostic des risques pour lesquels ils souhaitent être assurés. Ils proposent les garanties adaptées à ces risques et rédigent les contrats qui précisent dans les moindres détails les tenants et aboutissants des obligations des parties. Ils suivent l'évolution de la situation personnelle ou professionnelle des clients afin d'adapter en conséquence telle ou telle clause des contrats. En cas de sinistre, ils procèdent au versement des indemnités prévues dans les contrats. Ils exercent un métier de bureau, donc le plus souvent sédentaire, mais il leur arrive d'aller sur le terrain, « en clientèle ».

- *Représentants et techniciens commerciaux*

Les représentants commerciaux visitent la clientèle afin de lui vendre les produits/services proposés par leur entreprise. L'aspect conseil dans ce métier est également important. Ils doivent faire valoir le rapport qualité/prix de leurs offres commerciales. Ils sont la force de frappe de leur entreprise.

Les techniciens commerciaux sont chargés de débusquer les clients et les fournisseurs, les suivent pas à pas, les surveillent, les entretiennent à partir d'une prospection méthodique. Ils sont responsables d'une zone géographique, ils sont aguerris à la négociation et à la vente, ils partent à la rencontre de nouveaux clients ou de nouveaux fournisseurs pour leur entreprise. Une fois le contact établi, ils analysent leurs besoins et leur proposent des solutions techniques adaptées. Ils sont les intermédiaires entre le client (ou le fournisseur) et les services internes de leur entreprise. Ils vendent soit des produits standardisés, soit des produits réalisés sur mesure. Ils sont capables d'expliquer concrètement et précisément le fonctionnement des produits qu'ils proposent aux clients.

- *Acheteurs*

Ils recherchent, choisissent et achètent toutes sortes de produits destinés à la consommation. Ils négocient avec les fournisseurs pour obtenir les meilleurs prix.

4303 Agents de services commerciaux

- *Agents concessionnaires*

Les agents concessionnaires réparent et entretiennent les véhicules d'une marque spécialisée. Ils vendent aussi les véhicules neufs et d'occasions, dans des halls d'exposition ou des lieux bien aménagés. Ils font également dans la carrosserie de toute marque, le remplacement de pare-brises et la recharge de climatisation.

- *Organisateurs de conférences et d'événements*

Les organisateurs de conférences ou d'événements assurent l'organisation technique et administrative des conférences, congrès, séminaires, tournées de spectacles ou de formation, festivals, en fonction des orientations fournies par le client en terme de date, de lieu, de nombre de participants, de durée, de coût, de confort. Ils peuvent exercer au sein d'une entreprise de communication pour un ou plusieurs clients ou en interne au sein d'une entreprise

- *Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre*

Ils s'occupent de l'embauche de nouveaux employés pour le compte d'une entreprise qui recrute ou pour une agence d'emploi. Ils participent à la définition avec la direction de l'entreprise ou de l'agence des besoins humains, réalisent et diffusent des annonces d'emploi sur divers supports (sites internet, journaux, petites annonces...) ou au sein de l'entreprise. Ils réceptionnent les CV et les analysent en fonction des besoins. Ils font passer divers tests d'embauche.

- *Agents immobiliers*

Les agents immobiliers vendent et/ou louent des appartements, des maisons et des locaux commerciaux ou industriels. Ils sont les intermédiaires entre les deux parties de chaque transaction. Les agents immobiliers ont pour premier objectif d'obtenir des mandats de vente ou de location. Pour cela, ils évaluent des biens (appartements, maisons...) et prospectent leur clientèle potentielle. Une fois les biens évalués, les agents immobiliers diffusent les informations concernant ces biens sous forme de petites annonces à paraître dans la presse, sur Internet et au siège de l'agence. À la demande des acheteurs ou locataires potentiels, ils font visiter les appartements ou les maisons et conseillent les visiteurs. Si les visiteurs sont intéressés, les agents immobiliers engagent la négociation avec le propriétaire du logement et mènent la transaction à son terme

- *Agents de services commerciaux non classés ailleurs*

4304 Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés

Les travailleurs de ce groupe de base se chargent des activités de communication, de documentation et de coordination de la gestion interne d'une unité administrative en vue d'aider le chef de l'unité et d'autres membres du personnel, et établissent des procès-verbaux de réunions.

Leurs tâches consistent à: préparer la correspondance administrative et établir des projets de comptes rendus; obtenir, proposer et surveiller des dates limites et des échéances; examiner des demandes de réunion, programmer et organiser des réunions et des voyages pour le chef de l'unité et d'autres membres du personnel; aider à la préparation de budgets, surveiller les dépenses, rédiger des contrats et des ordres d'achat; aider le chef de l'unité et d'autres membres du personnel à répondre à des enquêtes de caractère administratif ou touchant l'organisation; aider le chef de l'unité à organiser la réception et le séjour de visiteurs extérieurs ou de membres du personnel; établir, en sténographie ou par d'autres moyens, des procès-verbaux d'assemblées législatives,

d'audiences de tribunaux ou d'autres débats; rédiger des lettres à caractère commercial ou technique, ou toute correspondance de même nature, et répondre au courrier reçu.

Ce groupe de base regroupe les professions ci-après :

- *Superviseurs, travail de bureau*

Les superviseurs de travail de bureau surveillent et coordonnent le travail des travailleurs des groupes suivants : commis au travail général de bureau, commis en bureautique et en éditique et commis de soutien administratif. Ils travaillent dans divers bureaux des secteurs public et privé. Ils sont chargés de coordonner, répartir et superviser le travail des commis qui s'acquittent des tâches suivantes : traitement de texte, tenue des dossiers et classement, fonctionnement des téléphones et standards, saisie des données, éditique et autres activités exigeant des compétences en travail de bureau et en administration. Ils établissent les horaires et les procédures de travail, et coordonnent les activités avec les autres services ou divisions; ils résolvent les problèmes liés au travail, rédigent et présentent des rapports d'étapes et autres rapports; ils assurent la formation des employés quant à leurs tâches, aux règles de sécurité et aux politiques de l'entreprise ; ils commandent des fournitures et du matériel; ils assurent le bon fonctionnement de l'équipement et du matériel de bureau, et veillent à leur entretien et à leur réparation; ils exercent, au besoin, les mêmes fonctions que les personnes supervisées.

- *Secrétaires, services juridiques*

Les secrétaires des services juridiques sont généralement des femmes. Elles sont spécialisées dans l'assistance d'avocats, d'huissiers, de notaires ou la collaboration de services juridiques d'entreprises. Les secrétaires juridiques assurent les tâches traditionnelles d'un secrétariat adapté au contexte professionnel dans lequel elles se trouvent. Suivant leur niveau de qualification, secrétaires de direction, assistantes ou simples collaboratrices, elles gèrent les rendez-vous et l'emploi du temps des juristes pour lesquels elles travaillent. Pour eux, elles organisent, encadrent ou effectuent le travail administratif. Elles prennent connaissance de leur courrier, y répondent ou saisissent les lettres qui leur sont dictées. Elles préparent des dossiers, les classent, rassemblent les informations nécessaires à la prise de décision qu'elles transmettent aux intéressés dans les délais convenus. Elles répondent au téléphone, filtrent les communications destinées à sa hiérarchie et font preuve d'une grande discrétion. A la demande, elles peuvent aussi organiser des réunions, y assister et en faire le compte rendu.

- *Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs*

Les secrétaires d'administration travaillent dans la Fonction publique sous la direction de cadres supérieurs. Ils sont chargés d'appliquer les décisions politiques du gouvernement et de faire exécuter les lois, décrets, dispositions et règlements. Leurs activités se déroulent dans des secteurs tels que l'éducation, la sécurité sociale, la gestion du personnel, etc.

Le Secrétaire exécutif est l'administrateur général d'une organisation. C'est à lui qu'incombe la responsabilité administrative de droit public et il est le coordinateur de la mise en œuvre de la politique et de stratégie, avec l'appui des organes consultatifs (Réunion Inter Entités et Comité de Suivi) et l'ensemble des entités membres du réseau, établies à travers le monde. Le Secrétaire exécutif coordonne et impulse les activités dans le respect de la charte et du projet politique

commun. En mettant en œuvre l'ensemble des activités nécessaires à la coordination des activités de l'Organisation et à son positionnement à l'échelle internationale, il veille à la cohérence et à la complémentarité des programmes mis en œuvre par les entités du réseau, en rapport avec la politique générale et les objectifs fixés. Le secrétaire exécutif met en place des mécanismes internes de concertation, et en propose la structuration et la composition des membres en fonction de la situation.

- *Secrétaires médicaux/ales*

Au cœur de l'équipe médicale, ils assistent le médecin dans son quotidien. Leurs attributions sont multiples et variées (téléphone, comptes-rendus, mise à jour des dossiers médicaux...). Que ce soit au téléphone pour une demande de rendez-vous ou au cabinet lors d'une consultation, ils sont le premier interlocuteur du patient. Outre des tâches traditionnelles de secrétariat, leur fonction repose aussi sur l'écoute et l'aide envers les patients.

4305 Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées

Ce groupe de base comprend les professions dont les tâches consistent principalement à contrôler la mise en application les textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés, etc.), à assurer des services publics accordant notamment des prestations sociales, des permis et licences, etc.

Sont classés dans ce groupe de bases les :

- *Contrôleurs des régies financières et assimilés (douane, impôt et trésor) ;*
- *Agents des services publics accordant des prestations sociales ;*
- *Agents des services publics accordant des permis et des licences ;*
- *Greffiers.*

44 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés

Ce sous groupe comprend les groupes de base suivants :

4401 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions ;

4402 Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme culinaires ;

4403 Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités.

4401 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions

- *Professions juridiques intermédiaires et assimilées (commis de greffe et autres profession juridique intermédiaires)*

Les personnes de ces professions assurent le suivi administratif des dossiers des juges sous la responsabilité d'un greffier ou d'un juge, elles dactylographient des actes, procès-verbaux et autres documents juridiques. Elles renseignent les différents acteurs d'un procès et le public en général.

- *Professions intermédiaires du travail social (assistantes sociales, agents communautaires)*

Elles consistent à aider et à soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés sociales. Elles accompagnent ces personnes tout au long de leurs démarches: elles sont là pour évaluer la situation qui leur est présentée, les informer des différentes aides dont ces personnes peuvent

bénéficier pour résoudre certains problèmes de la vie quotidienne concernant le logement, le travail, etc. Elles informent également sur les droits et permettent d'y accéder. Elles conseillent, orientent les familles vers des lieux où elles pourront être prises en charge selon leurs besoins.

- *Professions intermédiaires des religions (catéchistes, moniteurs de culte)*

On retrouve dans ce groupe des professions telles que les catéchistes, les moniteurs de culte, les accompagnateurs des pèlerins ou des croyants dans la foi religieuse. Ils travaillent sous la conduite d'un prêtre, d'un diacre, d'un imam ou d'un pasteur.

4402 Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme

- *Athlètes et sportifs de compétition*

Ils pratiquent du sport uniquement pour la compétition c'est-à-dire pour des confrontations de concurrents pratiquant la même activité dans le cadre des règles mises en place par la fédération nationale ou internationale.

- *Entraîneurs sportifs et arbitres de sport*

Les entraîneurs sportifs sont chargés de porter un athlète ou une équipe à son meilleur niveau en vue de compétitions. À ce titre, ils sont directement responsables des échecs et des succès de leur athlète. Le travail et les conditions varient selon la discipline. Encore appelé « coach » Ils conçoivent des exercices adaptés à leurs athlètes ou à leurs joueurs, selon un rythme, une progression et une intensité adaptés à chacun dans les disciplines individuelles. Fautes techniques, gestes irréfléchis, défaillances physiques, fatigue mentale, lassitude des joueurs sont des choses qu'ils doivent maîtriser.

Les arbitres de sport sont chargés de veiller au respect des règles du jeu, ils doivent veiller à ce qu'aucun des joueurs sur le terrain ne viole des règlements de jeu établis. En pratique, ils évoluent en même temps que les joueurs sur le terrain afin d'être au plus près d'eux. Sans jamais gêner les joueurs, les arbitres suivent de près le jeu collectif de chaque équipe et les jeux individuels. Ils peuvent alors soit sanctionner toute l'équipe soit un joueur individuel. Dans l'analyse du déroulement du jeu, les arbitres doivent trancher en toute impartialité, c'est-à-dire n'avoir ni penchant ni parti pris pour une équipe ou un joueur en particulier. Par ailleurs, leur comportement et leurs décisions sur le terrain ne doivent pas être excessifs, faute de quoi des sanctions disciplinaires de la Fédération de tutelle sont prévues. Les arbitres sont souvent accompagnés d'assistants-arbitres qui se chargent de collaborer avec eux en leur apportant des informations visuelles qui auraient échappé à leur vigilance

- *Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme*

Les instructeurs et animateurs de programmes de sports, de loisirs et de remise en forme dirigent et forment des personnes et des groupes dans le cadre de programmes de sports, de loisirs, de mise en forme physique et d'athlétisme. Ils travaillent dans des centres communautaires, des clubs sportifs, des clubs de conditionnement physique, des centres de plein air, des centres de villégiature, des centres de loisirs, des établissements de soins de santé, des établissements correctionnels, des ministères gouvernementaux, des entreprises privées, des associations touristiques et autres établissements semblables.

4403 Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires

- *Photographes*

Les photographes réalisent des prises de vue : repérage, réglages techniques (lumière, cadrage, mise au point, vitesse...). Suivant le sujet photographié et la destination des photos, on distingue les photographes de portrait, les reporters photographes de presse, les photographes industriels, les photographes publicitaire, les photographes d'illustration, les photographes de mode, les photographes scientifiques ou médicaux, les photographes indépendants, les photographes en studio, etc.

- *Décorateurs et designers d'intérieurs*

Le décorateur d'intérieur apporte la touche finale pour créer une bonne ambiance dans un domicile public, privé, un bureau ou tout autre bâtiment nécessitant des revêtements, des meubles, des rideaux, un réaménagement, la réalisation d'une fresque murale, l'esthétique ou un espace de travail confortable. Ils composent pour leurs clients une décoration qui leur ressemble.

- *Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques*

Les techniciens des galeries d'art et des musées exercent et aident à la conservation et à la restauration des objets d'art, des documents d'époque, des manuscrits sous la direction d'un restaurateur.

Les techniciens facilitent l'accès aux ressources documentaires pour les usagers. Ils sont chargés de : traiter les documents en vue de leur classement et de leur conservation (enregistrement, catalogage simplifié, bulletinage des périodiques, train de reliure...) ; classer les documents selon un plan de classement préalablement établi ; accueillir et orienter les utilisateurs ; leur fournir des informations pour accéder aux documents ; assurer des recherches documentaires courantes ; collecter, saisir, mettre à jour et sauvegarder les données bibliographiques ; assurer les opérations courantes de prêt documentaire ; gérer les entrées et sorties de documents ; participer à la fabrication de produits documentaires ; assurer la numérisation et le stockage de documents ; gérer et diffuser les publications internes de l'unité ; Gérer certains équipements (photocopieur, appareils audiovisuels,...) ; gérer le stock de produits documentaires (liste d'acquisition, catalogue...)

- *Chefs cuisiniers*

Les chefs de cuisine sont ceux qui dirigent l'équipe de cuisine. Ils coordonnent le travail de l'ensemble de la brigade (du commis au second), supervisent la cadence et la qualité de travail, et garantissent l'élaboration des plats dans le respect des normes d'hygiène et de qualité ; ils réalisent les plats les plus complexes. Avec le directeur de la restauration dans les grands établissements ou le directeur (gérant) du restaurant dans les plus petits, ils établissent la carte, mettent au point les recettes. Ils achètent leurs produits, font leur marché, gèrent les stocks. Tout ceci dans le but d'avoir une cuisine véritable et de faire une cuisine attractive et plaisante. Les chefs sont souvent aussi impliqués dans la gestion de l'établissement dans lequel ils exercent. Enfin, les chefs de cuisine insufflent à la cuisine réalisée, une originalité et un caractère qui font la renommée de l'établissement.

- *Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique*

45 Techniciens de l'information et des communications

Ce sous groupe comprend deux groupes de base :

- 4501 Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications
- 4502 Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion

4501 Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications

- *Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations*

Les techniciens des technologies de l'information et des communications sont chargés de fonctions requérant des compétences techniques particulières, de contrôle, d'application et d'études dans le domaine des systèmes d'information et des communications, d'exploitation et de production ainsi que de fonctions d'installation, de gestion et de maintien en condition opérationnelle des matériels et logiciels nécessaires aux systèmes d'information et des communications. Ils établissent les documentations techniques s'y rapportant. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'encadrement.

- *Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs*

Cf. techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations.

- *Techniciens, réseaux et systèmes d'ordinateurs*

Les techniciens réseaux et systèmes d'ordinateurs assistent le responsable système d'information dans toute la dimension réseau et télécom d'un projet. En entreprise, leur rôle consiste à assurer la mise en relation physique des ordinateurs en interne (gestion du serveur interne) et avec les réseaux extérieurs (configuration des accès internet et extranet). A cet effet, ils participent à la définition de l'architecture du réseau (achat du matériel) ; ils organisent la mise en place effective de l'architecture (câblage, intégration des cartes dans les micros, débogage technique) ; ils suivent les performances du réseau par des tests d'évaluation continus ; ils mettent à niveau les installations matérielles et logicielles ; Ils interviennent en cas de coup dur (traitement des pannes logicielles ou matérielles, contrôle des accès).

- *Techniciens de l'Internet*

Cf. techniciens réseaux.

4502 Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion

- *Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audio-visuel*

Ils s'occupent de la réalisation de prises de vues et de son en studio ou en extérieur, de l'installation et réglages du matériel (caméras plateaux, micros, régie vidéo,...). Ils participent aux traitements de l'image (trucages, effets spéciaux,...) et aux opérations de finition (mixage, montage,...). Ils interviennent en cas de dysfonctionnement et assurent la maintenance courante du matériel.

- *Techniciens de télécommunications*

Les techniciens de télécommunications s'occupent de la construction de matériel, la mise en place et la maintenance d'un réseau (câbles, routeurs), du contrôle qualité des composants de matériel, des tests et de l'authentification de fibres optiques ou de réseaux hertziens ; des simulations de pannes et des dépannages de dysfonctionnements. Ils se chargent de la rédaction des rapports techniques (relevé de mesures, réglages, modifications éventuelles) après les installations puis initient les utilisateurs à la manipulation du matériel. Ils se chargent des installations du matériel, gèrent la documentation technique disponible, examinent les schémas d'implantation et dressent la liste des appareils de mesure et d'outillage. Ils assistent techniquement l'équipe de montage, testent les fonctionnements après la mise sous tension de différentes phases d'utilisation. Ils mettent en œuvre des systèmes de réseaux et de télécommunications dans les entreprises, de même que la mise à jour des équipements et le suivictrôle des différentes exploitations des systèmes mis sur pied.

46 Autres personnels opérationnels de la douane et des eaux et forêts

Dans ce sous sous-groupe on retrouve les groupes de base suivants :

4601 Personnel de rang de la douane

4602 Personnel de rang des eaux et forêts

4601 Personnel de rang de la douane

On y classe :

- *Brigadiers de douanes* ;
- *Commis de douanes* ;
- *Contrôleurs adjoints de douanes* ;
- *Préposés de douanes*.

4602 Personnel de rang des eaux et forêts

On y classe principalement les *Brigadiers des eaux et forêts (éco-gardes)*.

5 EMPLOYES DE TYPE ADMINISTRATIF

Les employés de type administratif enregistrent, ordonnent, stockent, les informations relatives aux tâches dont ils s'acquittent, et exécutent des travaux de bureau divers, notamment en rapport avec les opérations de caisse, l'organisation de voyages, les demandes de renseignements et la prise de rendez-vous.

Les tâches accomplies par les employés de type administratif consistent d'ordinaire à : sténographier, dactylographier et transcrire sur des machines de traitement de texte ou à utiliser d'autres machines de bureau; entrer des données sur console d'ordinateur; s'acquitter de travaux de secrétariat; faire des calculs et en enregistrer les résultats; tenir un registre des stocks, de la production et des transports (passagers et marchandises); faire du travail de bureau dans les bibliothèques; classer des documents; s'acquitter de travaux administratifs relevant du service du courrier; préparer et collationner des manuscrits avant impression; écrire pour le compte de personnes illettrées; faire des opérations de caisse; prendre des dispositions en vue de voyages;

répondre aux demandes de renseignements de clients et prendre des rendez-vous; assurer le service d'une centrale téléphonique.

Les professions de ce grand groupe sont classées dans les sous-groupes ci-après :

- 51 Employés de bureau ;
- 52 Employés de réception, guichetiers et assimilés ;
- 53 Employés des services comptables et d'approvisionnement ;
- 54 Autres employés de type administratif.

51 Employés de bureau

Les employés de bureau enregistrent, ordonnent, stockent et rappellent les informations relatives aux tâches dont ils s'acquittent et traitent des données numériques (financières, statistiques et autres).

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous groupe consistent d'ordinaire à: sténographier et dactylographier; utiliser diverses machines pour le traitement de texte, la saisie des données, le calcul ou la comptabilité ainsi que d'autres machines de bureau; s'acquitter de travaux de secrétariat; enregistrer et traiter des données comptables, statistiques, actuarielles ou financières et d'autres données numériques; tenir un registre de calendriers de production, de fluctuations des stocks et de livraisons, ainsi que des aspects d'exploitation du transport des voyageurs ou des marchandises et de la coordination des horaires des convois de l'une et de l'autre catégorie; faire du travail de bureau dans les bibliothèques; classer des documents; s'acquitter de travaux administratifs relevant du service du courrier; préparer et collationner des manuscrits avant impression; écrire pour le compte de personnes illettrées; s'acquitter de toutes sortes de travaux de bureau à caractère général. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

- 5101 Employés de bureau, fonctions générales ;
- 5102 Secrétaires (fonctions générales) ;
- 5103 Opérateurs sur clavier.

5101 Employés de bureau, fonctions générales

Ce groupe de base comprend les professions exercées par des salariés qualifiés ou non, travaillant dans un bureau, n'ayant aucune fonction de commandement ou de décision.

Les professionnels de ce groupe effectuent habituellement des tâches d'administration générale telles que l'écriture dactylographique, l'enregistrement, la transcription, le tri et le rangement de documents, le secrétariat. Ils procèdent également à l'administration des achats et des ventes et assurent les tâches de contentieux ou de gestion du personnel, ne faisant pas appel à des techniques comptables ou financières.

5102 Secrétaires (fonctions générales)

Les secrétaires utilisent la machine à écrire ou la machine de traitement de texte pour collationner et transcrire de la correspondance et d'autres documents, trient le courrier à l'entrée et à la sortie,

ventilent les demandes de réunion ou de rendez-vous, enregistrent et vérifient les crédits de congé et autres du personnel, organisent et tiennent à jour des systèmes de classement et assurent, de leur propre initiative, la correspondance de routine.

Leurs tâches consistent à: collationner et à transcrire, à la machine à écrire ou sur machine de traitement de texte, la correspondance, les procès-verbaux de réunion et les rapports pris en dictée ou repris de projets manuscrits, en respectant les consignes internes; s'occuper du courrier à l'entrée et à la sortie; ventiler, enregistrer et distribuer le courrier, la correspondance et les documents; prêter leur concours à l'organisation de réunions; vérifier et enregistrer les crédits de congé et autres du personnel; organiser et tenir à jour des systèmes de classement; assurer, de leur propre initiative, la correspondance de routine.

5103 Opérateurs sur clavier

Les opérateurs sur clavier notent des informations orales ou écrites sur papier ou sous une forme exploitable sur machine, utilisent des machines comptables et des machines à calculer.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: noter en sténographie des textes dictés ou d'autres textes; les dactylographier sur papier ,sur machine de traitement de texte ou téléimprimeur; introduire diverses données dans des matériels électroniques ou sous forme de perforations dans des cartes ou sur des rubans spéciaux; utiliser des machines comptables ou des machines à calculer.

Les professions ci-après rentrent dans ce groupe de base :

- *Dactylographes* ;
- *Opérateurs de traitement de texte* ;
- *Opérateurs de saisie*.

Dactylographes

Ils notent en sténographie des textes écrits ou oraux et, à l'aide de machines à écrire, les transcrivent sur papier.

Leurs tâches consistent à: prendre des textes en dictée et des notes, et à les sténographier; produire des transcriptions dactylographiées; exécuter des travaux de bureau de portée limitée tels que le classement ou l'utilisation de photocopieurs.

Opérateurs de traitement de texte

Ils dactylographient et mettent au point divers document et en assurent l'impression sur machine de traitement de texte, ou reçoivent et expédient des messages et des fac-similés à l'aide de téléimprimeurs, de machines téléfax ou de machines similaires.

Leurs tâches consistent à: dactylographier de la correspondance, des formules commerciales ou d'autres documents sur des machines de traitement de texte; préparer et établir la mise en page et la présentation des textes, si elles n'ont pas été préétablies; modifier, aménager et mettre au point des textes dactylographiés; utiliser une imprimante, reliée d'ordinaire à la machine de traitement de texte; expédier et recevoir des messages ou des fac-similés sur téléimprimeur, machine téléfax ou machine similaire; exécuter des travaux de bureau de portée limitée.

Opérateurs de saisie

Ils introduisent des données numériques ou autres dans des matériels électroniques destinés au traitement et à la transmission de données, ou enregistrent des données sur des cartes ou des rubans au moyen de machines perforatrices.

Leurs tâches consistent: à saisir des données numériques ou autres contenus dans des documents de base et à les enregistrer dans des dispositifs de mise en mémoire et de traitement utilisables avec des ordinateurs; enregistrer les données contenues dans des documents de base, sous forme de perforations faites dans des cartes ou des rubans de papier; corriger au besoin les données saisies et enregistrées;

52 Employés de réception, guichetiers et assimilés

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe traitent directement avec les clients à propos de leurs opérations de caisse, de l'organisation de leurs voyages, de leurs demandes de renseignements divers ou de leurs rendez-vous d'affaires, ou assurent le service de centraux téléphoniques.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous grand groupe consistent d'ordinaire à: effectuer des opérations de caisse dans une banque ou un bureau de poste, dans une agence où l'on prend des paris ou dans une maison de jeux, ou en vue du règlement de marchandises ou de services; organiser des voyages; répondre aux demandes de renseignements de clients et fixer des rendez-vous à leur intention; assurer le service d'un central téléphonique. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

- 5201 Guichetiers, encaiseurs et assimilés ;
- 5202 Employés chargés d'informer la clientèle/usagers.

5201 Guichetiers, encaiseurs et assimilés

Les caissiers, les guichetiers et les travailleurs assimilés effectuent diverses opérations de caisse dans des magasins de détail et d'autres établissements, y compris les établissements où l'on prend des paris, les maisons de jeux, les offices de prêt sur gage et les établissements d'encaissement.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: encaisser les sommes versées par des clients en contrepartie de marchandises ou de services; traiter avec la clientèle des banques ou des bureaux de poste dans le cadre d'opérations de caisse ou de services postaux; encaisser les mises des parieurs lors de manifestations sportives et à verser les sommes qui reviennent aux gagnants; diriger des jeux de hasard; prêter de l'argent sur des objets gagés ou autres nantissements; encaisser des créances ou d'autres versements. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Ce groupe de base comprend les professions ci-après :

- *Guichetiers de banque et assimilés* ;
- *Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard* ;
- *Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds* ;
- *Encaiseurs et assimilés*.

Guichetiers de banque et assimilés

Les guichetiers de banque et les autres guichetiers traitent directement avec les clients des banques ou des bureaux de poste à propos d'opérations d'encaissement, de change et de paiement, ou de la prestation de services de courrier.

Leurs tâches consistent à: encaisser de l'argent ou des chèques de clients; verser de l'argent à des clients; régler des factures et procéder à des virements pour le compte de clients; créditer et débiter les comptes clients; faire des opérations de change d'une monnaie dans une autre à la demande de clients; enregistrer toutes les opérations effectuées et à vérifier leur concordance avec le solde en caisse; recevoir le courrier, vendre des timbres-poste et s'occuper d'autres services au guichet d'un bureau de poste tels que les paiements de factures, les transferts d'argent et les opérations assimilées.

Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard

Les croupiers et les travailleurs assimilés déterminent les probabilités lors de manifestations sportives ou d'autres formes de compétition, encaissent les mises des parieurs et versent les sommes qui reviennent aux gagnants, ou dirigent des jeux de hasard dans des maisons de jeux.

Leurs tâches consistent à: évaluer les risques et les probabilités en vue d'accepter ou de refuser les paris; dresser et publier la liste des cotes approximatives; donner les cartes, jeter les dés ou lancer une roulette et sa roue; expliquer et interpréter les règles de jeu de l'établissement; annoncer les numéros gagnants, payer aux gagnants les sommes qui leur reviennent et ramasser les mises des perdants

Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds

Les prêteurs sur gages et les bailleurs de fonds prêtent de l'argent sur des objets gagés ou sur des biens ou autres nantissements.

Leurs tâches consistent à: estimer la valeur des objets offerts en gage, calculer l'intérêt et prêter de l'argent; restituer les objets gagés après que le prêt a été remboursé ou, en cas de défaut de paiement, vendre ces objets; prêter de l'argent à des particuliers sur le succès à venir d'une initiative ou d'autres entreprises analogues.

Encaiseurs et assimilés

Les encaiseurs et les travailleurs assimilés recourent des paiements dus et exécutent des travaux de bureau en rapport avec ces recouvrements.

Leurs tâches consistent à: prendre contact avec des clients par téléphone ou par écrit en vue de procéder à l'encaissement ou pour convenir d'une date ultérieure de recouvrement; relever l'adresse de clients et leur rendre visite pour recouvrer les sommes dues; prendre note des montants encaissés; recommander les poursuites lorsqu'il n'existe plus d'autres moyens d'obtenir le recouvrement; solliciter et encaisser les contributions à des œuvres charitables.

5202 Employés chargés d'informer la clientèle/les usagers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base traitent directement avec des clients à propos de l'organisation de voyages, de la fourniture de renseignements divers ou de la prise de rendez-vous auprès de divers établissements, y compris les hôpitaux, les cabinets médicaux et dentaires, ou assurent le service téléphonique.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: établir des itinéraires et réserver des titres de transport et des chambres d'hôtel pour des clients; accueillir des clients ou des patients, leur donner les renseignements qu'ils demandent et prendre des rendez-vous pour leur compte avec divers établissements, y compris les hôpitaux ou les cabinets médicaux et dentaires; assurer le service d'un central téléphonique. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Ce groupe de base comprend les professions ci-après :

- *Informateurs et employés d'agence de voyages* ;
- *Employés de centre d'appel* ;
- *Téléphonistes-standardistes* ;
- *Réceptionnistes, hôtellerie* ;
- *Employés, service d'information* ;
- *Réceptionnistes (fonctions générales)* ;
- *Intervieweurs, enquêteurs d'études* ;
- *Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs*.

Informateurs et employés d'agence de voyages

Ils donnent des renseignements, organisent des itinéraires et font les réservations nécessaires.

Leurs tâches consistent à: donner des conseils aux clients au sujet des itinéraires et des modes de transport; établir des itinéraires; faire les réservations nécessaires; délivrer des billets, des bons et d'autres documents; au besoin, obtenir des visas; établir des factures et encaisser les montants dus.

Employés de centre d'appel

Ces professionnels ont principalement pour tâches de pourvoir avis et informations aux clients, de répondre à leurs demandes au sujet des biens d'une société ou d'une organisation, des services ou des politiques, et de gérer les transactions financières en utilisant le téléphone ou les moyens de communication électroniques comme le courrier électronique. Ils se trouvent dans des lieux qui peuvent être éloignés des clients ou d'autres opérations des organisations ou des sociétés dont ils fournissent les informations.

Téléphonistes-standardistes

Les téléphonistes standardistes assurent le service d'un central téléphonique ou d'une partie d'un tel central, et s'occupent des communications locales ou à longue distance ainsi que des demandes téléphoniques de renseignements.

Leurs tâches consistent à: établir les communications entre demandeurs et demandés; établir les communications avec l'extérieur et acheminer les appels à longue distance; enregistrer les taxes des appels; répondre aux demandes téléphoniques de renseignements et enregistrer des messages.

Réceptionnistes, hôtellerie

Les réceptionnistes dans les hôtels sont appelés à effectuer les tâches suivantes : accueillir les clients, faciliter leur séjour puis gérer leur départ, tenir le planning de réservations des chambres.

Employés, service d'information

Les professionnels, employés des services de communication ont principalement pour tâche la réponse aux demandes par courrier personnel, écrit, électronique, aux demandes téléphoniques et aux plaintes au sujet des biens d'une organisation, de ses services et politiques. Ils fournissent des renseignements et renvoient les personnes à d'autres sources. Ils sont employés dans des lieux qui les mettent directement en contact avec les clients ou avec la production des biens et des services fournis.

Réceptionnistes (fonctions générales)

Les réceptionnistes (en général) reçoivent et accueillent les visiteurs, les clients ou les hôtes et répondent aux questions et demandes y compris en ce qui concerne l'organisation de rendez-vous.

Intervieweurs, enquêteurs d'études

Il s'agit des personnes ayant suivi une courte formation spécifique. Leur tâche consiste à collecter des informations auprès des individus à l'aide d'un questionnaire ou fiche d'entretien à des fins statistiques.

Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs

53 Employés des services comptables et d'approvisionnement

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe recueillent, ordonnent et traitent des données comptables, statistiques, financières et d'autres données numériques, et se chargent d'opérations de caisse se rapportant aux affaires courantes.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: collaborer à la préparation d'états comptables ou financiers et de calculs; calculer les coûts unitaires de production; calculer les salaires, et parfois à préparer les enveloppes de paie et payer les salaires; tenir une caisse et à se charger des manipulations courantes d'espèces; recueillir, collationner et traiter des données statistiques ou actuarielles; exécuter des travaux de bureau ayant trait aux opérations financières d'une banque ou d'établissements financiers analogues.

Les groupes de base ci-après constituent les professions de ce sous-groupe :

- 5301 Employés des services comptables et financiers ;
- 5302 Employés d'approvisionnement et de classification spatiotemporelle ;
- 5303 Employés des services de transports ;
- 5304 Manceuvres des transports et de l'entreposage.

5301 Employés des services comptables et financiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base recueillent, ordonnent et traitent des données comptables, statistiques, financières et d'autres données numériques, et se chargent d'opérations de caisse se rapportant aux affaires courantes.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: collaborer à la préparation d'états comptables ou financiers et de calculs; à calculer les coûts unitaires de production; calculer les salaires, et parfois préparer les enveloppes de paie et payer les salaires; tenir une caisse et se charger des

manipulations courantes d'espèces; recueillir, collationner et traiter des données statistiques ou actuarielles; exécuter des travaux de bureau ayant trait aux opérations financières d'une banque ou d'établissements financiers analogues.

Les professions suivantes rentrent dans ce groupe de base :

- *Aides comptables et teneurs de livres* ;
- *Employés de services statistiques ou financiers* ;
- *Commis et agents de paie*.

Aides comptables et teneurs de livres

Les teneurs de livres collaborent à la tenue d'états financiers et comptables, au calcul des salaires et des coûts de production et aux paiements en espèces.

Leurs tâches consistent à: porter des inscriptions dans les registres financiers et comptables; faire les calculs nécessaires; s'acquitter d'autres fonctions comptables de portée limitée; calculer, à partir de données existantes, les coûts unitaires de production; calculer les salaires à payer sur la base des états des heures travaillées ou du travail accompli par chaque salarié; tenir une caisse et consigner les manipulations courantes d'espèces dans un registre; le cas échéant, à préparer les enveloppes de paie et à payer les salaires.

Employés de services statistiques ou financiers

Les employés de service statistique ou financier recueillent, ordonnent et traitent des données statistiques ou actuarielles ou accomplissent des travaux de bureau ayant trait aux opérations d'une banque ou d'un autre établissement financier.

Leurs tâches consistent à: recueillir et collationner des données statistiques ou actuarielles à partir de sources ordinaires d'information ou de sources spéciales; calculer des totaux, des moyennes, des pourcentages et d'autres données de détail, et les présenter sous la forme tabulaire requise; établir des documents financiers et calculer les intérêts, les commissions de courtage et les droits de timbre dus; tenir registre des obligations, actions et autres valeurs achetées ou vendues pour le compte des clients ou de l'employeur.

Commis et agents de paie

Le commis ou l'agent de paie encaisse et verse les espèces, dans un établissement bancaire, et tient les comptes relatifs à ces opérations ; reçoit les dépôts et effectue les versements en espèces, en vérifiant, au besoin, les signatures figurant sur les chèques et les comptes des clients; passe ou fait passer les écritures appropriées dans les comptes personnels des clients; établit des reçus pour les dépôts et les retraits, et vérifie, à la fin de la journée, la concordance du solde avec l'encaisse. Emploie parfois une machine à additionner. Dans certains cas, il surveille les employés qui établissent les pièces destinées à d'autres départements de la banque.

5302 Employés d'approvisionnement et de classification spatio-temporelle

Les employés d'approvisionnement tiennent des états des marchandises produites, achetées, mises en stock et expédiées ainsi que des matières ou matériaux requis à des dates déterminées pour l'exécution d'un programme de production.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à enregistrer des marchandises produites et mises en stock ainsi que des marchandises commandées et expédiées; à enregistrer la réception, la mise en stock et la distribution des matières ou matériaux destinés à la production; à calculer les quantités de matières ou de matériaux requis à des dates déterminées et à collaborer à l'établissement et au contrôle des échéanciers de production.

5303 Employés des services de transports

Les employés des services de transports tiennent en registre des aspects d'exploitation du transport des voyageurs et des marchandises, coordonnent les horaires des transports ferroviaires, routiers et aériens de l'une et de l'autre catégorie et établissent, à ce sujet, des rapports à l'intention de la direction.

Leurs tâches consistent à: tenir registre des aspects d'exploitation de services de transport de voyageurs et de marchandises et à coordonner les horaires des convois de l'une et de l'autre catégorie; diriger le mouvement des trains dans un district ou un secteur d'un réseau ferroviaire, et à tenir les états correspondants; diriger et contrôler les manutentions de marchandises dans une gare de triage, et à tenir les états correspondants; à coordonner les opérations d'une entreprise de transport routier telles que l'établissement des horaires et l'affectation des chauffeurs et des véhicules, le chargement et le déchargement des véhicules et le stockage des marchandises en transit, et à tenir les états correspondants; à coordonner les opérations d'une entreprise de transport aérien (de passagers et de fret) telles que l'établissement des listes de passagers et des manifestes de fret, et à tenir les états correspondants; à établir des rapports à l'intention de la direction.

Les professions ci-dessous rentrent dans ce groupe de base :

- *Employés du service de manutention* ;
- *Employés du service des stocks* ;
- *Employés du service d'ordonnancement de la production*.

Employés du service de manutention

Employés du service des stocks

Les employés du service des stocks tiennent registre des marchandises produites et des matières et matériaux reçus, pesés, distribués, expédiés ou mis en stock.

Leurs tâches consistent: à organiser et contrôler la réception et l'expédition des marchandises et à tenir les états appropriés; à tenir à jour les registres des stocks de l'entreprise, à vérifier les marchandises à la distribution, à évaluer les besoins et à faire les réquisitions nécessaires pour le renouvellement des stocks; à réceptionner, emmagasiner et délivrer l'outillage, les pièces de rechange et autres articles, et à tenir les états appropriés; à peser les marchandises reçues, distribuées, produites ou expédiées, et à tenir les états correspondants; à établir des inventaires des mobiliers et autres articles consignés en dépôt.

Employés du service d'ordonnancement de la production

Les employés du service d'ordonnancement de la production calculent les quantités de matières ou de matériaux requises à des dates déterminées pour l'exécution d'un programme de production, et établissent et contrôlent les échéanciers de production.

Leurs tâches consistent: à déterminer la quantité, la qualité et la nature des matières ou matériaux nécessaires à l'exécution d'un programme de production; à préparer les tableaux des besoins du programme de production aux diverses dates, à s'assurer que les matières et matériaux se trouvent en stock au moment voulu et à tenir les états appropriés; à établir ou aider à établir les échéanciers de production en fonction des commandes passées par les clients, ainsi que de la capacité de production et de l'activité de l'entreprise; à contrôler les stocks, organiser les livraisons et procéder à des enquêtes sur les retards de livraison;

5304 Manœuvres des transports et de l'entreposage

Ils conduisent des véhicules à bras et à pédales, des machines à traction animale, font la manutention, garnissent les rayons.

- *Conducteurs de véhicules à bras et à pédales* ;
- *Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale* ;
- *Manutentionnaires* ;
- *Garnisseurs de rayons*.

54 Autres employés de type administratif

Dans les professions de ce sous-groupe on retrouve uniquement les employés de bibliothèques et médiathèques.

5401 Employés de bibliothèques et médiathèques

Les employés de bibliothèque et médiathèque assurent des services de bibliothèque.

Leurs tâches consistent: à tenir les registres et fichiers d'une bibliothèque relatifs à l'acquisition, au prêt et à la restitution des livres et autres publications; à copier, au moyen de photocopieurs ou d'autre manière.

On retrouve dans ce groupe de base :

- *Employés de service du courrier* ;
- *Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés* ;
- *Rédacteurs publics et assimilés* ;
- *Classeurs-archivistes* ;
- *Employés, service du personnel* ;
- *Employés administratifs non classés ailleurs*.

Employés de service du courrier

Les employés de service du courrier exécutent des travaux de tri, d'enregistrement ou de distribution du courrier, ainsi que d'autres travaux relevant du service du courrier d'un bureau de poste ou d'un organisme assimilé, ou encore d'un établissement.

Leurs tâches consistent: à s'occuper du service du courrier dans les bureaux de poste publics; à trier puis distribuer le courrier à des adresses privées ou ailleurs; à trier les lettres, à enregistrer le courrier entrant et sortant, et à assurer l'expédition du courrier dans divers établissements.

Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés

Les codeurs, les correcteurs d'épreuves et les travailleurs assimilés procèdent au codage d'informations, collationnent et corrigent des épreuves d'imprimerie et exécutent des travaux de bureau divers.

Leurs tâches consistent: à procéder au codage d'informations et à classer celles-ci selon les codes attribués en vue du traitement des données qu'elles contiennent; à comparer avant l'impression des épreuves d'imprimerie et les pièces qui s'y rapportent avec le manuscrit, à corriger les erreurs et à porter sur les textes destinés à l'imprimeur les signes conventionnels du code typographique; à trier des formules et à leur apposer des numéros d'ordre; à trier des documents en vue de leur classement ou à assembler des pages de documents reproduits; à adresser des circulaires ou des enveloppes à la main.

Rédacteurs publics et assimilés

Les écrivains publics et les travailleurs assimilés écrivent des lettres et remplissent des formules pour le compte de personnes illettrées.

Leurs tâches consistent: à lire des lettres ou d'autres textes à des illettrés et à leur fournir les explications nécessaires à leur compréhension; à écrire des lettres ou remplir des formules pour le compte de personnes illettrées; à se tenir à la disposition des personnes qui ont besoin de conseils et à les aider à comprendre et à remplir les formules qu'elles reçoivent des autorités ou d'autres services officiels.

Classeurs-archivistes

Les classeurs archivistes assurent des services de bibliothèque et accomplissent des travaux de classement et de tenue de dossiers.

Leurs tâches consistent: à trier et classer systématiquement des papiers divers, des documents et autres pièces.

Employés, service du personnel

Il s'agit des employés qui s'occupent de la gestion du personnel. Leurs tâches concernent les ressources humaines, la carrière, la discipline (sanction, récompenses).

Employés administratifs non classés ailleurs

Il s'agit des personnels d'astreinte soumis à des tâches de grande subordination. Ce sont: les gardiens, les techniciens de surfaces, les jardiniers, personnel d'astreinte, etc.

6 PERSONNEL DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS, COMMERÇANTS ET VENDEURS

Le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs assurent des services personnels, aux travaux domestiques, à la restauration, aux soins personnels, posent comme modèles pour des créations artistiques et des présentations, ou font la démonstration de marchandises qu'ils vendent dans des commerces de gros ou de détail, ou dans des établissements similaires de même qu'à l'étal ou sur les marchés.

La différence fondamentale avec le grand groupe 5 de la CITP réside dans le niveau de compétence requis. En effet, ces services sont rendus par des personnes ayant appris le métier généralement par la pratique (sur le tas) au Cameroun. Par contre au niveau de la nomenclature des nations unies, le niveau de compétence requis est le niveau 2, correspondant au Baccalauréat et ses équivalents.

Les professions de ce grand groupe sont classées dans les sous-groupes ci-après :

- 61 Personnel des services directs aux particuliers ;
- 62 Commerçants et vendeurs ;
- 63 Personnel soignant ;
- 64 Aides de ménage ;
- 65 Personnel des services de protection et de sécurité.

61 Personnel des services directs aux particuliers

Les membres du personnel des services directs aux particuliers assurent des services aux personnes, les travaux domestiques, la restauration, les soins personnels.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous-groupe consistent d'ordinaire: à exercer des activités d'organisation et à rendre divers services aux passagers pendant les voyages, à exécuter des travaux domestiques, à préparer et servir des repas et des boissons, à prodiguer des soins aux enfants, à dispenser des soins infirmiers rudimentaires et autres soins du même ordre à domicile ou dans des institutions, à assurer des soins personnels, tels que coiffure ou soins de beauté, à tenir compagnie, à pratiquer l'astrologie et à dire la bonne aventure, à embaumer les morts, à organiser les funérailles.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 6101 Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme) ;
- 6102 Cuisiniers, aides de cuisine et assimilés ;
- 6103 Serveurs et barmen ;
- 6104 Coiffeurs, esthéticiens et assimilés ;
- 6105 Gouvernantes et concierges ;
- 6106 Gardes d'enfants et aides-enseignants ;

- 6107 Aides-personnes âgées ;
- 6108 Aides de ménage et agents d'entretien ;
- 6109 Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels ;
- 6110 Autres personnels des services directs aux particuliers.

6101 Agents d'accompagnement et assimilés

Les agents d'accompagnement et le personnel assimilé assurent divers services personnels liés aux voyages en avion, en train, en bateau, en car ou dans d'autres véhicules, et accompagnent des personnes ou des groupes dans des voyages, des excursions ou des visites touristiques.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à assurer le confort et la sécurité des passagers, à servir des repas et des rafraîchissements, à fournir les informations nécessaires ou sollicitées et à répondre à diverses questions concernant le voyage, à recueillir ou délivrer les billets dans les moyens de transport public, à accompagner des individus ou des groupes dans des excursions ou des visites touristiques et à donner des explications sur les lieux et sites intéressants, à assurer d'autres prestations en tant que guides.

Les professions de ce groupe de base sont :

- *Agents d'accueil de voyage et stewards* ;
- *Contrôleurs et receveurs de transport public* ;
- *Guides*.

Agents d'accueil de voyage et stewards

Les agents d'accueil de voyage et les stewards rendent des services personnels pour le confort et la sécurité des passagers des transports aériens et maritimes, servent des mets et des boissons, ou prévoient et coordonnent les services domestiques et les mondanités à bord des navires.

Guides

Les guides accompagnent des individus ou des groupes dans des visites ou des excursions touristiques, donnent des explications sur les points intéressants et rendent divers autres services en qualité de guides.

6102 Cuisiniers, aides de cuisine et assimilés

Les travailleurs classés dans ce groupe de base préparent et cuisent des aliments dans les hôtels et restaurants, dans d'autres établissements publics qui servent des repas, a bord de navires, dans les trains et dans des ménages privés.

Leurs tâches consistent à préparer et à cuire les aliments, à accomplir diverses autres tâches en rapport avec la préparation et la cuisson d'aliments.

Ce groupe de base comprend les professions ci-après :

- *Assistants de fabrication de l'alimentation* ;
- *Cuisiniers, restauration rapide* ;
- *Aides de cuisine*.

6103 Serveurs et barmen

Les serveurs et les barmen servent des repas et des boissons dans des restaurants, cafés et établissements similaires, exploités commercialement, dans des clubs, institutions et cantines, à bord de bateaux ou dans les trains de voyageurs.

Ce groupe de base comprend les professions ci-après :

- *Serveurs* ;
- *Barmen*.

6104 Coiffeurs, esthéticiens et assimilés

Les coiffeurs, les spécialistes des soins de beauté et les travailleurs assimilés coupent et coiffent les cheveux, rasent et taillent la barbe, prodiguent des soins de beauté, appliquent des cosmétiques et des fards, taillent et prennent soin des ongles des mains et des pieds et traitent les affections bénignes des pieds, s'occupent des clients des établissements de bains et leur font des massages simples ainsi que d'autres traitements destinés à améliorer l'apparence des personnes.

Ce groupe de base comprend les professions ci-après :

- *Coiffeurs* ;
- *Esthéticiens et assimilés*.

6105 Gouvernantes et concierges

Les gouvernantes et concierges organisent, dirigent le service domestique et exercent leurs fonctions dans des établissements commerciaux, des institutions ou des ménages privés. Ils accomplissent diverses autres tâches en rapport avec la préparation, la cuisson d'aliments, et le service de repas et de boissons dans divers établissements commerciaux, institutions et dans des ménages privés, à bord de navires ou dans des trains de voyageurs.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à engager, former et congédier le personnel de service domestique, à organiser et diriger le travail du personnel domestique, à pourvoir au bien-être général et à veiller à la bonne tenue dans une institution, à contrôler l'achat, l'emmagasinage et la distribution de fournitures, à préparer et à cuire des aliments, à servir des repas et des boissons. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Ce groupe de base comprend les économies (collectivités), intendants et gouvernantes qui organisent et dirigent le service domestique et en assument les fonctions dans les hôtels, clubs, pensionnats et autres entreprises et institutions, ainsi que dans des ménages privés.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- *Superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements* ;
- *Gouvernantes et intendants à domicile* ;
- *Concierges*.

6106 Gardes d'enfants et aides-enseignants

Les gardes d'enfants veillent sur les enfants de l'employeur et suivent leurs activités quotidiennes ou entreprennent d'aider les enseignants à s'occuper des enfants dans les crèches.

Leurs tâches consistent à aider les enfants à faire leur toilette, à se vêtir et à prendre leurs repas, à emmener les enfants à l'école et à les en ramener, ou à les accompagner pour des sorties récréatives, à jouer avec les enfants ou à les divertir en leur faisant la lecture ou en leur racontant des histoires, à tenir en ordre la chambre à coucher des enfants et leur local de jeux, à s'occuper des enfants qui fréquentent l'école pendant le repas de midi, ou pendant les récréations ou d'autres interruptions de la classe, à s'occuper des enfants qui fréquentent l'école lorsqu'ils vont en excursion ou à l'occasion de la visite d'un musée ou d'autres sorties analogues.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- *Gardes d'enfants* ;
- *Aides-enseignants*.

6107 Aides-personnes âgées

Ce sont des personnes qui accompagnent, assistent et administrent des soins légers aux personnes âgées dans les centre spécialisées ou à domicile.

6108 Aides de ménage et agents d'entretien

Leurs tâches consistent: à balayer, à passer l'aspirateur, à laver et cirer les sols et les meubles, ou à laver les vitres et d'autres objets dans des bâtiments, des autocars, des autobus, des tramways, des trains et des avions; à laver, repasser et raccommode le linge et d'autres articles textiles; à laver la vaisselle; à préparer, cuisiner et servir les repas et à préparer et servir les boissons; à acheter les provisions et divers articles ménagers ; à faire les lits, à nettoyer les salles de bains, à remplacer les serviettes, le savon et d'autres fournitures ; à nettoyer les cuisines et aider en général aux travaux de cuisine, notamment à la vaisselle.

6109 Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels

Les travailleurs classés dans ce groupe de base nettoient des véhicules, lavent à la main ou nettoient à sec du linge et d'autres articles textiles. Leurs tâches consistent: à nettoyer, laver et polir des voitures et d'autres véhicules, à la main ou à l'aide de machines; à laver et repasser du linge, des vêtements, des tissus et des articles similaires à la main dans une blanchisserie ou dans un autre établissement, à nettoyer, à la main et avec une solution chimique, des vêtements, des tissus, des articles en cuir et des articles similaires dans un établissement de nettoyage à sec ou dans un autre établissement.

6110 Autres personnels des services directs aux particuliers

Les autres membres du personnel des services directs aux particuliers s'acquittent de diverses tâches en vue d'améliorer l'apparence des personnes, de tenir compagnie, de prendre soin de la garde-robe et des autres effets personnels de leur employeur, ou prêtent des services en rapport avec l'embaumement et les funérailles.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à rendre les services afférents à l'état de dame de compagnie ou de valet de chambre, à prêter des services en rapport avec l'embaumement et les funérailles. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- *Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés ;*
- *Personnel de compagnie et valets de chambre ;*
- *Agents de pompes funèbres et embaumeurs ;*
- *Toiletteurs et gardiens d'animaux ;*
- *Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés ;*
- *Personnels des services directs aux particuliers non classés ailleurs.*

Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés

Les astrologues, les diseurs de bonne aventure et les spécialistes assimilés, par la pratique de l'astrologie ou par d'autres méthodes, prédisent les événements futurs qui marqueront l'existence des gens et donnent des avertissements et des conseils sur la conduite possible à tenir, ou reconstituent le passé et prédisent l'avenir de leurs clients en se fondant sur les caractéristiques des lignes de leurs mains, sur l'interprétation de cartes à jouer tirées au hasard ou sur d'autres éléments.

Personnel de compagnie et valets de chambre

Le personnel de compagnie et les valets de chambre tiennent compagnie à leur employeur en l'accompagnant en divers lieux, en lui faisant la lecture et en prenant part aux conversations ou à des activités, notamment sportives, aident leur employeur à recevoir des visiteurs, prennent soin de la garde-robe et des effets personnels de leur employeur.

Agents de pompes funèbres et embaumeurs

Leurs tâches consistent à organiser et conduire des funérailles, à prendre des dispositions pour les inhumations et incinérations, etc.

62 Commerçants et vendeurs

Les commerçants et vendeurs vendent des marchandises, en fournissant les explications nécessaires. Ils peuvent également poser pour des créations artistiques et publicitaires, en faisant des démonstrations dans des commerces de gros ou de détail ou dans des établissements similaires, voire à l'étal ou sur les marchés.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après:

- 6201 Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles ;
- 6202 Commerçants, vendeurs en magasin ;
- 6203 Commerçants sur Call box des produits de téléphonie;
- 6204 Autres vendeurs et autres professions auxiliaires à la vente.

6201 Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles

Les vendeurs sur les marchés vendent des marchandises diverses (produits consommables, périssables, produits en quincaillerie...). Les tâches des emplois de ce groupe de base consistent généralement à : acheter puis à revendre les marchandises précitées ou d'autres articles analogues, à

des étals habituellement groupés en des emplacements particuliers de la voie publique ou ailleurs en plein air, par autorisation des autorités locales compétentes; vendre des fruits, des légumes et d'autres denrées alimentaires, le plus souvent périssables, sur les marchés. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- *Vendeurs à l'étal et sur les marchés* ;
- *Vendeurs ambulants de comestibles*.

6202 Commerçants, vendeurs en magasins

Les personnes appartenant à ce groupe de base s'occupent de la vente ou remplissent des fonctions directement liées à la vente de biens ou de services de tout genre dans un magasin.

- *Commerçants, magasins* ;
- *Superviseurs, magasins* ;
- *Vendeurs en magasin*.

6203 Commerçants sur call box des produits de téléphonie

Les travailleurs classés dans ce groupe de base offrent des services de téléphonie en vendant des crédits de communication préalablement acquis auprès de distributeurs agréés, ainsi que du temps d'appel consommé à travers leurs appareils, et éventuellement des cartes SIM. Généralement, ils disposent de petites tables pour y déposer leurs matériels (téléphones) ainsi que leurs marchandises (cartes de crédit de communication ainsi que cartes SIM), ou encore sont installés à l'intérieur de "box", une sorte de coffre vertical ne pouvant contenir que le travailleur ainsi que ses produits.

6204 Autres vendeurs

Sont classés ici les travailleurs qui n'ont pas pu trouver de place ailleurs dans le sous-groupe 62.

Les professions ci-dessous figurent dans ce groupe de base :

- *Mannequins et autres modèles* ;
- *Démonstrateurs en magasin* ;
- *Vendeurs au porte à porte* ;
- *Télévendeurs* ;
- *Pompistes* ;
- *Commis au comptoir, restauration rapide* ;
- *Vendeurs ambulants* ;
- *Vendeurs non classés ailleurs*.

Mannequins et autres modèles

Les mannequins et autres modèles portent et présentent des vêtements et autres articles à vendre, ou posent comme modèles pour la publicité ou pour des créations artistiques.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à : revêtir des pièces d'habillement et divers accessoires pour les présenter aux clients dans les salons du créateur, à des grossistes, à des détaillants ou dans des défilés de mode spécialement organisés, poser comme modèles pour des créations artistiques de photographie, de sculpture ou de peinture, à poser comme modèles pour des photographies ou des films publicitaires.

Démonstrateurs en magasin

Les démonstrateurs en magasin présentent des marchandises dans des commerces de gros et de détail et démontrent les qualités des produits et le fonctionnement des appareils.

Vendeurs au porte à porte

Ils vendent des marchandises ou sollicitent des commandes de porte en porte. Leurs tâches consistent à vendre des marchandises, telles que fruits, légumes, glaces, charbon ou bois, ou à solliciter des commandes pour une maison en faisant du porte à porte, à distribuer les journaux aux abonnés, à exécuter d'autres travaux similaires liés à la vente itinérante de marchandises.

Télévendeurs

Les télévendeurs sollicitent, pour le compte d'une maison de commerce, des commandes de particuliers à leur domicile par le truchement du téléphone. Leurs tâches consistent à donner des renseignements détaillés sur les marchandises ou les services qu'ils proposent et sur les conditions de vente de la maison qu'ils représentent, par le truchement du téléphone, à faire la démonstration des marchandises en soulignant leurs caractéristiques ou en montrant comment les utiliser, à prendre note des commandes reçues et à les transmettre à la maison de commerce.

Pompistes

Sont classés ici les travailleurs qui vendent du carburant, des lubrifiants et des accessoires pour automobiles dans les stations-services.

Commis au comptoir, restauration rapide

Les commis au comptoir dans la restauration rapide prennent les commandes des clients pour les acheminer à la cuisine. Ils ont également la charge d'acheminer les repas prêts aux clients et récupèrent l'argent.

Vendeurs ambulants

Ils vendent des marchandises ou sollicitent des commandes dans la rue. Leurs tâches consistent à vendre des marchandises, telles que fruits, légumes, glaces, charbon ou bois, ou à solliciter des commandes et vendre des journaux dans la rue ou à les distribuer aux abonnés, à exécuter d'autres travaux similaires liés à la vente itinérante de marchandises.

Vendeurs non classés ailleurs

Sont classés ici les personnes qui ne figurent pas dans les professions du groupe de base 6204 ci-dessus listées, à l'instar des travailleurs qui vendent des friandises dans les lieux de divertissement.

63. Personnel des services de protection et de sécurité

6301 Vigiles et agents de sécurité privée

Il convient de classer ici ceux qui, dans les bâtiments et dans d'autres enceintes, préviennent l'intrusion illégale, le vol, les actes de vandalisme et de violence. Ils recourent parfois à la force pour prévenir de tels actes et appréhendent ceux qui s'en rendent coupables. En pareil cas, leurs tâches consisteraient à faire des rondes dans des bâtiments et d'autres enceintes pour prévenir les vols, les actes de violence, les infractions aux règlements ou d'autres actes délictueux, au besoin, à

user du droit de recourir à la force et à appréhender les contrevenants, à exercer les fonctions de garde du corps.

64 Conducteurs de machines et d'installations fixes

Les conducteurs d'installations et de matériels fixes et les travailleurs assimilés servent et surveillent, sur place ou par télécommande, des installations et des matériels pour l'exploitation minière ou pour la transformation des métaux, des minéraux, du verre, de la céramique, du bois, du papier ou des produits chimiques, des installations de traitement des eaux, de production d'énergie électrique, ou d'autres installations, et conduisent des procédés industriels d'assemblage ou de montage automatique ou semi automatique, ainsi que des robots industriels.

Le travail à exécuter exige des intéressés qu'ils possèdent l'expérience et la compréhension des installations industrielles à servir et à surveiller et, bien souvent, qu'ils soient capables de s'adapter à l'allure que la machine impose aux opérations, ainsi qu'aux perfectionnements apportés aux machines et aux matériels.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans le seul groupe de base ci-après :

06400 : Conducteurs de machines-outils

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce groupe de base consistent d'ordinaire à conduire et surveiller des installations industrielles pour l'exploitation minière ou pour la transformation des métaux, des minéraux, du verre, de la céramique, du bois, du papier ou des produits chimiques, ou des installations de traitement des eaux, de production d'énergie électrique ou d'autres installations, à conduire et surveiller des chaînes de montage automatiques ou semi automatiques ainsi que des robots industriels. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches. Leurs tâches comprennent :

- La conduite et la surveillance des machines et des matériels servant à creuser des saignées horizontales ou verticales dans le front de taille des mines ou des carrières, ou servant à forer des trous au front dans les mines ou les carrières pour le tir à l'explosif ;
- La conduite et la surveillance des machines et matériels d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux conduisent et surveillent les fours servant à fondre les minerais, les convertisseurs et les fours à affiner les métaux, des fours pour fondre et réchauffer des métaux et manœuvrent des équipements servant à couler le métal, ou conduisent et surveillent des trains de laminage pour laminer les métaux ;
- La conduite et la surveillance des machines et matériels servant à transformer des produits chimiques par broyage, chauffage, mélange, distillation ou filtration pour en obtenir le pétrole, les produits pétroliers ou encore des produits possédant certaines propriétés particulières (détergents, produits cosmétiques, produits pharmaceutiques, allumettes, munitions et explosifs...) ;
- La conduite et la surveillance des machines et matériels servant à fabriquer des films et des papiers photographiques et des machines à développer les négatifs et à tirer des épreuves de photographies ;

- La conduite et la surveillance des machines et matériels servant à malaxer et mélanger du caoutchouc et des matières à base de caoutchouc, à fabriquer divers composants et produits à partir du caoutchouc naturel ou synthétique (par exemple des chaussures moulées, des articles ménagers, des matériaux isolants, des accessoires industriels ou des pneumatiques pour les bicyclettes, les automobiles, les tracteurs, les avions et d'autres véhicules), à mélanger des composés chimiques pour produire des matières plastiques, à fabriquer divers composants et produits en matières plastiques, à fabriquer des boîtes, des enveloppes, des sacs, des sachets et d'autres articles en papier, en papier cartonné, en carton, en cellophane et en matières similaires ;
- La conduite et la surveillance des machines et matériels servant à préparer les fibres et les filés, ou les cuirs et les peaux, et des machines pour la fabrication ou le nettoyage à sec des textiles ou des articles en fourrure et en cuir ;
- La conduite et la surveillance des machines et matériels servant à traiter des aliments et à fabriquer des denrées alimentaires et des produits connexes destinés à la consommation humaine et animale ;
- La conduite et la surveillance des machines et matériels servant à scier, débiter et poncer le bois en vue de son utilisation ultérieure, à transformer le bois et d'autres matières en pâte pour la fabrication du papier et à faire du papier à partir de cette pâte ;
- La conduite et la surveillance des fours et autres machines et matériels utilisés pour fabriquer du verre, ainsi que des articles en verre et en céramique, des machines servant à emballer, à étiqueter et, au besoin, à timbrer les produits et les récipients ou conteneurs qui les renferment, ou à assembler, selon des procédés strictement définis, des produits dont les pièces sont constituées de matières de toute sorte.

Professions apparentées, classées ailleurs :

- Mineurs 7206

65 Ouvriers de l'assemblage

Les ouvriers de l'assemblage assemblent les pièces composant un produit selon des procédés strictement définis. Les produits sur lesquels ils travaillent peuvent passer d'un travailleur au suivant sur une chaîne de montage.

6500 Ouvriers de l'assemblage

Leurs tâches consistent d'ordinaire: à assembler les pièces composant des produits de toute sorte selon des procédés strictement définis.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes:

- Monteurs en construction mécanique ;
- Monteurs en appareillage électrique ;
- Monteurs d'appareils électroniques ;
- Assembleurs d'articles en métal, en caoutchouc et en matières plastiques ;

- Assembleurs d'articles en bois et en matières similaires ;
- Assembleurs d'articles en carton, en textile et en matières similaires.

66 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre

Les conducteurs de véhicules et les conducteurs d'engins lourds de levage et de manœuvre conduisent et servent des trains et des véhicules à moteur; conduisent et surveillent des machines et engins mobiles de l'industrie et de l'agriculture, ou exécutent des travaux de pont à bord de navires et d'autres engins flottants.

Le travail à exécuter exige principalement des intéressés qu'ils possèdent l'expérience et la compréhension des machines et des matériels à conduire et à surveiller et, bien souvent, qu'ils soient capables de s'adapter à l'allure que la machine impose aux opérations ainsi qu'aux innovations technologiques.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous-groupe consistent d'ordinaire: à conduire et servir des trains et des véhicules à moteur; à conduire et surveiller des machines et engins mobiles utilisés dans l'industrie et l'agriculture; à exécuter des travaux de pont à bord de navires et d'autres engins flottants. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 6601 *Conducteurs de locomotives et assimilés*
- 6602 *Conducteurs de motocycles*
- 6603 *Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes*
- 6604 *Conducteurs d'autobus et de tramways*
- 6605 *Conducteurs de poids lourds et de camions*
- 6606 *Conducteurs de matériels et engins mobiles*
- 6607 *Matelots de pont et assimilés*

6601 Conducteurs de locomotives et assimilés

Les conducteurs de locomotives et les travailleurs assimilés conduisent des locomotives pour le transport de marchandises ou de voyageurs, assurent la manœuvre des wagons de chemin de fer et actionnent les signaux de la voie. Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à conduire des locomotives, à actionner les signaux de chemin de fer, à aiguiller le matériel roulant et à former des convois aux dépôts des gares. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes:

- Conducteurs de train, de locomotives, de locomotives/mines ;
- Serre freins, aiguilleurs et agents de manœuvre des chemins de fer.

6602 Conducteurs de mototaxi et de motocycles

Les conducteurs de motocycles conduisent et servent des motocyclettes ou des tricycles à moteur équipés pour le transport de matériaux, de marchandises ou de passagers.

Leurs tâches consistent :

- a) à conduire et servir une motocyclette ou un tricycle motorisé pour le transport de matériaux, de marchandises et de passagers ;
- b) à accomplir des tâches connexes ;
- c) à surveiller d'autres travailleurs.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Conducteurs de mototaxi ;
- Coursiers cyclistes ;
- Coursiers motocyclistes.

Professions apparentées, classées ailleurs :

Conducteurs, véhicules à pédales 5304

6603 Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes

Les chauffeurs de taxi et les conducteurs d'automobiles et de camionnettes conduisent et servent des voitures de tourisme et des camionnettes pour le transport de passagers, de courrier ou de marchandises. Leurs tâches consistent :

- a) à conduire et servir une voiture de tourisme ou un taxi ;
- b) à conduire et servir une automobile, une camionnette ou un camion léger pour acheminer le courrier ou livrer des marchandises ;
- c) à accomplir des tâches connexes ;
- d) à surveiller d'autres travailleurs.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Chauffeurs de taxi ;
- Chauffeurs, service administratif ;
- Conducteurs, camionnette.

6604 Conducteurs d'autobus et de tramways

Les conducteurs d'autobus et de tramways conduisent et servent des autobus ou des tramways pour le transport de passagers, de courrier ou de marchandises. Leurs tâches consistent :

- a) à conduire et servir des autobus, des trolleybus ou des autocars pour le transport local ou sur de longues distances de passagers, de courrier ou de marchandises ;
- b) à conduire et servir des tramways transportant des passagers ;
- c) à accomplir des tâches connexes ;
- d) à surveiller d'autres travailleurs.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes:

- Conducteurs d'autobus ;

- Conducteurs de tramway.

6605 Conducteurs de poids lourds et de camions

Les conducteurs de poids lourds et de camions conduisent et servent des véhicules lourds à moteur pour transporter des marchandises, des liquides ou des matériaux lourds sur de courtes ou de longues distances. Leurs tâches consistent :

- a) à conduire et servir un véhicule à moteur lourd, par exemple un camion avec ou sans remorque ou un camion à benne basculante, pour le transport de marchandises, de liquides ou de matériaux lourds sur de courtes ou de longues distances ;
- b) à accomplir des tâches connexes ;
- c) à surveiller d'autres travailleurs.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Conducteurs, camion navette/mines ;
- Conducteurs, poids lourd.

6606 Conducteurs de matériels et engins mobiles

Les conducteurs de matériels mobiles agricoles et d'autres engins mobiles conduisent, servent et surveillent des machines agricoles et d'autres machines et engins servant à la manutention des matériaux et d'objets pondéreux. Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à conduire, servir et surveiller des tracteurs et d'autres machines et engins spéciaux utilisés dans l'agriculture ou pour le terrassement, le levage et la manutention, ainsi que des engins similaires. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Conducteurs de matériels motorisés agricoles et forestiers (engins agricoles automoteurs, moissonneuses, tracteurs, triqueballes) ;
- Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires (bouloir à lame, excavatrice, rouleau compresseur, sonnette) ;
- Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires ;
- Conducteurs de chariots éléveurs.

6607 Matelots de pont et assimilés

Les matelots de pont et les travailleurs assimilés exécutent des travaux divers sur le pont d'un navire et accomplissent des tâches similaires à bord d'autres embarcations ou engins flottants.

Leurs tâches consistent à: prendre des quarts de vigie en mer et à se tenir en observation à l'arrivée au port ou au moment de le quitter, ou à l'occasion du franchissement de passes étroites ; gouverner le navire selon les consignes reçues ; manœuvrer les amarres à bord ; entretenir et, le cas échéant, à manœuvrer le matériel du navire, les engins de manutention de la cargaison, le gréement, ainsi que le matériel de sauvetage et de lutte contre l'incendie ; nettoyer, décapier et peindre le pont et la coque, et à exécuter les autres travaux exigés par l'entretien du navire ; accomplir des tâches connexes ; surveiller d'autres travailleurs.

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Maîtres d'équipage ;
- Matelots de pont, navire ;
- Matelots qualifiés.

7 ARTISANS ET OUVRIERS DE L'INDUSTRIE

Les artisans et les ouvriers de l'industrie appliquent, dans les domaines de l'exploitation minière et de la construction, les connaissances et les aptitudes qui leur sont propres, travaillent les métaux par déformation, montent des charpentes métalliques, règlent des machines-outils, ou fabriquent, ajustent, entretiennent et réparent des machines, du matériel ou de l'outillage, exécutent des travaux d'imprimerie et, de même, produisent ou traitent des denrées alimentaires, des textiles ou encore des objets en bois, en métal ou en d'autres matières, y compris des produits de l'artisanat.

Le travail est exécuté à la main ou avec des outils à main, des outils portatifs à moteur ou d'autres outils destinés à réduire l'effort physique ou le temps qu'exigent certaines tâches, ou à améliorer la qualité des produits. La connaissance de chacune des étapes de la production, des matières, des matériaux et de l'outillage utilisés, ainsi que de la nature et des applications des produits fabriqués, est nécessaire pour s'acquitter des tâches que comporte la profession.

Les tâches accomplies par les artisans et les ouvriers des métiers de type artisanal consistent d'ordinaire à: extraire du sol des minéraux solides et leur faire subir une préparation; construire, entretenir et réparer des bâtiments et d'autres ouvrages; couler, souder et former des métaux; monter des charpentes métalliques lourdes, des appareaux, des engins de levage et leurs accessoires; construire des machines et fabriquer des outils, des appareils et d'autres articles métalliques; régler

des machines-outils pour leur conducteur ou à régler et conduire des machines-outils de toute sorte; ajuster, entretenir et réparer des machines industrielles, y compris des moteurs et des véhicules, ainsi que des appareils électriques et électroniques et d'autres matériels; à fabriquer des instruments de précision, des bijoux, de la vaisselle et d'autres objets en métaux précieux, de la poterie, de la verrerie et des produits similaires; confectionner des produits de l'artisanat; exécuter des travaux d'imprimerie; produire et traiter des denrées alimentaires et divers objets en bois, en textile, en cuir et en matières similaires.

Les professions de ce grand groupe sont classées dans les sous-groupes ci-après :

- 71 Métiers de l'artisanat ;
- 72 Métiers du bâtiment et assimilés ;
- 73 Métiers de la métallurgie et de la construction mécanique ;
- 74 Métiers de l'imprimerie et de l'édition ;
- 75 Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique ;
- 76 Métiers de l'industrie de l'alimentation ;
- 77 Ouvriers de l'industrie de l'habillement et autres métiers de l'industrie ;
- 78 Métiers et ouvriers de l'industrie du bois et autres artisans et ouvriers non compris ailleurs.

71 Métiers de l'artisanat

Les travailleurs de ce sous-groupe sont classés dans les groupes de base ci-après :

- 7101 Artisans et ouvriers du textile ;
- 7102 Artisans et ouvriers du bois ;
- 7103 Artisans et ouvriers de la vannerie ;
- 7104 Artisans et ouvrier du plastique ;
- 7105 Artisans et ouvriers de la céramique et poterie ;
- 7106 Artisans et ouvriers du cuir (cordonnier, maroquinier, réparateur de chaussure/sac) ;
- 7107 Artisans et ouvriers de l'alimentation, des boissons et du tabac (y.c. cueilleurs de vin) ;
- 7108 Métiers de creusage (creuseurs de puits, fosses...).

7101 Artisans et ouvriers du textile

Les artisans et ouvriers des métiers d'artisanat sur textile produisent des tissus et des vêtements tricotés, brodés, tissés et autrement travaillés, des articles à usage ménager ainsi que des chaussures, des sacs à main, des ceintures et d'autres accessoires de type traditionnel.

Leurs tâches consistent à: filer des fibres de laine, de coton et d'autres fibres et à les teindre au moyen de colorants naturels; garnir de dentelle ou de broderie, tisser et tricoter des vêtements et divers articles à usage ménager.

7102 Artisans et ouvriers du bois

Les artisans et ouvriers des métiers d'artisanat sur bois préparent du bois, assemblent et décorent divers objets à usage personnel, ménager, décoratif...

Leurs tâches consistent à: préparer du bois, assembler, peindre et décorer divers objets à usage personnel ou ménager, par exemple des compotiers, des saladiers, des louches, des planches à trancher, des plateaux, des vases, des cruches; sculpter, assembler, peindre divers objets décoratifs tels que des statuettes et d'autres sculptures, des pièces de jeu d'échecs, des bijoux et d'autres objets.

7103 Artisans et ouvrier de la vannerie

Les artisans et ouvriers de la vannerie préparent de la paille, du rotin, du jonc et cisèlent, moulent, assemblent et décorent divers objets à usage personnel, ménager, décoratif...

Leurs tâches consistent à: préparer de la paille, du rotin, du jonc; ciseler, assembler, tisser, peindre et décorer divers objets à usage personnel ou ménager, par exemple des paniers, des chapeaux de paille, des nattes d'osier et d'autres objets; , assembler, tresser et peindre divers objets décoratifs.

7104 Artisans et ouvriers du plastique

Les travailleurs classés dans ce groupe de base travaillent les matières plastiques, pour la fabrication de produits tels que des articles chaussants, des articles ménagers, des jouets, des équipements de sport, du matériel isolant, des accessoires industriels et des équipements de sauvetage.

Leur travail consiste à: façonner des matières plastiques en les moultant par injection, par compression ou au moyen d'une machine à refouler; laminer des matières plastiques ou des substances imprégnées de matières plastiques ; assembler ou fabriquer des articles en matières plastiques.

7105 Artisans et ouvriers de la céramique et poterie

Les travailleurs classés dans ce groupe de base fabriquent des articles en terre cuite, en faïence et en porcelaine, ainsi que des briques, des tuiles et des meules abrasives.

Leurs tâches consistent à: fabriquer des articles en terre cuite, en faïence et en porcelaine; à fabriquer des moules en argile ou en plâtre de Paris; façonner des articles au tour de potier soit à la main, soit à l'aide de tournassins d'intérieur et d'extérieur ou d'outils de façonnage; façonner des articles en coulant de l'argile semi liquide dans des moules en plâtre de Paris; mouler à la main des briques et des tuiles de forme; façonner des articles en refoulant à la main de l'argile plastique dans des moules; conduire une presse à vis ou une presse hydraulique pour fabriquer des articles à partir de poudre d'argile; conduire une machine qui refoule de l'argile pâteuse en vue de sa transformation ultérieure; fabriquer des meules abrasives par moulage et pressage d'un mélange abrasif.

7106 Artisans et ouvriers du cuir (cordonniers, maroquiniers, réparateurs de chaussures/sacs)

Les ouvriers des métiers d'artisanat sur cuir et sur des matériaux similaires produisent des tissus et des vêtements, des articles à usage ménager ainsi que des chaussures, des sacs à main, des ceintures et d'autres accessoires de type traditionnel.

Leurs tâches consistent: à préparer des peaux et à les teindre au moyen de colorants naturels, et à confectionner des chaussures, des sacs à main, des ceintures et d'autres accessoires de type traditionnel.

7107 Artisans et métiers de l'alimentation, des boissons et du tabac (y.c. cueilleurs de vin)

Les travailleurs de ce groupe de base abattent des animaux, tuent des poissons, traitent et préparent la viande et le poisson et d'autres denrées alimentaires pour la consommation par l'homme ou l'animal ; fabriquent différentes sortes de pain, de gâteaux et d'autres produits à base de farine; apprêtent et mettent en conserve des fruits, des légumes et d'autres denrées alimentaires; dégustent et classent diverses denrées alimentaires et boissons; préparent le tabac et en fabriquent les produits.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à abattre les animaux de boucherie; à tuer des poissons; à traiter et préparer la viande et le poisson ainsi que d'autres denrées alimentaires; à fabriquer différentes sortes de pain, de gâteaux et d'autres produits à base de farine; à apprêter et mettre en conserve des fruits, des légumes et d'autres denrées alimentaires; à déguster et classer diverses denrées alimentaires et boissons; à préparer le tabac et à en fabriquer les produits.

7108 Métiers de creusage (creuseurs de puits, fosses...)

Les travailleurs de ce groupe de base interviennent dans le secteur du bâtiment en creusant des fosses plus ou moins profondes pour différents usages : l'approvisionnement en eau (c'est le cas des puits d'eau), mais aussi l'assainissement (c'est le cas des toilettes traditionnelles ou des fosses septiques) ...

72 Métiers du bâtiment et assimilés

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe construisent, entretiennent et réparent les fondations, les murs et autres éléments principaux de la structure interne et externe des bâtiments ; couvrent, appliquent ou montent, installent, entretiennent et réparent des toitures, des sols, des cloisons, des panneaux d'isolation, des vitrages sur des fenêtres ou sur d'autres châssis ; préparent les surfaces à peindre, appliquent de la peinture et des enduits analogues sur les surfaces de bâtiments et d'autres ouvrages, de véhicules ou sur d'autres produits manufacturés, posent des papiers peints sur les murs intérieurs, les cloisons et les plafonds.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire à: construire et réparer des bâtiments et autres ouvrages, petits et grands, par des méthodes et avec des matériaux traditionnels tels que le bambou, le foin, la paille ou le pisé; construire et réparer des fondations, des murs et des ouvrages en brique, en pierre ou en matériaux similaires; construire des charpentes et des ouvrages en béton armé et à réaliser la finition de surfaces en ciment; monter et réparer diverses constructions et garnitures en bois; exécuter des travaux divers de construction et d'entretien de bâtiments ; couvrir les charpentes des toitures avec un ou plusieurs matériaux; poser des parquets ou d'autres revêtements de sol et à recouvrir les sols et les murs de carreaux ou de mosaïque; revêtir de plâtre les cloisons et les plafonds; fixer des matériaux isolants sur des murs, des cloisons, des sols et des plafonds; à couper, ajuster et poser des vitrages sur des fenêtres et à d'autres ouvertures ; préparer les surfaces à peindre et mettre en peinture des bâtiments ou les enduire d'autres matières de revêtement; poser des papiers peints sur les murs intérieurs, les cloisons et les plafonds.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 7201 Maçons ;
- 7202 Charpentiers ;
- 7203 Tôliers (poseurs de tôle et de tuile) ;

- 7204 Peintres en bâtiment ;
- 7205 Ferrailleurs ;
- 7206 Marbriers/Carriers ;
- 7207 Vitriers ;
- 7208 Carreleurs ;
- 7209 Fendeurs de pierre/Tailleurs de pierre ;
- 7210 Plombiers en bâtiment ;
- 7211 Staffeurs/Plâtriers ;
- 7212 Métiers du bâtiment et assimilés non classés ailleurs.

7201 Maçons

Les maçons construisent et réparent des fondations, des murs et des ouvrages en briques, en pierres ou en matériaux similaires.

Leurs tâches consistent à: poser des pierres, des briques pleines ou creuses et des plots de construction similaires pour construire ou réparer des murs, des cloisons, des cheminées et d'autres ouvrages tels que des cheminées d'usine, des hauts fourneaux, des convertisseurs, des fours, des jetées, des culées, etc.; construire des trottoirs et leurs bordures et des chaussées pavées.

7202 Charpentiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base débitent, façonnent, assemblent, montent, entretiennent et réparent des ouvrages et agencements en bois de toute sorte.

Leurs tâches consistent à: fabriquer, transformer et réparer des charpentes et d'autres ouvrages en bois à l'établi ou sur le chantier; construire, monter et installer de grosses charpentes en bois sur des chantiers de construction; ajuster, assembler ou transformer des agencements intérieurs ou extérieurs de bâtiments, tels que des cloisons, des portes, des cadres de portes et de fenêtres, des parements et des lambris en bois; fabriquer, réparer et monter des décors et équipements de scène pour des représentations théâtrales ou pour des studios de cinéma ou de télévision; construire, assembler, transformer et réparer des agencements et éléments en bois dans des voitures de chemin de fer, à bord d'avions, de navires, de bateaux, d'engins flottants, de pontons et d'autres véhicules; débiter, façonnner, ajuster et assembler des éléments en bois, principalement à l'établi.

7203 Tôliers (poseurs de tôles et de tuiles)

Doivent être classées dans ce groupe de base les personnes qui revêtent les charpentes des toitures d'une ou de plusieurs sortes de matériaux.

Leurs tâches consistent à couvrir les charpentes des toitures avec des ardoises ou des tuiles, des matériaux synthétiques, de l'asphalte, des tôles métalliques ou du chaume.

7204 Peintres en bâtiment

Les peintres en bâtiment et les poseurs de papiers peints préparent les surfaces de bâtiments et d'autres ouvrages pour les peindre, y appliquer des couches d'enduit protecteur ou décoratif ou d'une autre matière, ou poser sur les parois intérieures et les plafonds de bâtiments des papiers peints ou des tapisseries de soie ou d'un autre tissu.

Leurs tâches consistent à: nettoyer et préparer les murs et autres surfaces de bâtiments pour les peindre ou y poser des papiers peints; appliquer ou projeter des couches de peinture, de vernis, de laque ou de produits similaires sur des surfaces, ornements et agencements de bâtiments; méttrer et poser des papiers peints sur les parois intérieures et les plafonds de bâtiments et de navires ou à les tapisser de soie et d'autres tissus; appliquer, au pinceau ou au pistolet, de la peinture, du minium, des enduits bitumineux et des produits similaires sur des coques et des charpentes métalliques de navire, des ossatures métalliques de bâtiment, des ponts et d'autres ouvrages en métal.

7205 Ferrailleurs

Le ferrailleur place et fixe des tiges, des barres, des treillis et des câbles d'acier servant à renforcer le béton dans les structures. C'est au ferrailleur que revient la charge de couper, plier, cintrer, attacher, souder, poser et installer l'acier d'armature utilisé dans la construction de coffrages, colonnes, de poutres, de dalles, d'escaliers, d'éléments de post-tension, et autres ouvrages connexes, ériger une structure d'armature soudable pour le béton armé et fabriquer des pièces d'armature. Le ferrailleur exerce dans les chantiers de construction commerciale et institutionnelle (construction d'immeubles à bureaux, immeubles à logements, centres commerciaux, hôtels, restaurants, magasins, hôpitaux, écoles, musées, arénas, etc.), sur les chantiers de construction industrielle (entrepôts, usines, centrales électriques, autres bâtiments industriels, infrastructures minières), ainsi qu'un construction de génie civil (ponts, viaducs, réseaux d'aqueduc et d'égouts, infrastructures hydroélectriques tels que les barrages, infrastructures d'éoliennes, infrastructures de pipeline pétroliers et gaziers, etc.).

Leurs tâches consistent : à déterminer la quantité et la taille des éléments de ferraillage ; à couper les barres et les treillis à la dimension voulue ; à façonnez les barres et les treillis selon la forme souhaitée ; assembler les barres et les treillis par soudage ou à l'aide d'une pince spéciale ; mettre en place barres, treillis et armatures ; raccorder les colonnes, les poutres, les poutrelles et les assises ; positionner et fixer les armatures pour verser le béton ; préparer le béton ; mélanger sable, mortier et eau ; verser le béton dans le coffrage.

7206 Marbriers/Carriers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base extraient des minéraux solides dans des mines souterraines ou à ciel ouvert ou dans des carrières.

Leurs tâches consistent à: extraire du charbon, des minerais et d'autres minéraux solides dans des mines souterraines ou à ciel ouvert; extraire du granit, du calcaire, de l'ardoise, du silex et d'autres roches dans des carrières; régler et conduire des machines qui creusent des saignées ou forent des trous de mine au front d'abattage dans les mines ou les carrières; débiter des étançons, des piles et des cintres en bois ; ajuster et poser des étançons, des piles et des cintres en bois ou en acier pour réaliser le soutènement des parements et du toit des travaux souterrains; prélever des échantillons de charbon et de mineraux aux fins d'analyse de laboratoire; extraire de la craie, de l'argile, du gravier ou du sable dans des mines à ciel ouvert; accomplir des tâches connexes; surveiller d'autres travailleurs. L'extraction du sable dans les fleuves est également incluse dans ces tâches.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Carriers ;

- .Mineurs.

7207 Vitriers

Les vitriers coupent, ajustent et posent des vitrages sur des fenêtres, des devantures de magasins et d'autres châssis.

Leurs tâches consistent à: choisir des panneaux de verre à vitres et les couper sur mesure, et les fixer aux fenêtres, aux portes et aux cloisons de bâtiments; fixer des carreaux de verre sur des verrières; fixer des glaces plates ou incurvées à des devantures de magasins, à des portes battantes, à des vitrines, à des hublots et à d'autres ouvertures; à couper, assembler et monter du verre dans des châssis de plomb ou de cuivre pour réaliser des vitraux et des panneaux décoratifs: à poser des panneaux de verre ordinaire ou de verre de sécurité sur des fenêtres, des portes et des pare-brise de véhicules.

7208 Carreleurs

Les carreleurs installent, entretiennent et réparent des parquets et d'autres revêtements de sol, ou appliquent sur les parois du carrelage ou des panneaux de mosaïque à des fins décoratives ou à d'autres fins.

Leurs tâches consistent: à préparer les sols qui seront revêtus de parquet, de carrelage ou d'autres matériaux; à assembler des éléments de parquet, des carreaux ou d'autres matériaux et à les fixer sur un sol conformément à un modèle ou à d'autres spécifications; à préparer des parois pour les revêtir de carrelage ou d'autres matériaux à des fins décoratives ou à d'autres fins, par exemple d'insonorisation; à poser des carreaux et à assembler puis à fixer des panneaux de mosaïque à des cloisons, à des sols ou à d'autres surfaces.

7209 Fendeurs de pierre/Tailleurs de pierre

Les fendeurs et tailleurs de pierre débitent les pierres extraites de la carrière en dalles ou en blocs, ou à l'aide d'outils à main ou d'outils portatifs à moteur, taillent, façonnent et finissent des pierres destinées à la construction ou à l'ornementation de bâtiments ou de monuments, ou à d'autres usages.

Leurs tâches consistent: à forer des trous dans la pierre extraite d'une carrière et y enfoncer des coins pour la débiter en dalles ou en blocs; à choisir et classer des dalles et des blocs de granit, de marbre et d'autres roches; à débiter, façonner et polir des pierres de construction de bâtiments ou de monuments en granit, en marbre ou en une autre roche à l'aide d'outils à main ou d'outils portatifs à moteur; à tracer des formes et marquer des repères sur la pierre pour le sciage, le rabotage, le forage ou d'autres travaux ultérieurs d'équarrissage ou de taille; à tailler et graver des lettres, des chiffres ou des figures sur des blocs de pierre destinés à des monuments, des stèles ou plaques commémoratives; à mettre les pierres en place lors de l'érection de monuments ou de stèles commémoratives; à tailler et graver des inscriptions, des chiffres ou des motifs sur les pierres de parements décoratifs des bâtiments.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Ciseleurs sur pierre ;
- Fendeurs de pierre ;

- Maçons, monuments ;
- Tailleurs de pierre.

7210 Plombiers en bâtiment

Les plombiers assemblent, ajustent, installent et réparent des appareils de distribution ou des tuyauteries, conduites et canalisations d'eau et de gaz.

Leurs tâches consistent: à découper, tarauder, cintrer, assembler, monter, entretenir et réparer des tuyaux et des accessoires pour les conduites d'écoulement d'eau, de chauffage, d'approvisionnement en eau et pour des installations d'égouts; à assembler, monter, entretenir et réparer des canalisations et des tuyauteries à bord de navires et d'avions, dans des bâtiments, des établissements industriels, etc.; à poser des canalisations en terre cuite, en béton ou en fonte dans des tranchées pour constituer des conduites d'égout, de drainage ou d'approvisionnement en eau, ou à d'autres fins; à accomplir des tâches connexes; à surveiller d'autres travailleurs.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Monteurs, canalisations ;
- Plombiers ;
- Poseurs, canalisations.

7211 Staffeurs/Plâtriers

Les staffeurs et les plâtriers appliquent du plâtre sur les murs, les cloisons et les plafonds de bâtiments.

Leurs tâches consistent : à appliquer une ou plusieurs couches de plâtre sur les murs intérieurs, les cloisons et les plafonds de bâtiments pour en finir les surfaces; à mouler et poser des panneaux décoratifs et des moulures en plâtre, et à couler et parer des corniches décoratives en plâtre; à appliquer des enduits protecteurs et décoratifs en ciment, en plâtre ou en matériaux similaires sur les façades de bâtiments; à confectionner et installer des moulures ou autres éléments décoratifs en staff; à accomplir des tâches connexes; à surveiller d'autres travailleurs.

7212 Métiers du bâtiment et assimilés non classés ailleurs

73 Métiers de la métallurgie et de la construction mécanique

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe coulent, soudent, forgent et, par d'autres procédés, travaillent les métaux par déformation; montent, entretiennent et réparent des charpentes métalliques lourdes; se consacrent au réglage des machines-outils ainsi qu'à l'ajustage, à l'entretien et à la réparation de machines, y compris les moteurs, les véhicules, le matériel électrique et électronique, ou produisent de l'outillage et divers articles en métaux non précieux.

Le travail est exécuté à la main ou à l'aide d'outils à main, d'outils portatifs à moteur ou d'autres outils destinés à réduire l'effort physique ou le temps qu'exigent certaines tâches, et aussi à améliorer la qualité des produits. La connaissance de l'organisation du travail, des matières, des matériaux et de l'outillage utilisés, ainsi que de la nature et des applications des produits fabriqués est nécessaire pour s'acquitter des tâches que comporte la profession.

Les tâches accomplies par les travailleurs de ce sous grand groupe consistent d'ordinaire: à confectionner des moules et des noyaux pour mouler les métaux; à couler, souder et façonnner les métaux; à monter, entretenir et réparer des charpentes métalliques lourdes, des appareaux et engins de levage et leurs accessoires; à forger et travailler par déformation l'acier et d'autres métaux non précieux pour fabriquer et réparer des machines, des outils, des matériels et d'autres articles; à régler, à l'intention de ceux qui les conduisent, ou à régler et conduire eux-mêmes diverses machines-outils; à ajuster, entretenir et réparer des machines industrielles, y compris des moteurs et des véhicules, ainsi que des appareils et autres matériels électriques et électroniques.

Les professions de ce sous grand groupe sont classées dans les sous-groupes ci-après :

- 7301 Soudeurs/cuvistes ;
- 7302 Mouleurs fondeurs ;
- 7303 Tôliers-chaudronniers ;
- 7304 Monteurs de charpentes métalliques ;
- 7305 Forgerons /outilleurs ;
- 7306 Mécaniciens/ réparateurs des machines et d'engins.

7301 Soudeurs/cuvistes

Les travailleurs classés dans ce groupe de base assemblent et découpent des pièces métalliques au chalumeau, à l'arc électrique ou au moyen d'autres sources de chaleur afin de couper le métal par fusion ou d'assembler des pièces métalliques par fusion.

Leurs tâches consistent à : souder des pièces métalliques au chalumeau à gaz, à l'arc électrique, au moyen d'un mélange aluminothermique ou par d'autres procédés; à conduire des machines à souder par résistance; à utiliser la lampe à souder pour réaliser ou réparer des garnitures, des tuyaux, des sols et d'autres articles en plomb; à assembler des pièces métalliques par brasage; à découper des pièces métalliques au chalumeau à gaz ou à l'arc électrique; à assembler des pièces métalliques au fer à souder.

7302 Mouleurs fondeurs

Les mouleurs de fonderie confectionnent des moules et des noyaux pour le moulage des métaux.

Leurs tâches consistent: à confectionner des moules à la main ou à l'aide de machines auxiliaires, à l'établi s'il s'agit de petites pièces, au sol ou en fosse s'il s'agit de grosses pièces; à confectionner les noyaux à insérer dans les moules.

7303 Tôliers Chaudronniers

Les travailleurs de ce groupe de base fabriquent, montent et réparent des articles et des pièces en tôle de différents métaux tels que l'acier, le cuivre, l'étain, le laiton, l'aluminium et le zinc, ou la tôle galvanisée.

Leurs tâches consistent: à tracer des repères sur les tôles en vue de leur découpage et façonnage; à fabriquer et réparer des ustensiles de ménage et d'autres articles en étain, en cuivre et en alliage léger, ou des articles décoratifs et des ferrures; à fabriquer et réparer des chaudières, des citernes, des cuves et des récipients similaires; à monter et réparer des pièces en tôle de véhicules et d'avions.

7304 Monteurs de charpentes métalliques

Les monteurs de charpentes métalliques façonnent, assemblent et montent des poutrelles et tôles lourdes pour constituer des ouvrages et charpentes métalliques.

Leurs tâches consistent: à tracer des repères sur les éléments métalliques en vue de leur perçage, découpage et façonnage pour l'incorporation dans des bâtiments, des navires et d'autres ouvrages; à percer, découper et façonnner des profilés d'acier à l'atelier; à monter des éléments en acier pour la construction de bâtiments, de ponts et d'autres ouvrages; à assembler et monter la charpente et d'autres éléments structurels de navires; à façonnner et ajuster des tôles d'acier pour la construction ou la réparation des navires; à river des éléments structurels métalliques à la main, à la machine ou au marteau riveur pneumatique.

7305 Forgerons /outilleurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base forgent et réparent des articles de fer et d'acier, tels que des outils à main, des crochets, des chaînes, des instruments oratoires et des pièces de charpente métallique, en se servant de marteaux à main ou de marteaux-pilons.

7306 Mécaniciens/ réparateurs des machines et d'engins

Les travailleurs classés dans ce groupe de base ajustent, installent, entretiennent et réparent des moteurs, des véhicules, des machines agricoles ou industrielles et des matériels mécaniques.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à ajuster, installer, entretenir et réparer des moteurs, des véhicules, des machines agricoles ou industrielles et des matériels mécaniques.

74 Métiers de l'imprimerie et de l'édition

Les travailleurs classés dans ce groupe de base établissent des compositions typographiques à la main, à l'aide d'une machine électronique à clavier ou d'une autre machine, font des clichés d'impression à partir de la typographie composée à la main ou sur une machine électronique, gravent des pierres lithographiques, des plaques et des cylindres d'impression, confectionnent des écrans sérigraphiques qu'ils utilisent pour l'impression et impriment sur papier et sur d'autres supports, ou relient des livres et en assurent la finition.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à établir des compositions typographiques à la main ou par l'intermédiaire d'une machine électronique à clavier ou d'une autre machine, à produire des clichés d'impression à partir de la typographie composée à la main ou à l'aide d'une machine électronique; à graver des pierres lithographiques, des plaques, des cylindres et des clichés d'impression; à confectionner des écrans sérigraphiques et à les utiliser pour l'impression; à imprimer sur papier et sur d'autres supports; à relier, emboîter et finir des livres. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 7401 Relieurs ;
- 7402 Compositeurs typographes (Monteurs) ;
- 7403 Stéréotypeurs ;
- 7404 Imprimeurs ;
- 7405 Graveurs ;

- 7406 Sérigraphes.

7401 Relieurs

Les travailleurs de ce groupe de base relient et emboîtent des livres et exécutent divers travaux de finition.

Leurs tâches consistent: à relier à la main des livres et des périodiques; à régler et conduire des machines à relier; à estamper, à la main ou à la machine, des dessins ou des titres sur les couvertures de livres.

7402 Compositeurs typographes (Monteurs)

Les compositeurs typographes et les travailleurs assimilés composent et disposent des textes en caractères d'imprimerie à la main ou à la machine.

Leurs tâches consistent: à composer des textes à la main et tirer des épreuves sur une petite presse; à conduire des composeuses linotype et monotype et des fondeuses de caractères; à disposer les textes composés, les espaces et les clichés pour la mise en page; à disposer les pages dans un ordre donné pour l'impression; à travailler sur des machines électroniques à clavier qui reproduisent les caractères sur un film ou sur du papier sensibilisé en vue de leur reproduction sur des plaques photographiques

7403 Stéréotypeurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base confectionnent des clichés ou des plaques d'impression à partir de compositions typographiques en utilisant les procédés de la stéréotypie.

Leurs tâches consistent: à faire des empreintes de compositions typographiques à l'aide de papier mâché, de cire ou d'autres matières; à confectionner des clichés ou plaques d'impression en coulant du métal dans des moules en papier mâché ou en d'autres matières portant l'empreinte de la composition.

7404 Imprimeurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base composent des textes en caractères d'imprimerie et conduisent une petite presse à imprimer.

Leur tâche consiste : à composer des textes à la main dans un composteur et former une galée; à tirer une épreuve, examiner si elle contient des fautes et y apporter les corrections nécessaires; à procéder à la mise en pages, à disposer les pages dans un ordre donné et les fixer dans une forme; à régler et conduire une petite presse à cylindre ou à platine pour imprimer le nombre voulu d'exemplaires.

7405 Graveurs

Les graveurs d'imprimerie et les photograveurs gravent, au moyen de divers procédés, des pierres lithographiques et des plaques, cylindres, matrices et clichés d'impression.

Leurs tâches consistent: à tracer des dessins à travers une pellicule appliquée sur des pierres lithographiques; à graver, à la main, des plaques, des cylindres, des planches et des matrices métalliques, ainsi que des clichés en bois, en caoutchouc ou en linoléum; à graver, à la machine, des plaques et des cylindres; à reporter sur des plaques métalliques des dessins gravés sur des

pierres lithographiques; à exécuter, en totalité ou en partie, les travaux nécessaires à la confection de clichés par le procédé de la photogravure; à graver à l'eau forte et retoucher des plaques et des cylindres métalliques

7406 Sérigraphes

Les sérigraphes, à la planche et sur textile, découpent des pochoirs pour la sérigraphie et impriment sur du papier, des métaux, des textiles et d'autres matériaux à l'aide de pochoirs, de clichés en caoutchouc, en bois ou en d'autres matériaux, ou de cylindres d'impression gravés.

Leurs tâches consistent: à découper des pochoirs pour la sérigraphie; à imprimer, par le procédé de la sérigraphie, sur du papier, du métal, des textiles et d'autres matières; à imprimer des dessins sur des tissus ou des papiers peints à l'aide de clichés gravés ou de machines équipées de cylindres gravés

75 Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique

Les travailleurs classés dans ce groupe de base montent, règlent, installent et réparent des appareils électriques et électroniques tels que des matériels informatiques, des matériels d'enregistrement du son et de l'image et des systèmes de télécommunications, et montent, installent et réparent des lignes électriques et raccordent des câbles.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à monter, régler et réparer des machines et des installations électriques; à monter, régler, entretenir et réparer des ordinateurs et d'autres matériels électroniques; à entretenir et réparer des appareils de radio et de télévision ainsi que du matériel d'enregistrement et de reproduction du son de haute fidélité; à monter, entretenir et réparer des lignes électriques et raccorder des câbles. Le cas échéant, la surveillance d'autres travailleurs fait partie de ces tâches.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 7501 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques ;
- 7502 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électroniques ;
- 7503 Monteurs et réparateurs d'installations télégraphiques et téléphoniques ;
- 7504 Monteurs et réparateurs de lignes électriques.

7501 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques

Les mécaniciens et les ajusteurs d'appareils électriques montent, règlent, installent et réparent des machines et autres appareils et matériels électriques dans des bâtiments, des usines, des ateliers et en d'autres lieux.

Leurs tâches consistent: à monter, régler et réparer diverses sortes de machines et de moteurs électriques, des dynamos, des tableaux de commutation et de distribution, des appareils de commande, des instruments ou les composants électriques d'ascenseurs et de matériels connexes; à ajuster, régler et réparer la partie électrique d'appareils ménagers, de machines industrielles et d'autres appareils, ainsi que les équipements électriques d'avions, de navires et de véhicules; à inspecter et essayer des appareillages électriques.

7502 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électroniques

Les travailleurs classés dans ce groupe de base entretiennent et réparent des appareils de radio et de télévision, des enregistreurs à bande, des magnétoscopes et d'autres matériels d'enregistrement et de transmission du son et de l'image ; ajustent, règlent et entretiennent des matériels informatiques ainsi que des équipements pour l'enregistrement et la transmission du son et de l'image, les télécommunications et d'autres équipements électroniques dans des bâtiments, des usines, des ateliers et en d'autres lieux.

Leurs tâches consistent: à ajuster et régler des matériels informatiques, des appareils pour l'enregistrement et la transmission du son et de l'image, des installations de radars, les composants électroniques d'instruments de musique, d'appareils médicaux, d'équipements industriels et de systèmes de signalisation; à inspecter et essayer des appareillages électroniques finis ; à examiner les appareils de radio ou de télévision, les enregistreurs à bande, les magnétoscopes et d'autres matériels d'enregistrement et de transmission du son et de l'image, à remplacer les pièces défectueuses et effectuer les réglages et réparations nécessaires.

7503 Monteurs et réparateurs d'installations télégraphiques et téléphoniques

Les monteurs et les réparateurs d'installations télégraphiques et téléphoniques montent, entretiennent et réparent des installations téléphoniques et télégraphiques dans un central ou sur les lieux d'utilisation. Leurs tâches consistent: à installer, entretenir et réparer des installations téléphoniques et télégraphiques dans un central ou sur les lieux d'utilisation.

7504 Monteurs et réparateurs de lignes électriques

Les monteurs et les réparateurs de lignes électriques installent et réparent des lignes électriques et raccordent des câbles.

Leurs tâches consistent: à installer et réparer des lignes aériennes et des câbles souterrains de transport d'énergie, ainsi que les lignes de traction électrique; à installer et réparer des lignes téléphoniques et télégraphiques aériennes et souterraines; à raccorder des câbles aériens et souterrains.

76 Métiers de l'industrie de l'alimentation

Les travailleurs appartenant à ce sous-groupe préparent toutes sortes de produits alimentaires et de boissons destinés à être consommés par l'homme et par les animaux. Ils sont classés dans les groupes de base ci-après :

- 7601 Boulangers/Pâtissiers ;
- 7602 confiseurs ;
- 7603 Charcutiers ;
- 7604 Laitiers ;
- 7605 Poissonniers ;
- 7606 Bouchers.

7601 Boulangers/Pâtissiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base fabriquent diverses sortes de pains, au moyen d'une ou plusieurs espèces de céréales.

Leur travail consiste: à fabriquer du pain, des gâteaux, des biscuits, des pâtisseries, des tartes, des pâtes alimentaires et d'autres produits à base de farine; à conduire des broyeurs, des presseurs, des mélangeurs et d'autres machines servant à la fabrication de chocolat; à fabriquer des articles de confiserie avec des mélanges de sucre, de chocolat et d'autres ingrédients; à s'acquitter de tâches analogues.

7602 Confiseurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base fabriquent du chocolat et de la confiserie.

Leur travail consiste: à conduire des broyeurs, des presseurs, des mélangeurs et d'autres machines servant à la fabrication de chocolat; à fabriquer des articles de confiserie avec des mélanges de sucre, de chocolat et d'autres ingrédients; à s'acquitter de tâches analogues.

7603 Charcutiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base sont spécialisés dans la fabrication de produits de viande de porc ou dans le traitement et la préparation d'abats comestibles qui sont utilisés pour la fabrication de produits de viande.

7604 Laitiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base traitent le lait et la crème, et fabriquent des produits laitiers.

Leur travail consiste: à conduire ou surveiller des appareils pour la pasteurisation du lait; à accomplir une ou plusieurs tâches relatives à la fabrication de beurre ou de fromage ou à conduire des machines servant à les fabriquer en grandes quantités; à fabriquer des glaces; à s'acquitter de tâches analogues.

7605 Poissonniers

Les poissonniers abattent, tuent des poissons, nettoient, découpent et parent le poisson, ou mettent en conserve le poisson et d'autres denrées alimentaires par dessiccation, salaison ou fumage.

Leurs tâches consistent: à tuer des poissons; à découper et parer le poisson pour la vente ou en vue d'une préparation ultérieure; à saler, fumer ou sécher du poisson; à conduire des fumoirs ou des fours servant à fumer du poisson; à cuire ou à préparer d'autre manière pour la vente du poisson.

7606 Bouchers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base abattent des animaux, découpent et parent les viandes, fabriquent des saucisses et d'autres produits de viande, ou mettent en conserve le poisson et d'autres denrées alimentaires par dessiccation, salaison ou fumage.

Leur travail consiste: à abattre des animaux; à dépouiller et dépecer les carcasses; à découper et parer les viandes pour la vente ou pour un traitement ultérieur; à préparer des ingrédients pour des saucisses et à conduire des machines servant à fabriquer des saucisses; à saler, fumer ou sécher des viandes ; à conduire des fumoirs ou des fours servant à fumer des viandes ; à cuire ou à préparer d'autre manière pour la vente des viandes ; à s'acquitter de tâches analogues.

77 Métiers et ouvriers de l'industrie du bois et autres artisans et ouvriers non compris ailleurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base sèchent le bois et des produits en bois, et en assurent la conservation; fabriquent et réparent des meubles, des maquettes et des modèles en bois au moyen d'outils et de machines à bois; règlent, ou règlent et conduisent des machines à bois; fabriquent des meubles en osier et des articles similaires; décorent et réparent des objets en bois et les pièces en bois d'autres articles.

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à sécher le bois et à en assurer la conservation; à fabriquer, décorer et réparer des meubles en bois; à fabriquer, décorer et réparer les pièces en bois de véhicules ou des véhicules tout en bois, des modèles et des maquettes, ainsi que divers articles en bois tels que des pipes, des sabots ou des articles de sport; à régler, ou régler et conduire des machines à bois, par exemple des scies de précision, des toupies, des tours et des machines à sculpter le bois; à fabriquer des meubles en osier, des paniers, des corbeilles et d'autres articles de vannerie ou des balais et des brosses.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 7701 Menuisiers ;
- 7702 Ebénistes.

7701 Menuisiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base fabriquent, décorent et réparent des meubles en bois, des roues ou d'autres pièces en bois de véhicules, des garnitures, des modèles et des maquettes en bois, ainsi que d'autres objets tels que des pipes, des sabots ou encore des raquettes, des cannes et d'autres articles de sport.

7702 Ebénistes

Les travailleurs classés dans ce groupe de base exécutent les travaux les plus spécialisés que comportent la fabrication et la réparation de meubles en bois, d'articles en bois de haute qualité et d'objets similaires.

78 Ouvriers de l'industrie de l'habillement et autres métiers de l'industrie

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe confectionnent et réparent des vêtements

Les tâches accomplies consistent d'ordinaire: à préparer des fibres textiles naturelles; à confectionner des vêtements sur mesure; à participer à la fabrication de vêtements de confection; à confectionner des patrons, à tracer et couper des matières textiles et similaires; à coudre à la main ou à la machine à commande manuelle des matières textiles et similaires; à rembourrer des meubles et à confectionner des matelas.

Les professions de ce sous-groupe sont classées dans les groupes de base ci-après :

- 7801 Couturiers ;
- 7802 Brodeurs ;
- 7803 Tailleurs ;
- 7804 Chapelier ;

- 7805 Artisans et ouvriers de la chaussure et assimilés ;
- 7806 Teinturiers.

7801 Couturiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base confectionnent complètement des robes et des vêtements analogues et effectuent des transformations et des réparations.

7802 Brodeurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base cousent et brodent des vêtements, des gants et divers articles en fourrure, en tissu et en matières analogues.

Leur travail consiste: à exécuter les divers travaux de couture à la main et à la machine que nécessitent la confection, la transformation et la réparation d'articles en tissu et en matières analogues, à l'exception du cuir ou de la fourrure; à coudre à la main des pièces de cuir servant à la confection et à la réparation de vêtements ou de gants; à exécuter un ou plusieurs des travaux de couture que nécessitent la confection, la transformation, la remise à neuf et la réparation de vêtements et d'autres articles en fourrure; à utiliser une machine à coudre, normale ou spéciale, à aiguille unique ou à aiguilles multiples; à broder à la machine des motifs décoratifs sur des parties de vêtements et sur d'autres articles; à exécuter d'autres travaux de couture et de broderie.

7803 Tailleurs

Les travailleurs classés dans ce groupe de base confectionnent entièrement des habits, et d'autres vêtements sur mesure (à l'exception des vêtements de fourrure), exécutent les travaux les plus difficiles que nécessite la fabrication de vêtements de confection et transforment et réparent des vêtements.

Leur travail consiste: à confectionner des pardessus, des habits, des jupes et des vêtements analogues sur mesure selon les désirs individuels des clients; à exécuter les travaux les plus difficiles de couture à la machine et à la main que nécessite la fabrication de vêtements de confection; à confectionner complètement des chemises, des blouses, de la lingerie et des corsets; à transformer, remettre à neuf et réparer des vêtements.

7804 Chapeliers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base confectionnent et finissent des chapeaux.

Leur travail consiste: à confectionner des chapeaux de dame en utilisant des matières diverses, telles que le feutre, la soie, le velours et la paille; à conduire une machine qui étire des cônes de feutre pour dresser des formes de chapeaux; à finir et garnir des formes de chapeaux ou à confectionner diverses sortes de coiffures destinées à des fins spéciales.

7805 Artisans et ouvriers de la chaussure et assimilés

Les artisans et les ouvriers de la chaussure et les travailleurs assimilés confectionnent et réparent des chaussures normales ou spéciales et, à l'exception des vêtements, des chapeaux et des gants, fabriquent d'autres articles en cuir naturel ou synthétique, tels que des bagages, des sacs à main et des ceintures, ou participent à la confection de chaussures et d'articles similaires. Leurs tâches consistent: à faire des patrons destinés à servir de guide pour découper des parties de

chaussures; à découper, préparer et assembler les diverses parties de chaussures; à assembler par couture des parties de chaussures; à confectionner des chaussures normales ou orthopédiques d'après les mesures des clients; à confectionner sur commande d'autres modèles spéciaux de chaussures; à vérifier et finir des chaussures; à réparer des chaussures; à confectionner et réparer des articles tels que des selles et des harnais pour animaux, des bagages, des sacs à main, des serviettes, des sacs et cabas de cuir et d'autres articles de maroquinerie; à découper, façonner et capitonner des pièces servant à la confection d'articles en cuir; à coudre et piquer des pièces de cuir à la main ou à la machine; à accomplir des tâches connexes; à surveiller d'autres travailleurs.

Parmi les professions qui entrent dans ce groupe de base figurent les suivantes :

- Bottiers ;
- Cordonniers ;
- .Selliers.

7806 Teinturiers

Les travailleurs classés dans ce groupe de base traitent les fils, les tissus, font subir une nouvelle teinture aux vêtements au moyen des teintures pour leur donner la couleur désirée.

8 FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PENITENCIAIRE

Les forces armées se composent des personnes qui, volontairement ou par obligation, servent normalement dans les différentes armées ainsi que dans les services auxiliaires, et qui ne jouissent pas de la liberté d'accepter un emploi civil. En font partie les membres permanents de l'armée de terre, de la marine, de l'aviation ou d'autres armées ou services, ainsi que les personnes recrutées par conscription, pour une période réglementaire, afin d'acquérir une formation militaire ou d'accomplir un autre service. En sont exclus les personnes ayant un emploi civil dans les établissements publics s'occupant de questions de défense; la police (sauf la police militaire); les douaniers, les gardes-frontière et les membres d'autres services civils armés; les personnes temporairement rappelées pour accomplir une brève période réglementaire d'instruction ou d'exercice militaire; les réservistes qui ne sont pas en service actif. Il n'a pas été fait recours à la référence à un niveau de compétences pour délimiter le champ de ce grand groupe.

Les professions de ce grand groupe sont classées dans les sous-groupes ci-après :

- Personnel de la sécurité nationale ;
- Personnel de la gendarmerie et des armées ;
- Personnel de l'administration pénitentiaire.

81 Personnel de la sécurité nationale

Les travailleurs classés dans ce sous-groupe sont ceux qui exercent comme forces de maintien de l'ordre dans le corps de la police. Ce sous-groupe comprend les groupes de bases suivants :

- Commissaires de police ;
- Officiers de police ;

- Inspecteurs de police ;
- Gardiens de la paix.

8101 Commissaire de police

Haut cadre de la police. Ce groupe de base comprend : less commissaires divisionnaires, les commissaires de police principaux et less commissaires de police.

8102 Officiers de police

Un officier de police assure de façon générale le poste de commandement dans le maintien de l'ordre. Il est sous les ordres directs d'un commissaire de police. On distingue l'officier de police principal (3^e grade), l'officier de police de 2^e grade et l'officier de police de premier grade.

8103 Inspecteurs de police

L'inspecteur de police est celui qui mène les investigations, les enquêtes sur le terrain et les interrogatoires. Ce groupe de base comprend : l'inspecteur de police principal (3^e grade), l'inspecteur de police 2^e grade et l'inspecteur de police 1^{er} grade.

8104 Gardiens de la paix

C'est le grade le plus bas de la police : il comprend le gardien de la paix principal, le gardien de la paix de 2^e grade et le gardien de la paix 1^{er} grade.

82 Personnel de la gendarmerie et des armées

Ce sous-groupe comprend :

- Officiers généraux ;
- Officiers supérieurs ;
- Officiers subalternes ;
- Sous officiers ;
- Militaires du rang.

8201 Officiers généraux

- Généraux d'armée (Amiral) ;
- Généraux de corps d'armée (Vice amiral d'escadre) ;
- Généraux de division (Vice amiral) ;
- Généraux de brigade (Contre amiral).

8202 Officiers supérieurs

- Colonels (Capitaine de vaisseau) ;
- Lieutenants colonels (Capitaine de frégate) ;
- Commandants (Chef de bataillon, Capitaine de corvette, chef d'escadron).

8203 Officiers subalternes

- Capitaines (Lieutenant de vaisseaux) ;

- Lieutenants (Enseigne de vaisseaux de 1^{ère} classe) ;
- Sous-lieutenants (enseigne de vaisseaux de 2^e classe).

8204 Sous officiers

- Adjudants chefs majors (maître principal major) ;
- Adjudants chefs (Maître principal) ;
- Adjudants (premier maître) ;
- Maréchaux de logis chef (Maître, sergent chef) ;
- Maréchaux de logis (sergent, second maître).

8205 Militaires du rang

- Gendarmes majors (Caporal chef, quartier maître de 1^{ère} classe) ;
- Gendarmes (Caporal, quartier maître de 2^e classe).

83 Personnel de l'administration pénitentiaire

- Cadres des généraux ;
- Cadres des administrations de prison ;
- Intendants de prison ;
- Gardiens chefs de prison ;
- Gardiens de prison.

8301 Cadres des généraux

Généraux séniors de prison, généraux de prison

8302 Cadres des administrations de prison

Administrateurs Principaux de prison, Administrateurs de prison

8303 Intendants de prison

Supers intendants de prison, intendants principaux de prison, intendants de prison

8304 Gardiens chef de prison

Gardiens chefs principaux, gardiens chefs majors, gardiens chefs.

8305 Gardiens de prison

Gardiens principaux de prison, gardiens majors de prison, gardiens de prison

VI. EQUIPE D'ELABORATION

Supervision	
1. TEDOU Joseph	Directeur Général de l'INS
2. SHE ETOUNDI Joseph Guy B.	Directeur Général Adjoint de l'INS
Coordination technique	
1. OKOUDA Barnabé	Chef de Département de la Coordination et de la Recherche
2. ABANDA Ambroise	Chef de Division de la Coordination Statistique
3. TATSINKOU Christophe	Chef de Cellule de la Coordination et de la normalisation statistique
Equipe technique d'élaboration	
1. TCHAMAGO Olivier	Chef de la Cellule de la Documentation, des Publications et des Archives
2. KANA KENFACK Christophe	Chef de la Cellule de la Coopération
3. TCHOMTHE Séverin	Chef de la Cellule de la Recherche Appliquée
4. ESSAMBE BOME Vincent L.	Chargé d'Etude Assistant
5. TALLA Jacques	Chargé d'Etude Assistant
6. TIOBO'O PAPOU Sédrick	Chargé d'Etude Assistant
7. DJEMNA KAMGA Elvis	Chargé d'Etude Assistant
8. NGAH Adèle	Chargé d'Etude Assistant
9. MAVASSI BIBANGA Fabien	Chargé d'Etude Assistant
10. NKORO Jacques Henri	Cadre
11. NHANAG Samuel	Cadre
12. KAMGAING Léonie	Cadre
13. MODOU SANDA	Cadre
14. KAMGUE Max	Cadre
15. DJEUKWI Vicky Laure	Cadre

Equipe d'Experts ayant pris part aux travaux de conception et d'élaboration

N°	Structure	Nom et prénoms
1.	BUCREP	ABESSOLO ONDO Fridolin
2.		BOGMIS Marcel
3.	FNE	ELA ELA Amos
4.	MINADER	ONOMO Anatole
5.		MVELE Landry
6.	MINATD	MINKOULOU Jean Pierre
7.	MINCOMMERCE	AMOUGOU Augustin
8.	MINEE	NGOKO MBANG Achille A.
9.	MINEFOP	MEMONG NKEMBE Patrice
10.		NJIMBON Etienne
11.	MINEPAT /DGPAT	TAFOUEDA Baudelaire

N°	Structure	Nom et prénoms
12.		NGO NYOBE Victorine Mireille
13.	MINEPIA	MOHAMADOU MIDJINYAWA
14.	MINESEC	MBASSI TSALLA Bertin B.
15.		NGO MBAGA Arlette Josiane
16.	MINESUP	KPWANG KPWANG Robert
17.	MINFOF	OJONG Marcel AYUK
18.	MINFOPRA	NDIONG Nestor
19.		TCHAGADICK NJILLA Yves Alain
20.	MINMIDT	MESSELE m'EBOUTOU
21.		NGO NJEMBE Monique
22.	MINPOSTEL	GWET NYEMECK D.V.
23.	MINSEP	MANKOLLO NYAKA Alain B.
24.	MINT	NKWEMO NOUBISSIE Brice
25.	MINTOURL	LIENOU Martin
26.		DASSIE Rodrigue Martial
27.	PARFIP	EBONGUE Abel Nkoungourou
28.	INS/AR-LT	ZEH MVOMO épse AMBASSA
29.	INS/DCR	ABANDA Ambroise
30.		DJEMNA KAMGA Elvis
31.		DJEUKWI Vicky Laure
32.		ESSAMBE BOME Vincent Ledoux
33.		KAMGUE Max
34.		MODOU SANDA
35.		NKORO Jacques Henri
36.		TALLA Jacques
37.		TATSINKOU Christophe
38.		TCHAMAGO KOUEDOU Olivier
39.		TIOBO'O PAPOU Sédric
40.	INS/DDS	KELODJOUÉ Samuel
41.		KETCHOUUM Casimir
42.		TINGA YEBDO Joël Maturin
43.	INS/DIB	NDEFFO GOUOPE Guy F.
44.		TCHAKOUTE NGOHO Romain
45.	INS/DSA	DIFFO Joé Clauvis
46.		TCHOUALA TIOBOU
47.	INS/DSE	DJIALEU Eric Lambert
48.		DJIDAWO DIFFO Ninon Victor
49.		FANDIO Ferdinand